



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FAMILLE
ET DES AFFAIRES SOCIALES**

DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE

**EXAMEN NATIONAL APPROFONDI SUR LA
MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
D'ACTION DE BEIJING AU BENIN**

**AMPLIFIER LES STRATEGIES DE PROMOTION
ET DE PARTICIPATION DES FEMMES BENINOISES**



**MISE EN PLACE DU RESEAU DES FEMMES LEADERS ENTREPRENEURS
DU BENIN POUR LA PAIX ET LA SECURITE**

JUILLET –NOVEMBRE 2019

SOMMAIRE

Contexte général	4
Introduction.....	5
Objectifs.....	11
1. METHODOLOGIE.....	12
2. ANALYSE GLOBALE DES RÉALISATIONS ET DES PROBLÈMES DANS LA PROMOTION DE L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES DEPUIS 2014	14
.....	
2.1. Défis à relever en matière d'égalité des sexes.....	15
2.2. Principales priorités ayant permis au Bénin d'accélérer des progrès en faveur des femmes et des filles de 2014 à nos jours	18
2.3. Réalisations effectuées	18
2-3-1 : Réalisations générales	18
2-3-2 : Institutionnalisation de l'approche genre	23
2-3-3 : Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent	23
2-3-4 : Egalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice	25
2-3-5 : Education de qualité, formation et apprentissage permanent	27
2-3-6 : Eradication de la pauvreté et productivité agricole et sécurité alimentaire	33
2-3-7 : Elimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.....	44
2-3-8 : Accès aux soins de santé	50
2-3-9 : Accès aux appuis à l'autonomisation	54
2-3-10 : Formations de femmes à la participation aux instances de prise de décision	59
2-3-11 : Conservation, Protection et réhabilitation de l'environnement.....	68
3. NOUVEAUX DEFIS ET PERSPECTIVES DANS LES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D' ACTIONS DE BEIJING	69
4. Problèmes majeurs	70
5. Perspectives.....	71

6- . INSTITUTIONS ET PROCESSUS NATIONAUX D’INSTAURATION DE L’EGALITE DES SEXES ET L’AUTONOMISATION DES FEMMES	72
6.1. Mécanismes institutionnels de mise en œuvre du Programme d’Action de Beijing et du Programme de Développement Durable à l’horizon 2030	73
6.2. Processus national pour la mise en œuvre des ODD	73
6.3. Mécanisme national actuel adopté par le Bénin pour instaurer l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes	75
RECOMMANDATIONS	80
CONCLUSION	92
 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	 93

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

SIGLES	DEFINITIONS
JIF	Journée International de la Femme
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination a l'égard de la femme
PAB	Plan d'Action de Beijing
CSW	Commission Spécialisée des Femmes
PNPG	Politique Nationale pour la Protection du Genre
MGF	Mutilation Génitale Féminine
VIH/SIDA	Virus Immuno Humain/Syndrome Immuno Déficience Acquis
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
DPFG	Direction de la Promotion de la Famille et du Genre
PTD/GPS	Partenaires Techniques au Développement/Genre et Protection Sociale
INPF	Institut National de Promotion de la Femme
PDC	Plan de Développement Communal
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
DSCR	Document Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
DPSNPE	Document de Politique et Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PNSPS	Politique et Stratégie Nationale de Protection Nationale de Protection Sociale
CT	Comité Technique
PNLTE	Plan National de Lutte contre la Traite des Enfants
PNSJ	Politique Nationale de Développement du Secteur de la Justice
PFTE	Pires Formes de Travail des Enfants
EFTP	Enseignement, Formation, Technique et Professionnel
STIM	Science Technologie Ingénierie et Mathématique
CEDEAO	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCE	Cellule Coeur d'Espoir
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
LARES	Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale
RECAFEM	Renforcement des Capacités des Femmes
CPS	Centre de Promotion Sociale
PTA	Plan de Travail Annuel
PIB	Produit Intérieur Brut

BIT	Bureau International de Travail
BAD	Banque Africaine de Développement
UEMOA	Union Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
UGRDC	Unité de Gestion de Réadaptation à Base Communautaire
FASN	Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale
PNPIPH	Politique Nationale de Protection et d'Intégration des Personnes Handicapées
HCDH-BRAO	Bureau Régional Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat au Droit de l'Homme
RIFONGA	Réseau d'Intégration des Femmes des ONG en Afrique
ORTB	Office de Radiodiffusion et Télévision du Benin
ROFAF	Réseau des Organisations des Femmes d'Afrique Francophone
MDSC	Maison de la Société Civile
FAPH	Fédération des Associations des Personnes Handicapées
USAID	Fonds américain pour le Développement
RBC	Réadaptation a Base Communautaire
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
FAAR	Fonds d'Appui aux Activités Agricoles Rurales
PAPGPS	
PLVBG	Programme de Lutte contre les Violences Basées sur les Genres
PAEF/PG	Programme d'Autonomisation Economique des Femmes et de la Promotion de Genre
ARGH	Actions pour le Renforcement du Capital Humain
CIPEC	Centre Intégré de Prise en Charge des VBG
PAAAJRC	Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes
SWEDD	Projet d'Autonomisation des Femmes et des Filles et du Dividende Démographique du Sahel
WBPC	Women Business Promotion Center
ADG	Aides au Développement Gembloux
ANAF	Association Nationale des Femmes Agricultrices
CVA	Chaine de Valeur Ajoutée
PPP	Partenariat Public Privé
PNIASAN	Plan National d'Investissements Agricoles et de sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PPBS	Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
FADEC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MEMEP	Ministère des Enseignements Maternels et Primaires

MIT	Ministère des Infrastructures et Transports
MS	Ministère de la Santé
MJL	Ministère de la Justice et de la Législation
ME-MEN	
MESTFP	Ministère des Enseignements Secondaires Techniques et de la Formation Professionnelle
EMICOV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de vie des Ménages
MCA	Millenium Challenge Account
SPANB	Stratégie de Plan d'Action pour la Biodiversité
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
APIEX	Agence Nationale des Investissements et des Exportations
BSG	Budgétisation du Genre Sensible
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
CES	Conseil Economique et Sociale
ANCB	Association Nationale des Communes du Benin
CNGPS	Conseil National du Groupe Genre Protection Sociale
DGFAS	Direction Générale de la Famille et des Affaires Sociales
CCC/IEC	Communication pour un Changement de Comportement/Information, Education et Communication
PAARFIPD-Benin	
CDF	
VFF	Violences faites aux Femmes et aux Filles
SGG	Secrétariat General du Gouvernement
OFFE	Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
CNLS/TP	Conseil National de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme

PREFACE



Le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance est le département ministériel qui s'occupe des cibles de la population vulnérables : enfants, femmes et personnes à besoins spécifiques de toutes les catégories de même que les personnes âgées.

On reconnaît la valeur assez dense des femmes sollicitées dans le processus du développement, mais souvent ignorées quoique fortement représentées.

On s'accorde que les actions antérieures, celles présentes et futures sont projetées vers une concrétisation des décisions des Nations Unies.

A cet effet, le Bénin s'est engagé dans la mise en place des stratégies de développement et d'intégration du genre. Le premier outil indispensable est le Plan National de Développement (PND) qui se distingue par la prise en compte non seulement de la vision Bénin 2025 Alafia mais également des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Afrique à travers l'intégration quadruplement gagnante des thématiques : **i)** croissance économique et transformation structurelle, **ii)** réduction des inégalités et amélioration de l'inclusion sociale, **iii)** durabilité environnementale, et **iv)** gouvernance efficace et inclusive en vue des investissements structurants et des grandes réformes économiques et sociales .

Cette réforme correspond à la prise en compte de la majorité de femmes qui sont dans le secteur agricole et intègre la vision selon laquelle il faut « *Faire du Bénin, une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, attractive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population* ».

La perception que l'on a des femmes en dépit des nombreuses actions menées pour leur protection, promotion et participation aux instances de prise de décision, c'est qu'elles sont reléguées au second rang. Mais pour parer la discrimination, des études sont faites et des actions sont menées de façon collégiale avec les partenaires au développement. Au-delà du PND, le PC2D a permis de mettre en exergue les données relatives aux valeurs de référence et aux valeurs cibles des indicateurs en lien avec les ODD concernant les secteurs des affaires sociales et de la microfinance.

Des diverses études, on retient que dans chaque société, il existe une division de travail entre les hommes et les femmes, propre à chaque culture et à chaque époque. La division de travail entre les hommes et les femmes est l'un des facteurs souvent

cités au cours de l'étude comme favorisant l'inégalité d'accès, l'option des femmes beaucoup plus en faveur de l'activité économique au détriment de la participation à la vie politique.

Le triple rôle de la femme se manifeste par :

- le rôle (travail) lié à la production : production de biens et de services voués à la consommation ou au commerce ; tout emploi générant un revenu ;

- le rôle (travail) lié à la reproduction : entretien du ménage, tâches domestiques, soins et éducation des enfants, collecte d'eau, du bois,.....

- le rôle (travail) lié à la collectivité : toute activité permettant d'améliorer le maintien et l'établissement des liens : cérémonies et fêtes, participation à mouvements sociaux.

Le constat se fait nettement que le triple rôle des femmes leur donne peu d'espace et de temps pour garantir un accès égal des femmes et des hommes aux ressources et aux bénéfices, aux structures de définition des politiques et décisions au niveau de la famille.

Au Bénin, depuis quelques années, des avancées notables ont été observées dans tous les secteurs de la vie publique et privées par rapport à la promotion du genre. C'est la raison qui motive les réformes en cours en matière d'intégration et de promotion du genre. C'est à cet exercice de compte rendu que s'adonne le Ministère à travers le présent rapport-pays.

Médessè Véronique TOGNIFODE

CONTEXTE GÉNÉRAL

La femme est un être à part entière et ne doit point être mise entièrement à part. Elle porte la vie humaine et la façonne pour des années et toute une vie. Il est indispensable qu'il y ait une attention particulière à son endroit dans tous les domaines de son existence. Quelle qu'elle soit, elle doit être protégée, promue et avoir plein accès aux instances de prise de décision car il faut bien que les décisions prises pour elles soient validées par elles et non lui soient imposées.

Relativement à la femme et à la famille, les divers instruments juridiques ont mis l'accent sur l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines : droit au vote, égalité dans l'emploi et la rémunération, droit à la propriété privée, droit d'occuper, au même titre que les hommes, les postes publics et d'exercer toutes les fonctions publiques établies en vertu de la législation nationale, droit à la nationalité et droit au consentement au mariage.

Quant à l'enfant, les textes portent sur : le droit à la vie et au bien-être, le droit à la vie grâce à une alimentation saine, le droit à la santé, le droit à la protection contre l'exploitation, les abus sexuels et toutes formes de violence, l'exploitation du travail des enfants, le droit à l'éducation pour tous, le droit à l'immunité contre les maladies courantes et aux soins, le droit à une famille et à sa protection.

À cette fin, les gouvernements, la communauté internationale et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales du secteur privé, sont appelés à prendre des mesures stratégiques dans les domaines critiques ci-après :

- la persistance de la pauvreté qui pèse de plus en plus sur les femmes;
- l'accès inégal à l'éducation et à la formation, les disparités et les insuffisances dans ce domaine ;
- l'accès inégal aux soins de santé et aux services sanitaires les disparités et insuffisances dans ce domaine;
- la violence à l'égard des femmes ;
- les effets des conflits armés et autres sur les femmes, notamment celles qui vivent sous occupation étrangère ;
- l'inégalité face aux structures et politiques économiques, à toutes les formes d'activité de production et à l'accès aux ressources ;
- le partage inégal du pouvoir et des responsabilités de décision à tous les niveaux ;
- l'insuffisance des mécanismes de promotion de la femme à tous les niveaux ;
- le non-respect des droits fondamentaux des femmes et les carences de la promotion et de la protection de ces droits ;

- les images stéréotypées des femmes et l'inégalité de l'accès et de la participation à tous les systèmes de communication, en particulier les médias ;
- les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement ;
- les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'accès au foncier ;
- la persistance de la discrimination à l'égard des petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux.

La promulgation, la signature et la ratification de nombreux instruments juridiques démontrent de la reconnaissance commune des actes néfastes posés à l'encontre des femmes à travers le monde et la correction de ces actes pour un mieux-vivre ensemble. Mais, la méconnaissance de ces textes demeure la faiblesse notoire de l'application de ces instruments au sein des nations, ce qui augmente le taux de violence à travers le monde.

En Afrique, au-delà des préjugés, les pesanteurs sociologiques influencent de tout leur poids, la mise en œuvre des décisions et les annihilent presque. C'est pourquoi, il est opportun de faire une communication agressive sur ces instruments à travers la mise à disposition d'un recueil qui servira de bréviaire aux communautés pour une diminution drastique des préjugés, du poids de la tradition et par ricochet, des violences de tout genre infligées à la femme.

Ici, le rôle des Organisations Non Gouvernementales et de la Société Civile en partenariat avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance pour la réussite des ODD et plus particulièrement des ODD 4 et 5, est très indispensable.

Considérant tous ces défis, le gouvernement béninois est décidé à accompagner toutes les initiatives positives qui permettent le plein épanouissement de toutes les couches vulnérables dont font partie les femmes.

INTRODUCTION

Au Bénin, les différences entre les hommes et les femmes sont manifestes, qu'il s'agisse de leurs rôles respectifs que des possibilités qui leur sont offertes. De ce fait, la participation des hommes et des femmes aux affaires politiques et économiques est inégalement répartie et a débouché sur des disparités et iniquités, au détriment des femmes qui bénéficient peu, des avantages du développement socio-économique. Pour corriger ces inégalités, le Bénin a ratifié plusieurs textes et conventions pris par le système des Nations-Unies. Au nombre de ces conventions, il y a la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard de la Femme (CEDEF). Ladite convention a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 18 Décembre 1979 et ratifiée par 189 pays.

Cette convention a donné lieu à plusieurs conférences internationales qui ont révolutionné les perspectives "genre" au plan mondial. C'est le cas de la conférence de Beijing qui a permis l'élaboration du Plan d'Action décliné en douze domaines. La mise en œuvre de ce plan d'action est évaluée tous les cinq ans. Pour réaffirmer son engagement à la mise en œuvre du Plan d'Action de Beijing (PAB), le Bénin a pris un certain nombre de mesures et entrepris des réformes majeures plurisectorielles dans une perspective de croissance inclusive.

À cet effet, en 2000, un examen quinquennal de la mise en œuvre de la déclaration et du Programme d'Actions de Beijing (PAB) a été réalisé à l'occasion de la 23^{ème} session extraordinaire, intitulée "Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix, pour le 21^{ème} siècle". Cette session de la Commission de la Condition de la Femme (CSW) s'est conclue par l'adoption d'un document final intitulé "Nouvelles actions et initiatives pour mettre en œuvre la déclaration et le programme d'actions de Beijing", dans lequel le principe d'actions et d'initiatives supplémentaires visant à faire avancer la cause de l'égalité des genres est adopté de commun accord par tous les pays et gouvernements présents.

En 2005 et en 2010, à l'occasion de ses 4^{ème} et 54^{ème} sessions, la CSW a procédé aux examens après 10 ans, et après 15 ans de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'actions de Beijing ainsi que les conclusions de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale. La 59^{ème} session de la CSW a par ailleurs examiné la mise en œuvre de la déclaration et du Programme d'Actions de Beijing, 20 ans après son adoption (Beijing+20), y compris les résultats de la 23^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, les rapports nationaux d'évaluation du PAB (2000, 2005, 2010 et 2015) ont révélé la volonté politique manifeste du Bénin à travers l'élaboration d'un certain nombre de documents tels que :

- la Déclaration de la Politique de Population au Bénin (1996) ;
 - la Politique Nationale de Promotion de la Femme (2001) ;
 - la Politique de Promotion de l'Alphabétisation en (2001) ;
 - la Politique de Promotion de la Femme dans le Secteur Agricole et Rural (2001) ;
 - la Politique de l'Éducation et de la Formation des Filles (2007) ;
 - la Politique Nationale de Promotion du genre (PNPG) en 2008.
-
- le vote de lois dont :
 - la loi N°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes ;
 - la loi 2003-03 du 03 mars 2003 portant répression de la pratique des MGF en République du Bénin ;
 - la loi n°2003-04 du 03 mars 2003 sur la santé sexuelle et la reproduction en République du Bénin ;
 - la loi N°2002-07 du 24 août 2004 sur le code des personnes et de la famille ;
 - la loi n°2005-31 du 05 avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin ;
 - la loi n°2006-19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin ;
 - la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code Foncier et Domanial en République du Bénin et ses décrets d'application qui dispose que « l'État et les collectivités locales en tant que garants de l'intérêt général doivent assurer un accès équitable à l'ensemble des acteurs, personnes physiques ou morales par exemple; veiller à l'approche genre dans l'accès au foncier » (article 6) et qui garantit l'accès des femmes au foncier.

En outre, dans le cadre du vingtième anniversaire en 2015, le rapport national du Bénin a mis en exergue les progrès réalisés, les obstacles rencontrés et les défis restants dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Actions de Beijing. En termes de défis, six domaines ont été considérés. Il s'agit de (i) femmes et prise de décision, (ii) droits des femmes et lutte contre les violences basées sur le genre, (iii) femmes, éducation et formation, (iv) femmes et conflits armés, (v) femmes et environnement, et (vi) femmes et économie.

Concernant le volet *femmes et prise de décision*, il faut faire mention de la poursuite des actions pour l'autonomisation effective des femmes et l'accroissement de leur accès aux facteurs de production. Ensuite, il s'agit d'intensifier les actions d'implication des hommes à la promotion des femmes dans les instances de prise de décision. Enfin, le troisième défi est relatif à la prise des textes pour l'équité dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

En matière de droits *des femmes et de la lutte contre les violences basées sur le genre*, il faut relever les questions liées à la vulgarisation des textes juridiques nationaux et le renforcement des capacités des acteurs pour la prise en charge et le suivi des victimes (hommes, femmes et enfants).

Pour ce qui concerne le volet *femmes, éducation et formation* la prise des mesures pour le maintien des filles scolarisées dans le système éducatif et l'évaluation de la part du budget accordé à l'alphabétisation dans le budget national avec un appui spécifique aux mesures destinées à assurer l'éducation des filles déscolarisées et l'alphabétisation des femmes.

Quant à la préoccupation *femmes et conflits armés*, il faut l'élaboration du Plan d'actions national sur la **résolution 1325 des Nations-Unies** relatif à l'implication des femmes dans toutes les étapes des opérations de maintien de la paix. Il y a aussi l'adoption d'une loi définissant les conditions et modalités de participation des troupes béninoises dans les opérations de paix.

Par ailleurs, la thématique «*femmes et environnement*», sur la mise en exergue des diagnostics sectoriels à travers la mise en place d'un système d'informations est à relever.

Enfin, pour les questions liées à «*femmes et économie*», l'accent est mis sur l'amélioration des conditions d'accès des femmes aux crédits et le renforcement de leurs capacités en gestion.

Le gouvernement béninois conscient de ces différents défis a, dans sa vision, prévu de relever le défi de l'autonomisation et de la promotion de la femme béninoise en vue de sa participation à la production de la richesse et au développement grâce à la mise en œuvre de son Programme d'Action du Gouvernement (PAG) en rapport avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) qui sont tous en lien avec l'instauration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

En 2020, seront célébrés, le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'adoption de la Déclaration et du Programme d'actions de Beijing (1995), ainsi que les cinq ans du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable. En prévision de cet anniversaire, un processus d'examen complet au niveau national auquel participent toutes les parties prenantes dont le Bénin, a été mis en place dans ses États membres, par les Nations Unies.

Le présent rapport rend compte de l'évaluation de la mise en œuvre par le Bénin de la Déclaration et du Programme d'actions de Beijing (+25).

OBJECTIF GENERAL DE L'ELABORATION DU RAPPORT

Faire un bilan des avancées et des défis sur la thématique de l'intégration du genre dans les politiques et programmes au Bénin.

De manière plus concrète, il s'agit de présenter la situation du Bénin rendant compte des progrès réalisés, des obstacles rencontrés et des défis restants dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'actions de Beijing de même que du programme de développement durable à l'horizon 2030.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

De façon spécifique, il s'agit de considérer les défis sus relevés pour:

- (i) rendre compte des progrès réalisés, des obstacles rencontrés et des défis restants à relever dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Actions de Beijing,
- (ii) aborder les questions relatives aux perspectives et nouvelles priorités dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Actions de Beijing ainsi qu'aux recommandations y afférentes.

1. METHODOLOGIE

1.1. Expertise mobilisée pour la mission

Pour la conduite de l'élaboration du rapport, une équipe de personnes ressources a été identifiée par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance pour accompagner les cadres et la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre

(DPFG). Pour la collecte et l'analyse des données, d'autres acteurs ont été impliqués à divers niveaux notamment : les points focaux genre des Ministères sectoriels, les Partenaires Techniques au Développement Genre et Protection Sociale (PTD/GPS) et certaines Organisations Non Gouvernementales et structures de la Société Civile.

1.2. Structuration du rapport

Le présent rapport rend compte des résultats d'analyse de la mise en œuvre du Plan d'Actions de Beijing (PAB) dans ses différents domaines. Il est structuré en cinq parties: (i) démarche méthodologique; (ii) analyse globale des priorités, constats et problèmes dans le cadre de la croissance inclusive du Bénin depuis 2014, (iii) progrès réalisés dans le cadre des défis restants à relever par le Bénin dans la mise en œuvre du PAB, (iv) défis à relever dans les différents domaines suscités et (v) nouvelles stratégies de mise en œuvre du PAB et du Programme de Développement Durable conformément aux agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine.

1.3. Démarche méthodologique

Le processus d'élaboration du présent rapport a été participatif et inclusif. Il a impliqué aussi bien les institutions de la République, certaines associations et ONG de promotion et de protection des droits de la femme, du secteur privé que des partenaires au développement.

Ce rapport est le résultat d'une étude à la fois quantitative et qualitative et s'est appuyé sur deux sources d'informations majeures : (i) une revue de littérature des différents rapports tant internationaux, régionaux, nationaux que sectoriels réalisés depuis 2015, (ii) des entretiens avec les points focaux genre des différents Ministères, l'Institut National de Promotion de la Femme (INPF), quelques acteurs stratégiques de la société civile et des Organisations Non Gouvernementales œuvrant à la mise en œuvre de l'intégration du genre dans leurs domaines d'activités respectifs.

Les guides d'entretien et les questionnaires conçus pour la collecte des données sont inspirés de la note d'orientation pour l'élaboration des examens nationaux. Au total, un échantillon de trente-neuf (39) acteurs a été approché selon la technique d'itinéraire et l'effet de saturation.

Par ailleurs, un traitement des données empiriques triangulées aux données secondaires a permis l'élaboration du rapport provisoire 2019 relatif à la mise en

œuvre du PAB au Bénin. Par la suite, un atelier de validation interne du rapport provisoire est organisé avec la participation active de la plupart des acteurs de la société civile et quelques acteurs des institutions qui ont participé à la collecte et qui interviennent sur les questions relatives à la promotion du genre. Les amendements retenus de façon consensuelle lors de cette validation interne sont pris en compte pour finaliser le rapport.

2. ANALYSE GLOBALE DES REALISATIONS ET DES PROBLEMES DANS LA PROMOTION DE L'EGALITE DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES AU BENIN DEPUIS 2014

Cette partie met en exergue les principales priorités, les constats et les problèmes relatifs à la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes depuis l'élaboration du dernier rapport national 2014 sur la mise en œuvre du PAB.

2-1 : Les priorités

Le Bénin dispose d'une Politique Nationale de Promotion du genre dont la vision à l'horizon 2025 est d'en faire : **«un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable»**. Les différentes stratégies retenues pour atteindre les objectifs visés par cette Politique Nationale de Promotion du Genre sont :

1. Mettre en place des mesures rendant effectives l'égalité et l'équité entre homme et femme dans l'accès à l'éducation, à l'alphabétisation et aux structures de prises de décisions dans toutes les sphères (individuel, familial, communautaire, national et international).
2. Renforcer l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux, ainsi que l'application effective des conventions et textes nationaux et internationaux favorables à l'égalité et l'équité entre homme et femme.
3. Renforcer l'engagement de la société civile et la prise de conscience des femmes et des hommes pour la promotion du genre tout en assurant une bonne implication des hommes dans le processus.
4. Assurer l'autonomisation des femmes et une meilleure prise en compte du genre dans les PDC.
5. Réduire la pauvreté monétaire des femmes et leur assurer un accès et un contrôle équitables aux ressources.

Ces priorités se traduisent à travers les principales actions ayant permis au Bénin d'accélérer des progrès en faveur des femmes et des filles de 2014 à nos jours. Ces actions ont permis, au cours des cinq dernières années, au Bénin, d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles par le biais de lois, de politiques et se résumant en sept points comme défis. Il s'agit de :

- Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice ;
- Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles ;
- Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire ;
- Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- Accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et reproductive ;
- Appui à l'autonomisation des femmes ;
- Formation des femmes à la participation aux instances de prise de décision.

La réalisation effective de ces défis exige la prise en compte des paramètres sociaux qui impliquent l'exploitation des données de tous les Ministères sectoriels en vue de porter à l'échelle nationale la question de l'intégration du genre dans les politiques et programmes. Cette approche revêt un aspect capital et nécessite la visibilité des actions au sein du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM). D'où le plus grand des défis : celui de rendre visibles les actions du MASM souvent inconnues ou ignorées du grand public.

L'analyse des défis cités et ceux relevés par les recommandations de Béijing montre qu'il y a une analogie. On retrouve les 6 thématiques.

- ✓ Femmes et prise de décision,
- ✓ Femmes et de la lutte contre les violences basées sur le genre,
- ✓ Femmes, éducation et formation
- ✓ Femmes et conflits armés,
- ✓ Femmes et environnement
- ✓ Femmes et économie.

Le Bénin, dans son orientation est donc en phase avec les décisions de Béijing.

2-2 : Les Constats

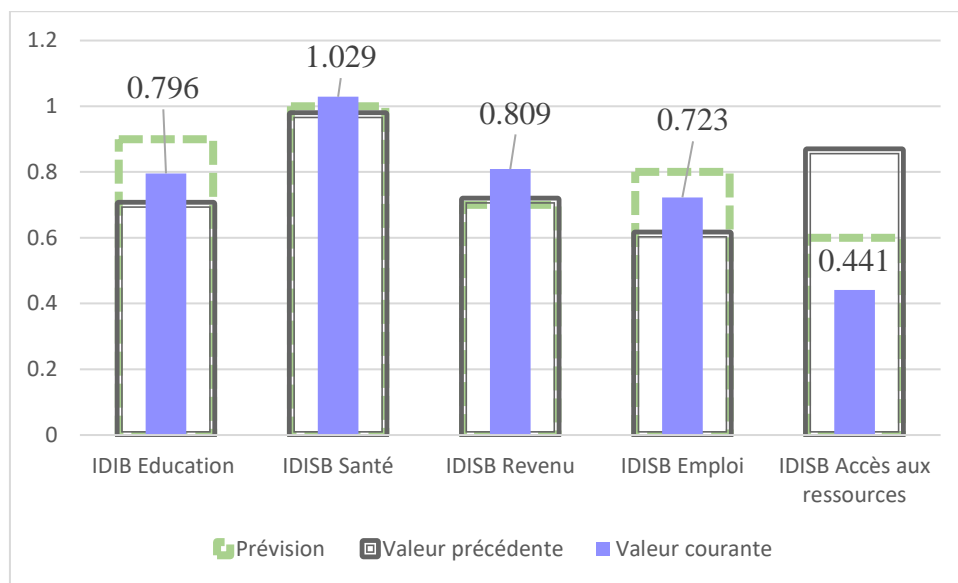
Les constats faits dans le domaine d'intégration du genre au Bénin portent sur les actions de prévention, de protection et de promotion de la femme ainsi qu'à sa

participation aux instances de prise de décision. Les divers constats sont révélés par l'étude faite sur les indicateurs genre ainsi que cela se présente.

LES INDICATEURS GENRE

Une égalité obtenue dans l'accès à la santé mais une grande inégalité dans l'accès aux ressources

Les composantes de l'Indice de Développement des Inégalités entre Sexe au Bénin nous donnent un aperçu par secteur sur la réduction des inégalités liées au genre. Sur les cinq secteurs concernés, l'accès aux ressources enregistre¹ le plus faible niveau et a baissé de 49% de 2011 à 2015; le nombre d'hommes aux postes de direction fait le double de celui des femmes (0,441). On note néanmoins une égalité dans l'accès aux soins de santé (1,029). Des efforts non négligeables restent à faire pour l'égalité genre dans les volets relatifs à l'éducation (0,796), à l'emploi (0,723), aux revenus (0,809) et à l'accès aux ressources (0,441).



Graphique 1 : Composante de l'IDISB 2015

Source : Rapport IDISB 2015

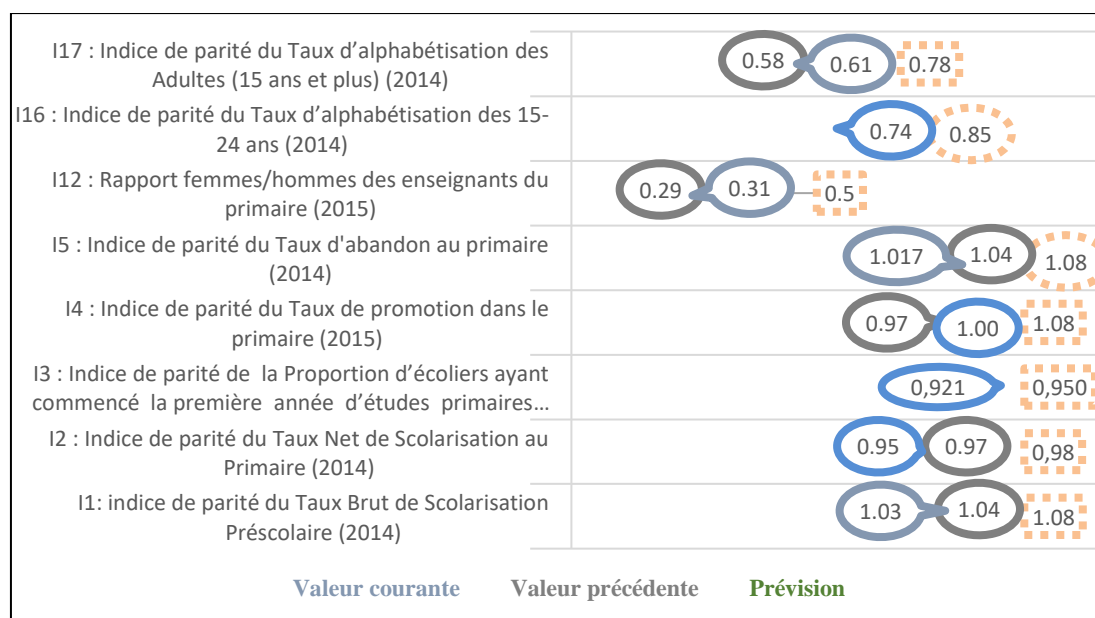
Genre et Education (17 indicateurs)

Genre et éducation primaire

Bien que la parité soit quasiment atteinte pour la grande majorité des indicateurs de l'enseignement primaire, beaucoup d'efforts restent à faire pour l'obtenir dans le rang des enseignants et dans le domaine de l'alphabétisation.

¹ Au niveau de cet indicateur, seule la sous composante poste de direction a été renseignée en 2015

Le niveau des indicateurs au niveau de l'enseignement primaire atteste du grand effort fait par le Bénin ces dernières années pour l'atteinte de l'égalité d'accès à l'éducation primaire. Sur les huit indicateurs retenus pour l'analyse, trois affichent un niveau supérieur ou égal à 1 et cinq affichent un niveau supérieur à 0,95. Des efforts restent à faire pour obtenir la parité au niveau de l'alphabetisation et dans le rang des enseignants du primaire. L'indice du taux de parité d'alphabetisation des adultes gagne trois points de pourcentage en trois ans et affiche 0,61 en 2014.



Graphique 2 : Indicateurs du genre au niveau de l'éducation primaire²

Source : IDISB 2015 (I17), Annuaire Statistique de l'enseignement maternel et primaire 2014-2015 (I1, I4, I12), MICS 2014 (I2, I5, I3, I16)

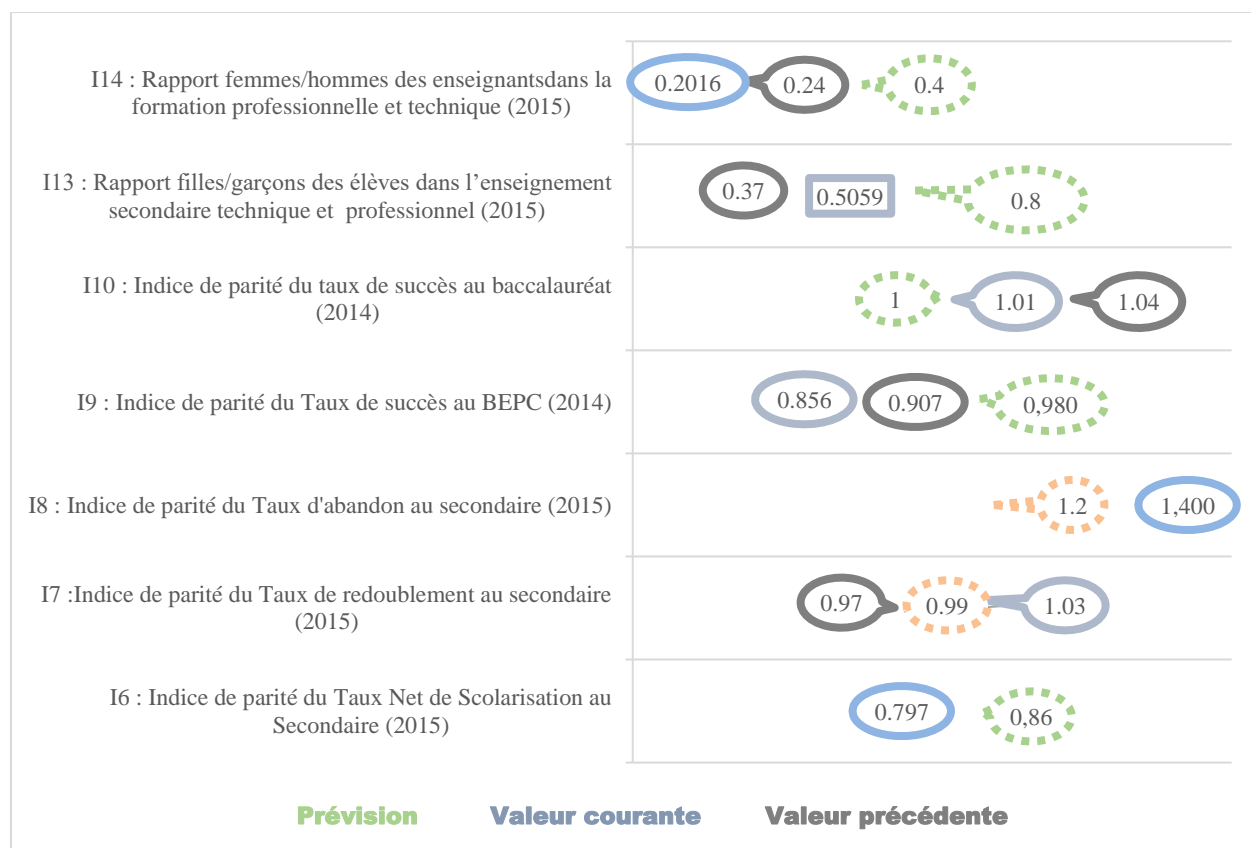
Genre et enseignement secondaire

D'important progrès ont été enregistrés dans l'enseignement secondaire général mais la parité genre reste très problématique dans l'enseignement technique et professionnel.

Au niveau de l'enseignement secondaire général, la parité femme / homme est quasiment obtenue concernant la réussite au baccalauréat (1,01), de la réussite au BEPC (0,856), du redoublement (1,03) et dans une moindre mesure pour le taux net de scolarisation (0,797). Par contre, en ce qui concerne l'enseignement technique et

² Pour tous les graphiques de ce document, les années correspondantes aux valeurs courantes sont mises entre parenthèses à la fin du libellé des indicateurs et l'année de prévision est 2020.

professionnel, le nombre d'enseignants de sexe masculin dépasse le triple du nombre d'enseignants du sexe féminin ; l'indice de parité s'établit à 0,20 en 2015 et reste en dessous de son niveau de l'année précédente. De même, le nombre d'élèves de sexe masculin est le double du nombre d'élèves de sexe féminin. Toutefois, le rapport fille /garçon des élèves de l'enseignement technique est en nette progression par rapport à son niveau de 2012.



Graphique 3 : Indicateurs du genre au niveau de l'enseignement secondaire

Source : Annuaire Statistique de l'Enseignement Secondaire 2014-2015 (I7, I9, I10, I13, I14), IDISB 2015 (I8), EMICoV 2015 (I6)

Genre et enseignement supérieur

Au niveau de l'enseignement supérieur, la parité reste encore idéaliste. Que ce soit au niveau du taux d'inscription (0,431) qu'au niveau du rapport femme / homme des enseignants (0,141), l'indice de parité affiche un niveau très bas mais en progression par rapport à son niveau précédent. On note aussi une certaine sexo-spécificité dans le choix des filières au niveau supérieur.



Graphique 4 : Indicateurs du genre au niveau de l'enseignement supérieur

Source : MICS 2014 (I11) ; Annuaire Statistique de l'Enseignement supérieur 2014-2015 (I15)

Genre et prise de décision (14 indicateurs)

Les femmes sont associées de façon presque égalitaire aux décisions dans les ménages et dans une moindre mesure dans les administrations.

La Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays. Le Programme d'action de Beijing affirme également que les femmes ont le même droit que les hommes de participer à la gestion des affaires publiques...Cependant, bien qu'il ait été largement accepté, l'application de ce droit reste problématique pour les pays.

Au Bénin, sur les dix indicateurs qui ont été convenablement renseignés sur la parité femme / homme au niveau de la prise de décision, un effort de progrès vers la parité n'a été constaté qu'au niveau de deux indicateurs. En 2015, presque la quasi-totalité des femmes (88%) participent à la prise de décision au niveau des ménages.



Graphique 5 : Indicateurs du volet genre et prise de décision

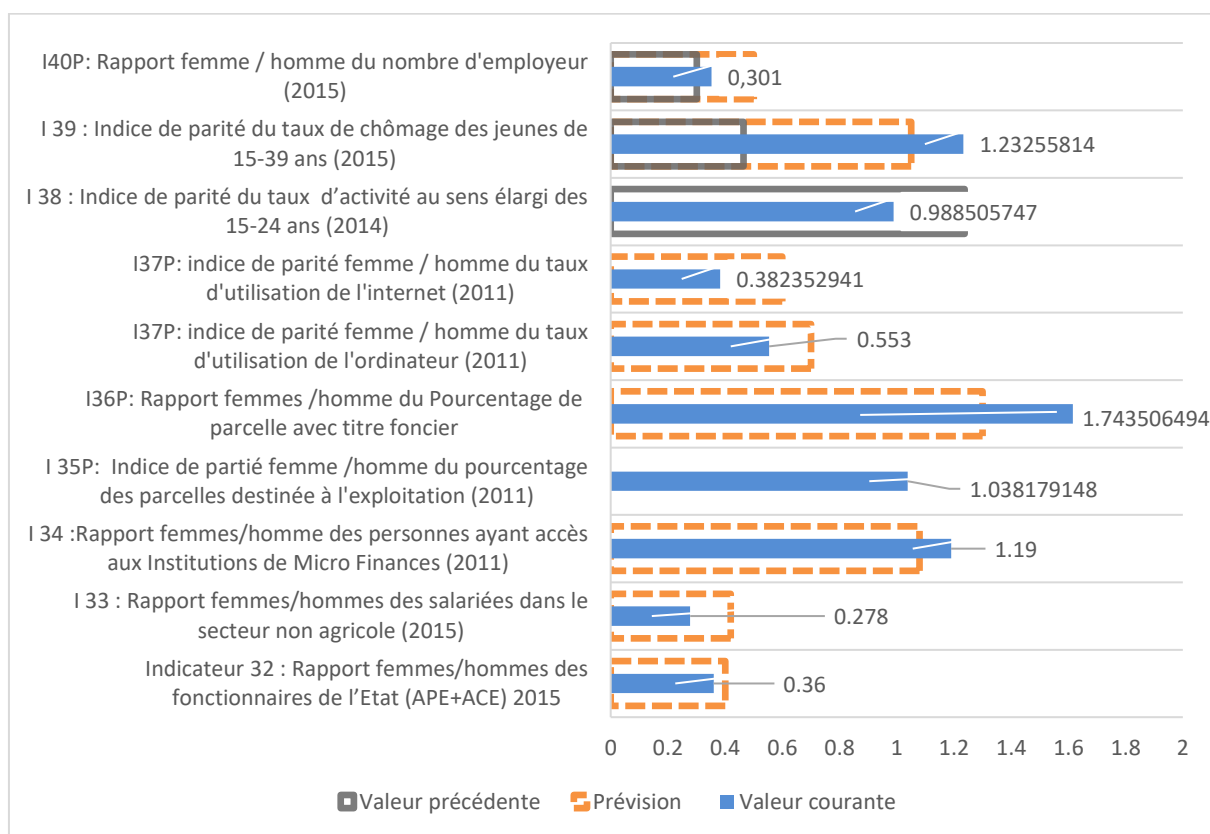
Source : Rapport IDISB 2015 (I30, 26, 18), Ministère de la décentralisation (I25, 24), Association Nationale des Communes du Bénin (I23, 22), CENA 2015 (I28), CENA 2016 (I27), Assemblée Nationale (I21), Journal Officiel (I19), Comptage (I20)

Genre et Activités productives / Accès aux ressources (09indicateurs)

On note une discrimination positive en faveur des hommes dans l'accès aux ressources à l'exception de l'accès à la microfinance. Il faudrait davantage travailler sur l'acquisition des compétences en vue d'atteindre la parité dans ce domaine.

Le nombre de femmes chômeurs dépasse largement celui des hommes. L'indice de parité femme / homme du taux de chômage des jeunes de 15 à 39 ans s'établit à 1,23 en 2015. Toutefois, l'indice de parité du taux d'activité est de 0,98 en 2014 ; le nombre d'actifs de sexe féminin est presque égal au nombre d'actifs de sexe masculin.

Le niveau des autres indicateurs de ce volet fournit quelques explications sur le nombre élevé de chômeurs de sexe féminin comparativement aux chômeurs de sexe masculin. On note que l'indice de parité du taux d'utilisation de l'ordinateur est de 0,55 en 2014 (MICS 2014) ; le nombre d'hommes qui utilisent l'ordinateur dépasse du double celui des femmes. De plus, la grande majorité des publications de demande d'emploi se font en ligne et sont accessibles grâce à l'internet. Ces publications échappent à la grande majorité des femmes qui recherchent l'emploi puisque l'indice de parité femme / homme du taux d'utilisation de l'internet est de 0,38 en 2011 (EMICoV). Par ailleurs, le rapport femme / homme du nombre d'employeurs affiche 0,30 en 2011 (EMICoV). Aussi, faudra-t-il travailler sur l'esprit entrepreneurial des femmes.



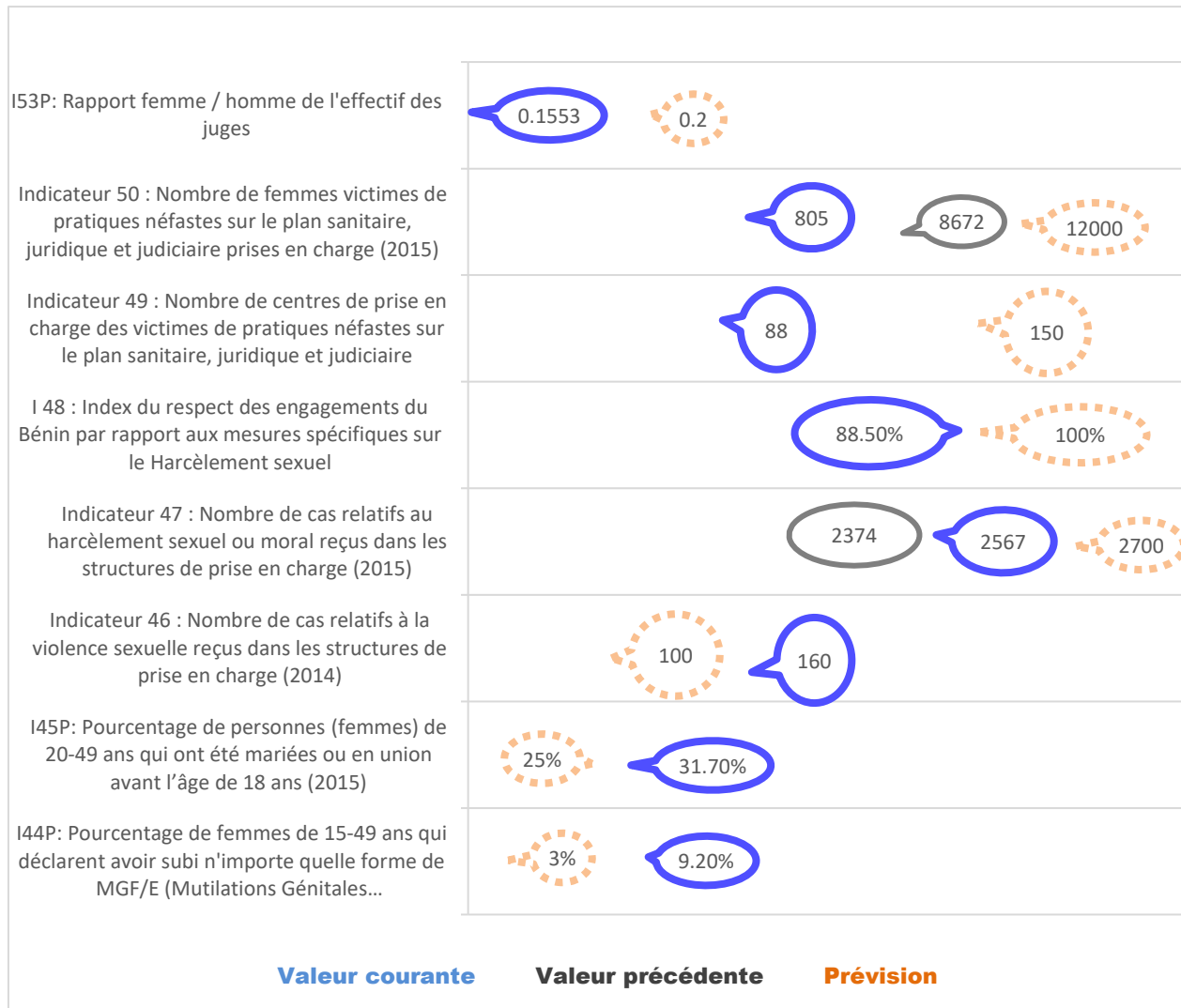
Graphique 6 : Indicateurs du volet genre et Activités productives/Accès aux ressources³

Source : EMICoV 2015 (I40, I39), IDISB (I33), Ministère du Travail et de la Fonction Publique (I32), EMICoV 2011 (I34, I35p, I37p) ; IDISB 2015 (I36p)

³ La mention « p » après le numéro d'un indicateur indique qu'il s'agit d'un proxy de l'indicateur retenu dans le manuel des indicateurs de suivi des inégalités de genre et de la protection sociale

Genre et Droits humains/Justice (13 indicateurs)

Nombre d'engagements sont pris pour lutter contre toutes les formes de violence. La promotion des droits des femmes est essentielle pour garantir la contribution des femmes au développement, à la paix et à la sécurité. La mutilation génitale semble être en nette régression, cependant, beaucoup d'efforts reste à faire en ce qui concerne les autres types de violences faites aux femmes.

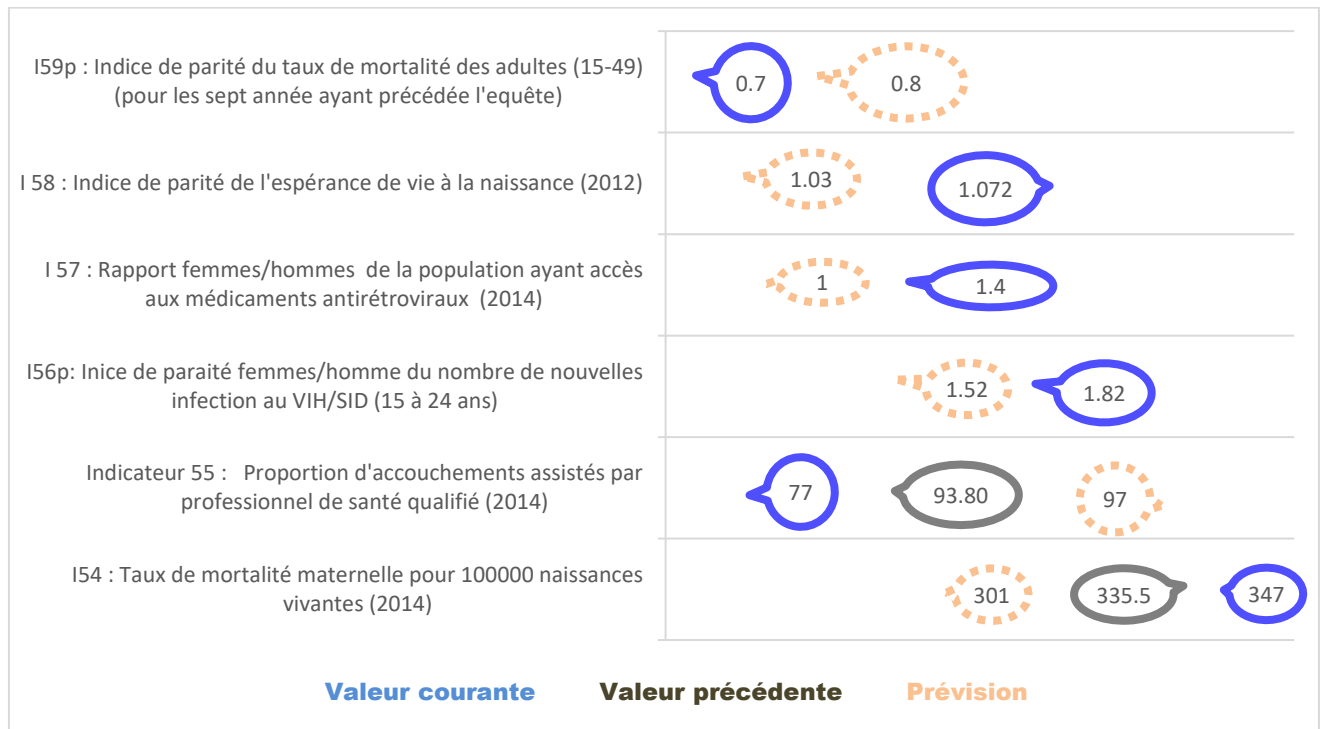


Graphique 7 : Indicateurs du genre et Droits humains/Justice

Source : Ministère de la justice (I52, 51), Rapport 2015 du service d'écoute (I46, I47, I50, I47), MASMF 2017 (I49), MICS 2014 (I45, 44), IDISB 2015 (I48)

Genre et Santé (06 indicateurs)

La santé est la chose qui devrait être la mieux partagée d'une façon presque égalitaire entre les hommes et les femmes au Bénin. Cependant, la proportion d'accouchements assistés et le taux de mortalité maternelle connaissent une évolution négative ces dernières années.



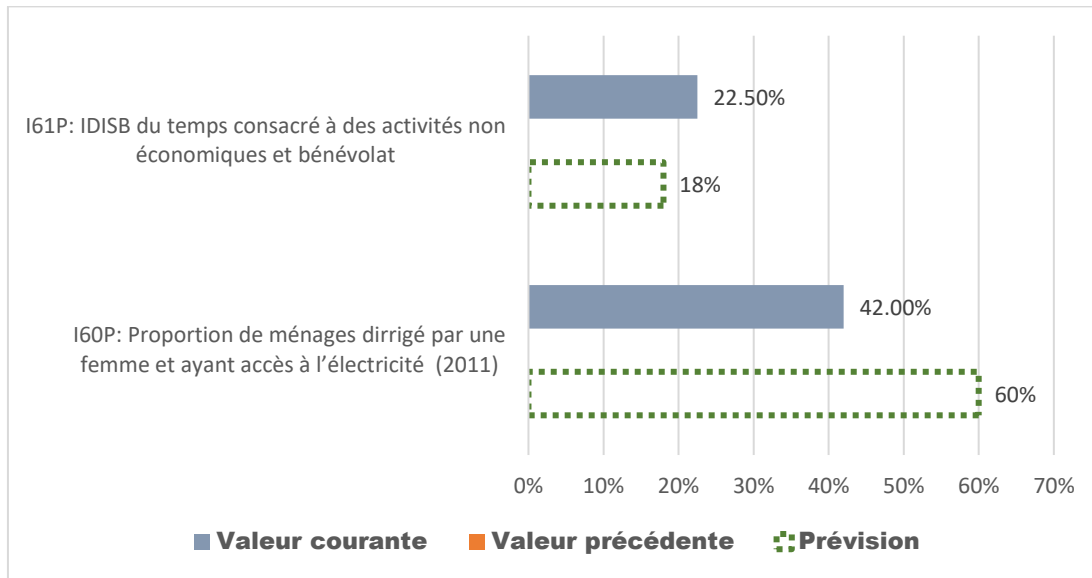
Graphique 8 : Indicateur du volet genre et Santé

Source: MICS 2014 (I54, I55, I59), TBS INSAE 2012 (I 58), PNLS (I 57, I56)

Genre et Energie (04 indicateurs)

L'énergie constitue l'élément indispensable pour la réalisation de toute activité économique. Cependant, en 2011, moins de la moitié (42%) des ménages dirigés par les femmes ont accès à l'électricité. Les prévisions pour 2020 s'estiment à 60% compte tenu des projets du PAG et des réalisations actuelles du gouvernement. On note aussi qu'en 2015 les femmes consacrent 22,50% de leur temps à des travaux non économiques et au bénévolat. Compte tenu des réalités socio anthropologiques du Bénin, il serait vraiment difficile de mener des politiques économiques pour faire

baisser le niveau de cet indicateur. Cependant, au regard de l'urbanisation grandissante, on estime que cet indicateur affichera 18% en 2020.



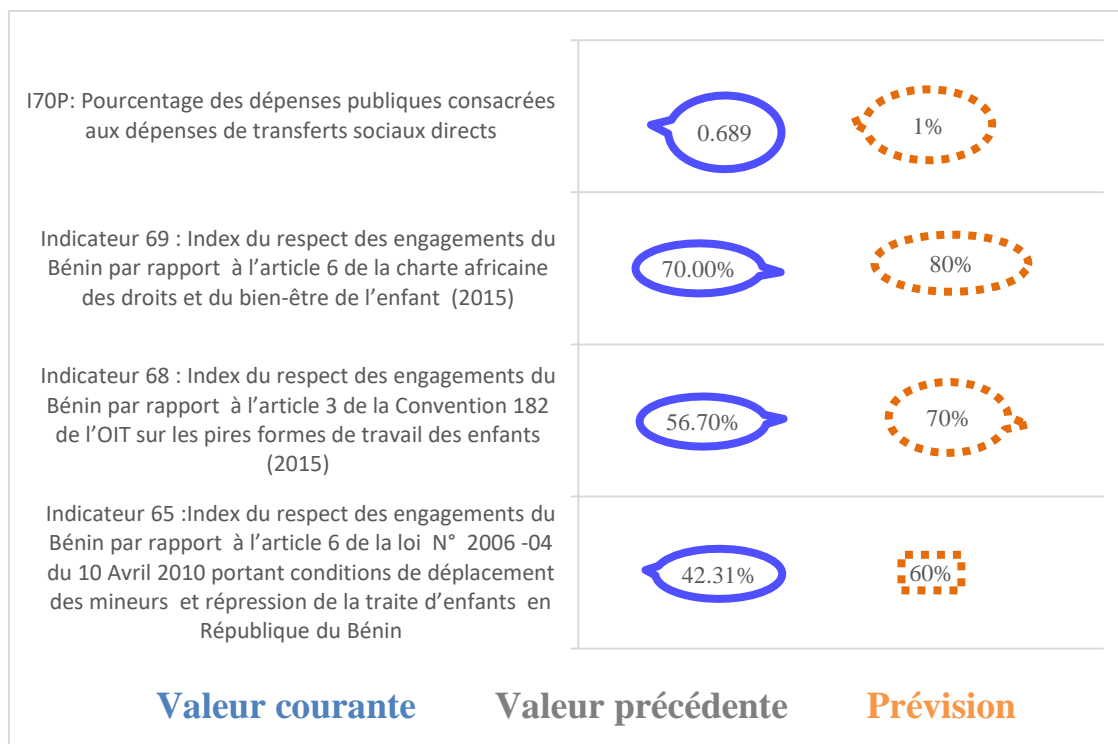
Graphique 9 : Indicateurs du volet genre et Energie

Source: EMICoV 2011 (I60), IDISB 2015 (I61)

LES INDICATEURS DE LA PROTECTION SOCIALE (30 INDICATEURS)

Législation protectrice (07 indicateurs)

En termes de législation protectrice, le Bénin fait assez efforts au niveau de la reconnaissance des droits au bien-être de l'enfant et la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Le Bénin a déjà honoré 70% de ses engagements concernant la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et 56,70% de ses engagements relatifs aux pires formes du travail des enfants. Toutefois, le pourcentage des dépenses publiques consacré aux dépenses de transferts sociaux directs reste très faible (0,68%).



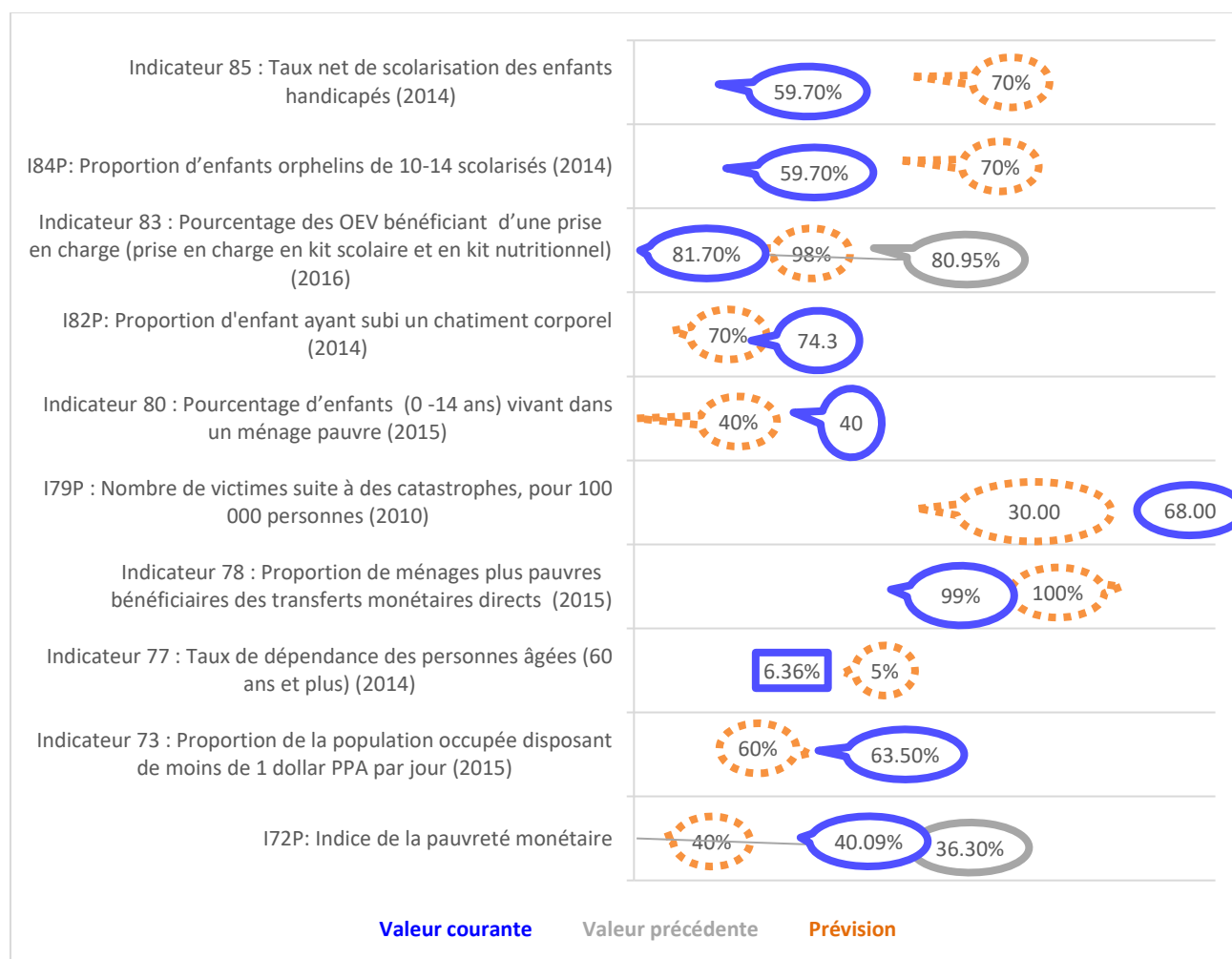
Graphique 10 : Genre et législation protectrice

Source : Rapport IDISB 2015 (I68, 69), DGPD/MPD 2014 (I70); DFEA (I65)

Assistance sociale (16 indicateurs)

Malgré les efforts fournis dans le domaine de l'assistance sociale, la pauvreté semble gagner davantage de personnes. En effet, bien que la quasi-totalité (99% en 2015) des ménages pauvres bénéficie de transferts sociaux et que les indigents reçoivent en permanence une assistance sociale, les efforts en matière d'assistance sociale au

Bénin restent mitigés. Les pauvretés monétaire et non monétaire sont persistantes. Néanmoins, les orphelins et les enfants handicapés bénéficient d'une grande attention au Bénin. Toutefois, le pourcentage d'Orphelins et Enfants Vulnérables qui bénéficie d'une prise en charge est de 81,70% en 2016 et le taux net de scolarisation des enfants handicapés s'établit à 59,70% en 2014.



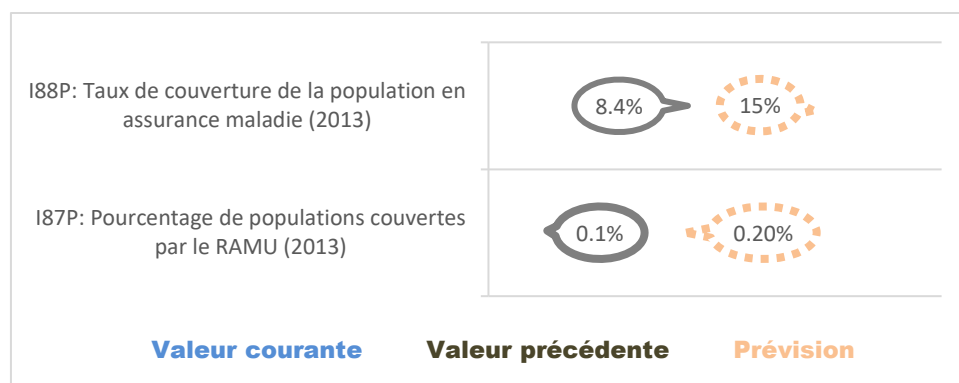
Graphique 11 : Indicateurs d'assistance sociale

Source : EMICoV 2015 (I72, 73, I80), TBS 2012 (I72), MICS 2015 (I85), MICS 2014 (I77, 84), DGPD/MPD (I78), Agence Nationale de Protection Civile/Ministère de l'Intérieur (I79), MASMF (I83)

Assurance sociale (03 indicateurs)

La notion de l'assurance reste encore très méconnue et ou pas comprise de la grande majorité des béninois. Seulement 8,4% de la population souscrivent à une assurance maladie en 2013 ; la plupart étant des travailleurs qui disposent d'une assurance

maladie pour leur travail. La couverture du régime d'assurance maladie universelle est très faible (0,1% en 2013).

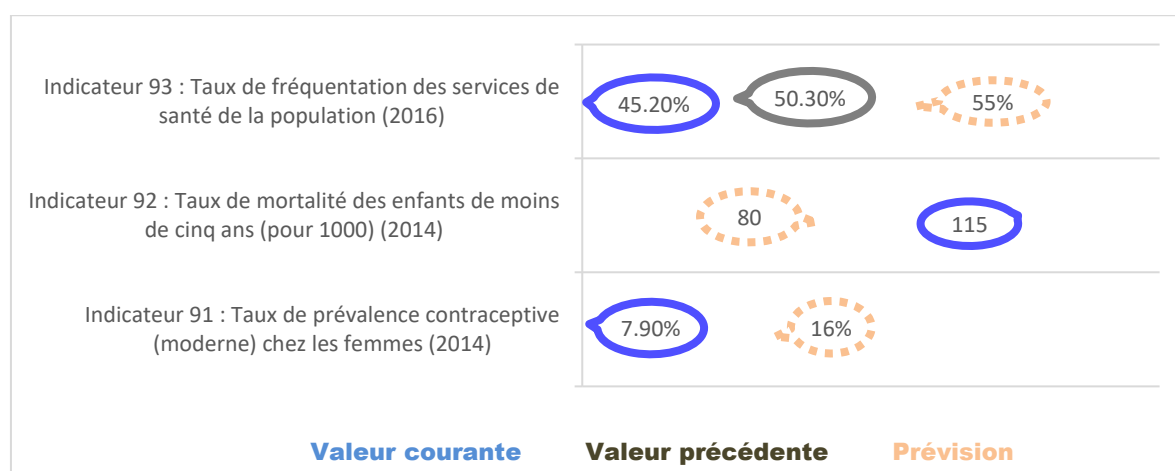


Graphique 12 : Indicateurs du volet assurance sociale

Source : Annuaire statistique du ministère de la santé 2013 (I87, 88)

Services d'action sociale (04 indicateurs)

Les progrès enregistrés dans l'offre de service d'action social sont mitigés. Un peu moins de la moitié (45,20%) de la population fréquente les services de santé en 2016. L'autre moitié de la population se traitent avec les méthodes de médecine traditionnelle. Pour améliorer le taux de fréquentation des services de santé, il faudrait améliorer la qualité et rendre accessible le coût des services de santé mais surtout valoriser la médecine traditionnelle.



Graphique 13 : Indicateurs du volet services d'action sociale

Source : MICS 2014 (I91, I92), Annuaire Statistiques du Ministère de la santé 2016 (I93)

2-3 : Les Problèmes

L'examen approfondi des constats montre que les populations sont confrontées à plusieurs problèmes : éducation, violences, énergie, santé, économie, infrastructures, prise de décision.

Particulièrement dans le cas de la prise de décision, il est à faire remarquer que :

- au Bénin, la plupart des femmes sont illettrées et sont presque sans information sur leurs droits et devoirs ;
- les familles béninoises sont patriarcales avec pour conséquences la marginalisation des femmes, par exemple, elles sont quasiment absentes lors des grandes réunions familiales et communautaires ; les séances de décisions politiques se tiennent souvent tard la nuit, ce qui limite les engagements des femmes en politique voire leur participation aux instances de prise de décisions ; les femmes pensent qu'il faut finir avec la carrière professionnelle avant de participer à la politique et à militer dans les partis ;
- les jeunes filles sont souvent écartées de la sphère des grandes décisions alors que ce sont elles qui peuvent être vite récupérées et orientées sur des pistes porteuses ;
- le parlement des jeunes béninois est moins connu ;
- il n'existe presque pas de cercles de réflexion des femmes au niveau de la stratification sociale et les informations ou les actions ne se remarquent qu'à travers les œuvres d'une frange des groupes ;
- on note un manque d'appropriation des expériences de bonnes pratiques extérieures ;
- elles n'ont pas accès aux opportunités de voyages d'échanges sur les thématiques liées au genre ;
- au sein de l'administration, elles occupent plus des postes d'exécution que des postes de décision.

Domaine de la santé : Accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et procréative

L'accès aux soins essentiels de santé est un droit fondamental pour les populations. Vingt-quatre problèmes ont été recensés et s'énumèrent comme suit :

- faible accessibilité des populations aux services sociaux de base : Santé, Éducation, Eau, Électricité... ;
- pollution atmosphérique ;

- non maîtrise de l'Urbanisation ;
- faible couverture en eau potable ;
- mauvaise gestion des déchets ;
- éclosion des maladies infectieuses et parasitaires ;
- forte pression démographique ;
- faux de mortalité élevé ;
- non clarification des rapports entre Zones Sanitaires et structures administratives décentralisées ;
- précarité du mécanisme de financement des Zones Sanitaires ;
- non-respect des pratiques de bonne gouvernance ;
- forte proportion de centres de santé publics et privés non conformes aux normes et standards ;
- faible partenariat entre secteur public et secteur privé ;
- faible intégration de la médecine traditionnelle dans le système de santé ;
- difficultés d'accès des ménages aux soins de santé ;
- iniquité dans la répartition des ressources du secteur ;
- faible consommation des ressources ;
- faible viabilité financière des structures hospitalières ;
- difficultés de gestion des carrières ;
- faible performance des prestataires de soins ;
- sous-équipement des formations sanitaires ;
- faible fréquentation des formations sanitaires publiques ;
- taux de morbidité élevé
- taux de malnutrition élevé chez les mères et les enfants -Taux de mortalité maternelle élevé.

Le regroupement opéré à partir des priorités établies par les acteurs à différents niveaux de la pyramide sanitaire et la prise en compte des recommandations des États Généraux fait ressortir les sept problèmes prioritaires suivants :

1. Faible accessibilité des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, eau, etc.) ;
2. difficultés liées à la planification d'acquisition, de construction et de maintenance des infrastructures et des équipements ;
3. précarité du mécanisme de financement des dépenses de santé ;
4. morbidité et mortalité élevées ;
5. insuffisance de la collaboration inter et intra sectorielle ;
6. non-respect des pratiques de bonne gouvernance ;
7. dysfonctionnement dans la gestion des ressources humaines ;

Ces sept problèmes prioritaires mettent en exergue les préoccupations suivantes pour le secteur :

- a) la lutte contre les maladies ;
- b) la valorisation des ressources humaines du secteur ;
- c) le partenariat et la responsabilité médicale ;
- d) le financement du secteur ;
- e) la gestion du secteur.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Tableau 5 : Les indicateurs usuels en 2011

<i>Indicateurs</i>	<i>Valeurs</i>
Taux de couverture en infrastructures sanitaires	96,30%
Nombre d'habitants par centre de santé public	19.538
Nombre d'habitants par médecin	22.412
Nombre d'habitants par infirmier	3.569
Nombre de femmes en âge de procréer par sage-femme	1.966
Nombre de médecins pour 10000 habitants	0,45
Nombre d'infirmiers pour 5000 habitants	1,4
Nombre de sages-femmes pour 5000 habitants	2,54
Taux de recouvrement	1,03%
Marge bénéficiaire	2,3%
Pourcentage des trois principales pathologies	
-Paludisme	37,61%
-Infections Respiratoires Aigües	10,54%
-Autres affections gastro-intestinales	6,11%
Taux d'incidence du Paludisme simple	9,15%
Taux d'incidence du Paludisme grave	1,27%
Taux d'incidence du Paludisme toutes formes confondues	10,42%

Taux de létalité du paludisme grave (pour 1000 cas)	1,1
Durée moyenne de séjour (jours)	3
Taux d'occupation des lits	33,2%
Taux de fréquentation des services de santé	27,24%
Taux de couverture des consultations prénatales	88,83%
Taux de couverture des consultations postnatales	25,52%
Taux de couverture des consultations des Enfants de 0 - 11 mois	52,39%
Taux de couverture des accouchements assistés	70,01%
Taux de césarienne	6,49%
Décès maternels pour 100.000 naissances vivantes (dans les formations sanitaires)	215,13
Taux de prévalence contraceptive	5,07%
Taux de couverture en PENTA 3	96,6%
Taux de couverture en VAR	90,35%
Prévalence du VIH (AIDS Info 2019)	
Femmes	1,3%
Hommes	0,8%

Source : MS

FINANCEMENT/ CREDIT

En se fondant sur les réalités sociologiques de notre pays, on a tendance à se demander la légitimité d'une préoccupation de la prise en compte de l'approche genre ou du sexe dans la conception d'un Programme d'Habitat Economique et Social au Bénin.

Mais à l'analyse des indices de pauvreté⁴ dont fait partie entre autres critères, la qualité de l'habitat, on déduit que le mal-logement touche plus les femmes que les

⁴ Rapports INSAE sur les indices de pauvreté au Bénin

hommes parce qu'elles sont plus exposées à la précarité matérielle. Les constats ci-après accentuent la vulnérabilité accrue des femmes dans l'accès au logement décent. Il s'agit de :

- ✓ l'inexistence de crédit spécifique pour le logement social pour les femmes,
 - ✓ l'inadéquation des logements sociaux à la réalisation des Activités Génératrices de Revenus des femmes (manques de boutiques, étroitesse des arrière-cours)
 - ✓ l'inexistence des mesures sécuritaires le long des voies d'accès aux logements sociaux ce qui expose les femmes au vol, viol et autres discriminations ;
 - ✓ droits limités des femmes à posséder, contrôler ou hériter la propriété foncière bâtie ;
 - ✓ l'inexistence des infrastructures sociocommunautaire (centre de santé, écoles, maternités, marchés, pharmacie....).
- ✓ Il faut faire remarquer que les cibles directes sont les femmes fortement touchées et on aura :

Champ de réflexion : Femmes bénéficiaires finaux avec des logements sociaux.

Indicateur cible : Au moins 30% des logements construits sont acquis par les femmes Cheffes de Ménages, Entrepreneurs, Commerçantes et autres.

Facteur stimulant : Facilitation de l'accès à un crédit typique aux femmes pour l'acquisition des logements sociaux.

3 : Les principales réalisations

A partir de 2016, le Bénin a opté pour une politique intégrée du genre dans tous les domaines. Ainsi, le Programme d'action du gouvernement PAG.

Le Gouvernement a retenu de fonder ses actions au cours du quinquennat 2016- 2021 sur trois (3) piliers et sept (7) axes à savoir :

§ Consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance : Ce pilier couvre deux axes d'intervention : a) Renforcement des bases de la démocratie et l'Etat de droit et b) Amélioration de la gouvernance.

§ **Engager la transformation structurelle de l'économie** : Les objectifs poursuivis dans ce domaine se déclinent en trois axes : a) Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité ; b) Amélioration de la croissance économique ; c) Amélioration des performances de l'éducation.

§ **Améliorer les conditions de vie des populations** : l'intervention dans ce domaine comporte deux axes : a) Renforcement des services sociaux de base et protection sociale ; b) Développement équilibré et durable de l'espace national.

Les objectifs poursuivis à travers les actions visant à **consolider la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance** se déclinent en cinq volets : i) renforcer l'indépendance et la célérité du système judiciaire national, ii) assurer la liberté et l'accès équitable de tous aux organes de la presse, iii) dynamiser et moderniser l'administration publique, iv) renforcer la sécurité intérieure et la défense du territoire national par une protection adéquate des biens et des personnes, v) et faire de la diplomatie un véritable instrument au service du développement. Il s'agira notamment de réviser la Constitution du 11 décembre 1990, de réformer le système partisan et de mettre en place des instruments juridiques favorables au développement humain, social et économique. L'amélioration de la gouvernance administrative est l'une des priorités dans ce domaine.

Pour relever le défi de la transformation structurelle de l'économie béninoise, le Gouvernement se concentrera sur trois (3) principaux axes : i) l'assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de sa stabilité ; (ii) l'amélioration de la croissance économique et iii) l'amélioration des performances de l'éducation. Le Gouvernement conduira les réformes structurelles pour renforcer le système de gestion des finances publiques et améliorer l'environnement des affaires. Des investissements massifs seront effectués dans l'agriculture, le tourisme et la culture, l'économie numérique et les TICs, l'énergie, les infrastructures de transport et les unités de transformation. Plus de six mille (6 000) milliards d'investissements sont prévus pour les projets phares devant concourir à l'amélioration de la croissance économique. En relation avec les ambitions économiques du pays, le Gouvernement compte reconstruire le système éducatif,

(i) bâtir une nouvelle gouvernance du secteur basée essentiellement sur une dépolitisation de l'administration de l'éducation et une amélioration de la qualité de l'enseignement, (ii) adapter l'enseignement aux besoins du pays et des entreprises, (iii) assurer la qualité de l'éducation et (iv) renforcer la recherche scientifique. A

l'appui, doté de capital humain performant d'ici à 2021, le Bénin serait une plateforme d'excellence du « Savoir et de l'Innovation ».

En ce qui concerne **l'amélioration des conditions de vie des populations**, le Gouvernement s'engage à opérationnaliser rapidement une nouvelle politique de protection sociale et d'accès aux services sociaux de base pour tous les citoyens.

En particulier, l'Etat prendra en charge la protection sociale des plus démunis et mettra en place une politique de micro crédit au profit des populations en réponse aux besoins réels de financement des activités génératrices de revenus.

A cet effet, il s'attèlera à atteindre les principaux objectifs ci-après : (i) renforcer la protection sociale et la solidarité (assurance maladie et retraite), (ii) réorganiser le système de santé pour une couverture sanitaire plus efficace, (iii) assurer l'accès des populations à l'eau potable et à l'énergie électrique, (iv) mettre en place une réelle politique de soutien aux artisans par la formation et l'accès au financement approprié de leurs besoins, v) mettre en place un dispositif pour la promotion des vocations et talents artistiques. Le Gouvernement envisage également, une intervention significative en matière d'aménagement équilibré et durable de l'espace national en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Deux pistes d'intervention sont privilégiées sous cet axe : (i) l'amélioration du cadre de vie et du développement durable et (ii) l'approfondissement de la décentralisation et la déconcentration. La réalisation de grands projets urbains dont le coût est estimé à environ mille six cent (1600) milliards de FCFA constitue les chantiers phares pour améliorer le cadre de vie des populations et servir de levier au décollage économique.

Les trois grands piliers du PAG sont déclinés en quarante-cinq projets phares qui balisent tous les domaines cités plus haut en matière de l'intégration du genre.

**TABLEAU DES 45 PROJETS PHARES DU PROGRAMME D'ACTION DU
GOUVERNEMENT 2016-2021**

	DOMAINE D'INTERVENTION	TITRE DU PROJET	MONTANT GLOBAL ALLOUE SUR LES CINQ ANS en million
	ECONOMIE NUMERIQUE	Déploiement de l'Internet Haut et Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire	328 570
		Transition de la diffusion analogique vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT)	39 858
		Mise en oeuvre de l'administration intelligente (Smart Gouv) pour une bonne gouvernance	66892
		Généralisation de l'usage de l'e-commerce	12143
		Généralisation de l'usage du numérique par l'éducation et la formation	19654
		Promotion et Développement de contenus numériques audiovisuels	19700
		AGRICULTURE ELEVAGE PECHE	Filières HVA (ananas, anacarde, produits maraichers)
	Filières conventionnelles (riz, maïs, manioc)		158900
	Aquaculture continentale		60000
	Mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé		133400
	Viande, lait et oeufs de table		67000
	INFRASTRUCTURES	Construction d'un nouvel aéroport international	360000
		Modernisation et extension du Port de Cotonou	502933
		Réaménagement de l'axe routier autour du Port de Cotonou	32 251
		Construction d'une route de contournement Nord de Cotonou	345000
		Aménagement de la route des pêches (Phase 2)	115000
		Construction d'une autoroute entre Sèmè Kpodji et Porto-Novo	61200
		Aménagement de la route Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara	127000

		Réhabilitation, modernisation et extension du réseau routier national sur environ 1.362 km	295013
	TOURISME	Parc de la Pendjari, W	22950
		Cité lacustre de Ganvié	20000
		Pôle touristique Abomey-Porto Novo	154000
		Tourisme premium – Tata Somba	29100
		Cité historique de Ouidah	220000
		Stations balnéaires	184000
	ENERGIE	Implémentation à court terme d'une filière thermique complète et compétitive	304783
		Réduction de coût de l'énergie à long-terme grâce aux énergies renouvelables in- et-off grid	367500
		Restructuration de l'opérateur national et son réseau	78000
		Programme national d'efficacité énergétique sur tous les secteurs : industriels, tertiaire (bâtiments de l'Administration), ménages	10000
	EAU	Développer les capacités de production et de distribution en milieu urbain et péri-urbain	245 920
		Développement des infrastructures hydrauliques multifonctions et gestion durable des ressources en eau	63255
		Donner accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine	210343
	CADRE DE VIE	Modernisation du système de collecte et de gestion efficace des déchets dans l'agglomération de Cotonou	50000
		Aménagement des berges de la lagune de Cotonou	95000
		Assainissement et aménagement des berges de la lagune de Porto-Novo	7000
		Modernisation du marché de Dantokpa, marché international de référence	80000
		Construction d'un nouveau marché international à Parakou	10000
		Création d'un complexe international (conférences et théâtre) à Cotonou	155000
		Rénovation du centre commercial de Ganhi	149000

		Aménagement du camp Guézo pour en faire un centre d'affaires de référence	300000
		Projet de réhabilitation et d'aménagement des voiries des villes de Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Bohicon et Abomey	301000
		Assainissement pluvial de Cotonou	250000
		Projet de développement de programmes immobiliers d'habitat social et économique	370000
	PROTECTION SOCIALE	Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH)	336 474
		Création de la Cité de l'Innovation et du Savoir	154000
		TOTAL GENERAL	

Grâce à la volonté politique du gouvernement béninois, au leadership du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, la présence de plus en plus importante des ONGs et Associations ainsi que leur engagement sur le terrain, l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF), le dynamisme et l'esprit entrepreneurial des femmes, plusieurs actions ont été menées en vue de l'égalité des sexes. Ces actions concernent différents domaines de la vie sociale.

De façon générale, le Bénin a posé des actes remarquables en vue de l'intégration du genre à tous les processus du développement.

Tableau 1 : Domaines d'intervention et suivi des recommandations à l'international

Domaines	Réalisations
Mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux en matière de promotion du genre	<ul style="list-style-type: none"> - la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard de la Femme (CEDEF) ; - la plateforme d'actions de Beijing ; - la Résolution 1325 des Nations Unies ; - les Objectifs du Millénaire pour le Développement ; - la Déclaration Solennelle des Chefs d'État sur l'Égalité entre les sexes en Afrique ; - la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples;

	<ul style="list-style-type: none"> - le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme; - le Protocole additionnel à la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF); - la Convention sur le consentement au mariage et l'âge minimum au mariage ; - la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ; - la Convention n°100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale, en mai 1968 ; - la Convention contre la Criminalité Transnationale Organisée et son Protocole Additionnel contre la Traite des Personnes, particulièrement des Femmes et des Enfants.
<p>Amélioration de l'arsenal juridique relatif à la protection de la femme et à la promotion du genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le vote et la promulgation de la loi n°2015-08 du 08 décembre 2015 portant code de l'enfant en République du Bénin en son article 181 interdit toutes les pratiques pouvant conduire au mariage précoce ou forcé des enfants ; lesdites pratiques qui sont souvent des mesures coercitives, la pression psychologique, le chantage affectif, la pression sociale et familiale intense, sont interdites par ladite loi. L'article 18, énumère entre autres droits de l'enfant devant être respectés par les parents et toute autre personne exerçant l'autorité parentale, sa protection contre toutes formes d'abus, d'exploitation, de violences et contre les pratiques traditionnelles néfastes.
<p>L'application des lois suivantes au Bénin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La loi N°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes qui prévoit les différents actes pouvant être qualifiés de violences en y incluant les pratiques traditionnelles néfastes à la femme. Outre les

	<p>sanctions, cette loi a prévu des mesures préventives dans différents domaines pour le renforcement de capacités des acteurs en vue d'un changement de comportement face à la question ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code Foncier et Domanial en République du Bénin et ses décrets d'application qui dispose que « l'État et les collectivités locales en tant que garants de l'intérêt général doivent assurer un accès équitable à l'ensemble des acteurs, personnes physiques ou morales ... ; veiller à l'approche genre dans l'accès au foncier » (article 6) et qui garantit l'accès des femmes au foncier ; - la loi 2003-03 du 03 mars 2003 portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines en République du Bénin ; - la loi n°2003-04 du 03 mars 2003 sur la santé sexuelle et à la reproduction en République du Bénin ; - la loi n°2002-07 du 24 août 2004 portant code des personnes et de la famille ; - la loi n°2005-31 du 05 avril 2006 portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin ; - la loi n°2006-19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin ;
<p>Lutte contre les violences basées sur le genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la création du service d'écoute des victimes de violences basées sur le genre dans les 85 Centres de Promotion Sociale du Bénin (2012-2019); - la mise en place des centres intégrés pour la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre à Cotonou, Parakou et Abomey etc... (2012-2019) - a lutte contre les mutilations génitales féminines.

<p>Elaboration /Mise en œuvre de politiques stratégiques en matière de protection de la femme et de promotion du genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Promotion du Genre et son Plan d'action 2010-2015 ; - la mise en œuvre du Plan d'action de lutte contre les Violences Basées sur le Genre élaboré en 2010 ; - la prise en compte du genre dans le processus d'élaboration de la note d'orientation économique du budget général de l'État depuis 2013; - la mise œuvre des actions prévues dans le document de procédures opérationnelles standard (POS) pour la prise en charge intégrée des victimes de violences basées sur le genre, élaboré en 2014.
---	---

Source : DPF/MASM 2019

2-3-2- Institutionnalisation de l'approche genre

Dans le cadre de mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) au Bénin, plusieurs actions ont été menées en vue de la réduction à court terme et de l'éradication à long terme des disparités entre les deux composantes de la société béninoise dans les domaines juridique, économique, social et éducationnel. On peut retenir surtout :

- le renforcement de l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux ainsi que l'application effective des conventions et textes nationaux et internationaux favorables à l'égalité et à l'équité homme et femme ;
- l'engagement du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, des Partenaires Techniques et Financiers et de la société civile dans les actions visant la prise de conscience des femmes et des hommes pour la promotion du genre dans tous les secteurs du développement ;
- la prise en compte du genre dans l'élaboration des PDC ;
- l'organisation des réunions de coordination des points focaux genre des ministères sectoriels et institutions de l'État par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance sur financement de la Coopération Suisse ;
- la formation des Points Focaux Genre des Ministères sur la budgétisation sensible genre ;
- l'élaboration de plaquettes sur la configuration genre de certains Ministères sectoriels ;
- la mise en place des cellules focales genre dans des ministères

- L'actuel gouvernement, en reconnaissance aux actes de bravoure dont font montre les femmes, a opté pour leur reconnaissance et distinction à travers le monument de l'amazone « Agodjiéé » qui fit des exploits et première "Reine" intérimaire dans le royaume du Danhomè ;
- Conception du SIDOFFE NG.

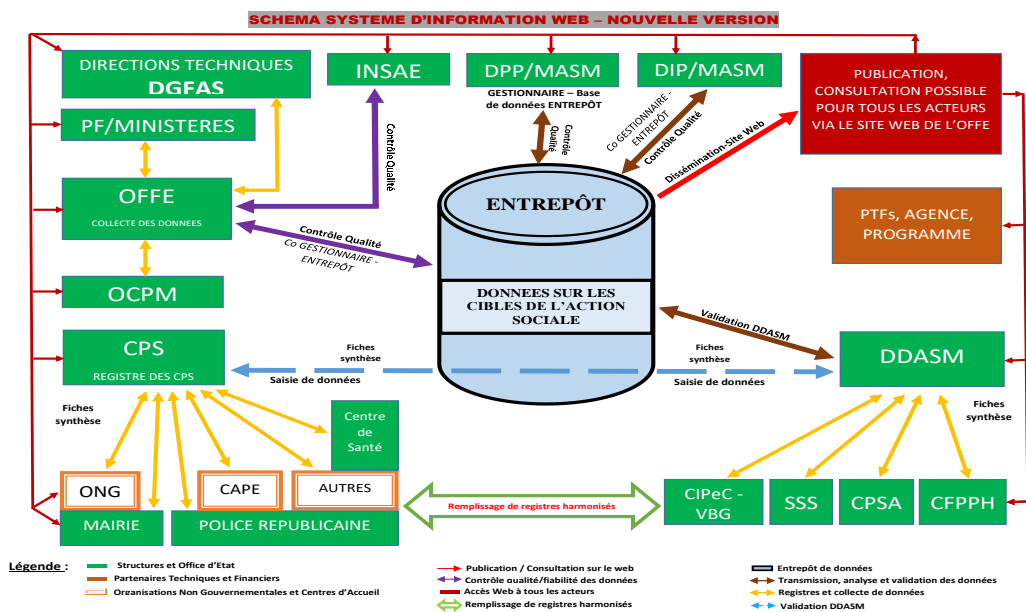
MECANISME DE TRAITEMENT DES DONNEES ET DE SUIVI DES RESULTATS

En vue d'harmoniser les actions menées et de recueillir des données statistiques fiables, le Gouvernement a mis en place le SIDOFFE NG. Le Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, Nouvelle Génération (**SIDoFFE-NG**) est une application web moderne et dynamique destinée à alimenter une base de données centralisée et renseignée à partir des informations liées aux différentes cibles.

- Le SIDoFFE-NG est une application Web, accessible en ligne quelle que soit l'endroit où l'on se trouve ;
- L'application est sécurisée car logée dans le Data Center de l'Etat béninois situé au Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Processus participatif et itératif de modernisation de la base de données ayant impliqué tous les acteurs depuis le niveau communal jusqu'au niveau central, ce qui facilite son appropriation et sa pérennisation ;
- Système totalement léger comparé aux anciens systèmes à travers l'allègement des outils de collecte
- Définition des domaines, thématiques et indicateurs de manière consensuelle avec l'ensemble des acteurs tout en veillant à l'arrimage avec le PAG, les ODD, le PND, le PC2D ainsi que les orientations sectorielles ;
- Réduction des risques de fuite d'information du fait de la non saisie de données personnelles dans la base
- Prise en compte des données sur les interventions des autres acteurs (PTF, OSC et ministères sectoriels)
- La prise en compte des indicateurs sectoriels (ODD, PND, PAG)

➤ Le SIDoFFE se positionne comme un outil de coordination du secteur genre et protection sociale et ce sens doit aider à animer le Mécanisme de Coordination mis en place.

- Ces informations sont transcrites sur des fiches de gestion de cas tenues au niveau des CPS et de outils de collecte de données prépositionnés au niveau des OSC et services déconcentrés de l'Etat fournisseurs de données, désagrégées par sexe et par âge suivant des indicateurs statistiques déterminés en fonction des orientations sectorielles, nationales et des engagements internationaux auxquels le Bénin est partie.
- Ces informations sont ensuite introduites dans le système par les chefs CPS, validées de manière numérique par les Directeurs Départementaux puis certifiées au niveau central par une équipe de gestion de la base. Tout ceci pour s'assurer de la complétude, de la qualité et de la fiabilité des données publiées.



- **Un module privé :** destiné aux acteurs du ministère en charge des affaires sociales, chargé de l'alimentation et de la gestion de la base de données (CPS, DD, niveau central)
- Le module privé est destiné à l'enregistrement, la modification, la validation ou la suppression des données collectées. Seuls les utilisateurs disposant d'un compte et d'un mot de passe valides sont habilités à s'y connecter.

1-Protection sociale et solidarité

- **Assistance aux familles pauvres** (*secours nationaux, secours sinistrés communautaires, filets sociaux, consultations sociales, etc.*)
- **Traite des adultes**
- **Personnes de Troisième Âge (PTA).**

2- Protection de l'enfant

- **Enfants en situation difficile** (*enfant dans/de la rue, enfants face à la justice, orphelins et enfants vulnérables*)
- **Mobilité et travail des enfants** (*traite des enfants, travail des enfants, migration interne et migration externe des enfants et des jeunes*).
- **Traite des adultes**
- **Personnes de Troisième Âge (PTA).**

3- Promotion de la Famille, de la Femme et du Genre

- **Violences basées sur le genre**
(*violences faites aux femmes, aux filles y compris mariages d'enfants, grossesses précoces*),
- **Promotion des valeurs familiales**
(*promotion de la santé sexuelle des adolescents et des jeunes- accompagnement des Centres d'Accueil et de Protection des Enfants (CAPE) - Familles hôtes/familles d'accueil*)
- **Autonomisation filles et femmes**

Pour son exploitation, l'application est structurée en 2 grands modules:

- **Un module public :** Le module public est une interface accessible à tout internaute souhaitant disposer des informations statistiques sur les cibles de l'action sociale. Il ne requiert pas une authentification. En cliquant sur le menu des domaines et celui des thématiques, l'utilisateur accède aux données à partir d'une liste de requêtes pré-enregistrées. Les informations ainsi obtenues sont téléchargeables en version pdf et word.



Accès à la base de données

- ❑ Le fonctionnement du SIDOFFE-NG requiert la participation de plusieurs groupes d'acteurs dont la synergie d'actions s'avère indispensable.
- ❑ Il s'agit de trois groupes d'acteurs répartis selon les niveaux hiérarchiques dans la chaîne de collecte et de traitement des données à savoir : niveau communal, niveau départemental et niveau central.
- ❑ Il est à noter que la production des données statistiques nécessite que chaque acteur assume convenablement le rôle qui lui est dévolu et ceci dans les délais requis.
- ❑ En cas de mobilité ou de cessation d'activité d'un acteur de saisie, de contrôle et de validation des données, le responsable hiérarchique en informe, dans les plus brefs délais, l'administrateur de la base pour les dispositions requises afin de garantir la continuité du processus.
- ❑ **Au niveau communal**

. Au Centre de Promotion Sociale (CPS)

- ❑ Les Chefs de section : chargé de la tenue des registres thématiques harmonisés dans lesquels sont enregistrés régulièrement les usagers sont reçus.

- ❑ Le Point Focal Statistiques : est chargé du remplissage et de la centralisation des fiches synthèse synthèse, de la saisie et de l'enregistrement des données synthétiques dans la base de données
- ❑ Le Chef CPS : chargé de la coordination des différentes activités de collecte et de saisie des données au niveau de la commune et de la soumission à validation du DD des données de son territoire de compétence.

Autres acteurs : *OSC, Police républicaine, formations sanitaires.*

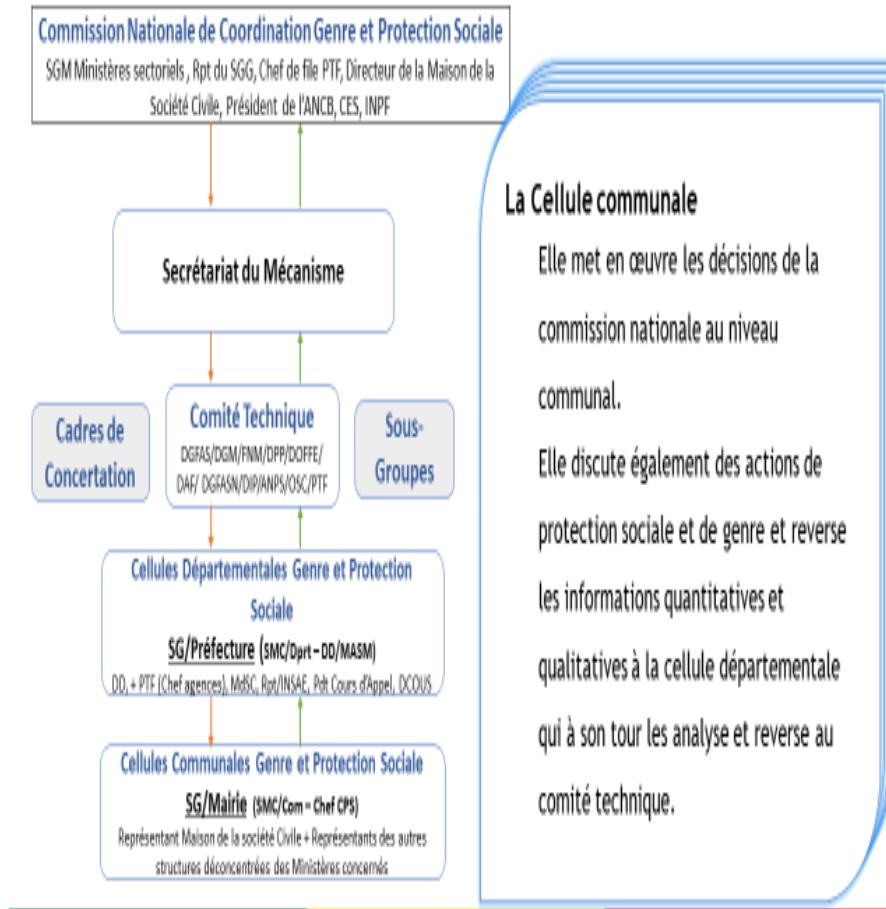
Ces acteurs contribuent à la collecte des données à travers des registres de fiches synthèses auto-carbonées mis à leur disposition par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance.

- ❑ **Au niveau départemental** : ce sont les acteurs logés au niveau de la Direction Départementale qui contrôlent et valident les données saisies par les acteurs du niveau communal
- ❑ Le Chef Service Statistiques DDASM : chargé de la vérification des fiches synthèses saisies par les CPS de son département et de la préparation de la validation par le Directeur Départemental

Il a pour tâche de vérifier la conformité des données saisies.

- ❑ Le Directeur Départemental des Affaires Sociales et de la Microfinance (DDASM) : responsable de la coordination des différentes activités de collecte, de saisie, et de validation des données au niveau de son département, il lui revient la responsabilité de valider les fiches synthèses qui lui sont soumises par les CPS de son département ou de les rejeter s'il y a des motifs sérieux qui le justifient.
- ❑ **Au niveau national** : Les acteurs du niveau central assurent un contrôle de qualité des données; ils constituent l'unité de gestion chargée d'administrer la nouvelle base de données
- ❑ La Direction de l'Informatique et du Pré-archivage assure la maintenance de la base de données (DIP)
- ❑ La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)
- ❑ L'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE)
- ❑ L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)
 - La mise place en place du mécanisme de coordination genre

MÉCANISME DE COORDINATION DES ACTIONS DU SECTEUR GENDRE ET PROTECTION SOCIALE AU BÉNIN



- L'installation et la dynamisation du Conseil National pour l'Égalité et l'Équité Genre (CNPEEG) qui coordonne les actions des cellules genre et oriente les acteurs dans la concrétisation des décisions.

2-3-3- Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent

L'État béninois a mis en place ces dernières années plusieurs politiques nationales et programmes pour renforcer le développement inclusif, la prospérité partagée et le travail décent. Ces différents politiques et programmes prennent en compte la dimension genre et protection de la femme. Il s'agit de :

- Document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (DSCR 2017-2021) ;
- Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D 2018-2021) ;
- Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) ;
- Document de Politique et Stratégies Nationales de Protection de l'Enfance, (DPSNPE, 2008-2012) ;
- Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE, octobre 2014) ;
- Politique et Stratégie Nationale de Protection Sociale (PSNPS, 2004 à 2013) ;
- Politique Nationale de la Promotion du Genre (PNPG, 2009-2025) ;
- Plan National de Lutte contre la Traite des Enfants (PNLTE, 2008 - 2012) ;
- Plan National d'Action sur la Famille (PNAF, 2009 à 2016) ;
- Plan d'Action National pour l'Élimination des Pires Formes de Travail des enfants au Bénin (PAN, 2012-2015) ;
- Politique Nationale du Développement du Secteur de la Justice (PNDSJ 2015-2025);

Plan National de Lutte et de Bonnes Pratiques Contre la Discrimination Raciale (octobre 2014). Soucieux de garantir un environnement social paisible, le Gouvernement, le Patronat et les centrales syndicales ont signé la charte nationale du dialogue social le 03 août 2016. Cet instrument vise, entre autres, la prévention et la gestion des conflits sociaux dans le respect des lois, des règlements et des conventions collectives, le renforcement du processus démocratique, la bonne gouvernance au sein de l'administration publique, le maintien de la paix sociale et l'unité sociale et la promotion des relations professionnelles dans les services, entreprises et établissements. Cette charte prend en compte la dimension genre et protection de la femme.

Par ailleurs, l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action National (PAN) pour l'élimination des pires formes de travail des enfants au Bénin (2012-2015) a contribué également à la protection des femmes et des filles ainsi qu'à la promotion du genre. En effet, ce plan s'articule autour de six principaux axes que sont : l'harmonisation du cadre juridique ; l'information, la sensibilisation et la mobilisation ; l'éducation et la formation ; la réduction de la vulnérabilité socio-économique des ménages ; la protection, la prise en charge et le suivi des enfants victimes des PFTE (Pires Formes de Travail des Enfants) ainsi que l'accroissement des bases de connaissances et des mécanismes institutionnels de mise en œuvre et de pérennisation des acquis du PAN. Chacun de ses axes contient des actions en faveur des filles et des femmes.

Dans cette option, le Ministère a opté pour la sensibilisation des femmes incarcérées et le PNUD a édité un rapport qui révèle que la prospérité partagée provient d'abord de l'autonomie financière, de la connaissance et de la maîtrise des textes. C'est aussi ce qui justifie l'élaboration du guide "Dialogue parents-enfants" en vue de créer la cohésion familiale et d'éviter les cas de délits qui amènent les cibles à se retrouver dans des situations inconfortables.

2-3-4- Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice

La répression effective des auteurs reste le principal moyen de lutte. En matière de justice et de droits humains, le Bénin fait énormément d'effort. La campagne tolérance zéro contre le mariage des enfants permettra sans doute d'améliorer les indicateurs dans ce secteur. En 2015, le Bénin a déjà respecté 88,5% des engagements pris sur la lutte contre le harcèlement sexuel.

La pratique de la mutilation génitale est en voie de disparition ; seulement 9% des femmes de 15 à 49 ans ont déclaré avoir subi une forme de mutilation génitale en 2014. On estime que cet indicateur s'établira à 3% d'ici 2020. On estime aussi, au regard des politiques mises en œuvre que les femmes seront plus confiantes et dénonceront davantage les cas de pratiques néfastes sur le plan sanitaire, juridique et judiciaire, les cas de harcèlement sexuel ou moral, et violence sexuelle ; ce qui fera augmenter la valeur de ces indicateurs sur la période de 2020 ; l'augmentation étant due à la récurrence des dénonciations et non à l'augmentation des pratiques néfastes à la gente féminine.

Au nombre des mesures prises et des actions menées en faveur des femmes et des filles dans ce domaine, on peut noter en premier le renforcement de l'arsenal juridique relatif à la protection de la femme et à la promotion du genre. Le tableau suivant renseigne sur les textes de lois promulgués ou revus ces dernières années en la matière et qui ont un effet transversal impliquant la dimension genre.

Tableau 2 : Différentes lois en faveur de l'égalité et de la non-discrimination

N°	Intitulé de la loi	Date d'adoption
1.	Loi n° 2018-12 du 02 juillet 2018 portant régime juridique du bail à usage d'habitation domestique en République du Bénin.	24 avril 2018
2.	Loi n° 2015-18 portant statut général de la fonction publique.	02 avril 2015

3.	Loi n°2016-25 du 04 novembre 2016 portant organisation de la concurrence en république du Bénin	13 octobre 2016
4.	Loi n° 2016-15 du 28 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n° 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin	04 juillet 2016
5.	Loi n°2016-16 du 28 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n° 2008- 07 du 28 février 2011 portant code de procédure commerciale, sociale, administrative et des comptes en République du Bénin	04 juillet 2016
6.	Loi n° 2017-05 du 29 aout 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main-d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin.	21 mars 2017
7.	Loi n°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des Droits des personnes handicapées en République du Bénin.	13 avril 2017
8.	Loi n° 2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes physiques en République du Bénin	24 avril 2017
9.	Loi n° 2017-15 du 10 août 2017 modifiant et complétant la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin.	26 mai 2017
10.	Loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin	13 juin 2017
11.	Loi n°2017-28 du 1er décembre 2017 portant prévention, prise en charge et contrôle des hépatites B et C en République du Bénin.	14 septembre 2017
12.	Loi n°2017-39 du 26 décembre 2017 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sachets en plastique non biodégradables en République du Bénin.	03 novembre 2017
13.	Loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine en République du Bénin.	26 décembre 2017
14.	Loi N°2018-16 du 28 décembre 2018 portant Code pénal en République du Bénin	04 juin 2018
15.	Loi n° 2015-08 du 08 décembre 2015 Code de l'enfant en République du Bénin	23 janvier 2015

Source : Données de l'étude, 2019

Par ailleurs, le Bénin a ratifié ces dernières années certaines conventions comportant des mesures visant la protection des femmes et la promotion du genre. On peut citer entre autres :

- le Protocole à l'acte constitutif de l'Union Africaine relatif au parlement africain, ratifié le 10 septembre 2018 ;
- la Convention de l'Union Africaine sur la coopération transfrontalière adoptée le 27 juin 2014 à Malabo et ratifiée le 10 septembre 2018.

Essentiel des actions de lutte contre les VBG

La plupart du temps, le Ministère mène lesdites actions en partenariat techniques et financiers qui sont les partenaires au développement et qui ont un plan de travail avec la direction de la promotion du genre. C'est la raison pour laquelle, les actions spécifiques de chaque partenaire sont mises en exergue.

2-3-5- Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles

Des sociétés pacifiques et inclusives

Le Gouvernement du Bénin a mis en œuvre certaines mesures et actions visant l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation et des compétences des femmes et des filles. Ces mesures et actions ont été prises et sont mises en pratique de manière continue dans les trois (03) sous-secteurs des Enseignements. Entre autres, nous pouvons citer les mesures prises dans le cadre de :

- l'incitation pour l'augmentation de l'accès des filles à l'éducation, à l'enseignement et à la formation technique et professionnelle (EFTP) et aux programmes de développement des compétences ainsi que pour leur maintien dans ces programmes jusqu'à la fin de leur formation ;
- le renforcement de programmes éducatifs dans le but d'accroître la sensibilité au genre et d'éliminer les préjugés à tous les niveaux ;
- la formation en matière d'égalité des sexes et des droits de l'homme pour les enseignants et autres professionnels de l'éducation ;
- la promotion d'environnements éducatifs sûrs, inclusifs pour les femmes et les filles et sans harcèlement ;

- l'amélioration de l'accès aux compétences et à la formation dans des domaines nouveaux et émergents, en particulier les STIM (Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques), à la maîtrise et la culture numérique ;
- l'accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûr en particulier dans les écoles et autres lieux d'enseignement ou de formation ;
- le renforcement de mesures visant à prévenir les grossesses chez les adolescents et à leur permettre de poursuivre leur éducation en cas de grossesse et/ou maternité ;
- **L'ONUSIDA en partenariat avec l'ONG APESSA** a financé sur le projet SRAJBEN 08 des Pays Bas, le projet Cash Transfer pour l'appui aux AGR à l'endroit des jeunes filles vulnérables (filles-mères ou enceintes) de la ville de Parakou, déscolarisées ou sorties de l'apprentissage du fait de la grossesse ou de l'accouchement.
- **L'UNICEF a financé des tournées de sensibilisation et de formation des acteurs de l'école sur la considération du genre à travers l'égalité et l'équité.** Désormais, tous les apprenants, les enseignants, les parents d'élèves des écoles et collèges connaissent mieux les textes et lois relatifs à la femme.
- **Le PNUD a mis en place un programme de civisme et de citoyenneté dans les écoles et administrations publiques pour l'assainissement.**

En ce qui concerne le domaine relatif à l'éducation de qualité, la formation et l'apprentissage permanent pour les femmes et les filles, plusieurs actions ont été menées au Bénin ces dernières années. On peut citer entre autres :

- l'octroi de bourses d'excellence par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance aux filles méritantes en formation dans les filières scientifiques et techniques avec l'appui du **Centre de la CEDEAO** pour le Développement du Genre ;
- l'accompagnement de la **Cellule Cœur d'Espoir (CCE)** du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance aux orphelins et enfants vulnérables en assistance financière, kits scolaires et uniformes, ces cinq dernières années afin de couvrir les coûts de scolarité directs et indirects ;
- la prise de mesures incitatives pour l'accès des filles aux formations professionnelles initiales de courtes durées et aux formations professionnelles continues entre 2014 et 2019 ;
- la prise en charge du tiers des frais de scolarisation des filles inscrites dans les filières techniques, des écoles, lycées et universités ;
- la vulgarisation de la loi sur le harcèlement sexuel et les actes réglementaires interdisant les relations sexuelles entre les élèves filles et leurs enseignants ;

- l'accompagnement par l'**UNICEF** en kits scolaires, en uniformes et en assistance financière au profit de 2476 filles en 2015, 2500 filles en 2016, 2000 en 2017 afin de couvrir les coûts de scolarité directs et indirects ;
- l'appui psycho-social par l'**UNICEF** de 2476 filles en 2015 en vue d'un renforcement en compétences de vie courante, leur permettant de mieux surmonter les difficultés liées à l'environnement d'apprentissage ;
- l'organisation d'un atelier de formation en mars 2019 en direction de tous les acteurs du secteur numérique pour la facilitation de l'accès des femmes au numérique par le **Ministère de l'Économie Numérique et de Communication** et la Gsm Association ;
- l'appui psycho-social par l'**UNICEF** de 2476 filles en 2015 en vue d'un renforcement en compétences de vie courante, leur permettant de mieux surmonter les difficultés liées à l'environnement d'apprentissage ;
- la mise en œuvre de plusieurs programmes dont celui de la gratuité des frais de scolarité pour les filles du premier cycle de l'enseignement grâce à l'arrêté n°013/MESFTPRIJ/DC/SGM/DRFM/DESG/SA de l'année 2013. Ces programmes de gratuité ont touché aussi bien l'enseignement général que celui technique. Depuis 2017, de nouvelles réformes sont en cours dans le secteur éducatif pour améliorer les mesures de gratuité telles que la prise en charge du tiers des frais de scolarité des filles inscrites dans les filières techniques des écoles, lycées et universités.

Par ailleurs, avec le projet de Renforcement des Capacités des Femmes, (RECAFEM), la **Coopération Suisse** a œuvré considérablement à la réduction de l'ignorance et de l'illettrisme dans le rang des apprenantes et des filles non scolarisées et déscolarisées. En matière de bonnes pratiques, on peut prendre le cas des actions de la coopération suisse et du **Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES)**. Le Ministère des Affaires Sociales et de la microfinance a bénéficié du programme de Renforcement des Capacités des Femmes (RECAFEM) depuis 13 ans. Ce programme a permis de faire des avancées remarquables dans 5 domaines particulièrement. Il s'agit de la compétence féminine, de la stabilité et de la conscience familiale, de l'éducation des enfants, du maintien des filles à l'école et de la réconciliation des familles. En matière de compétence féminine, on constate la motivation et la détermination des CPS notamment des femmes CPS des centres de promotion sociales des zones d'intervention de la Coopération Suisse. Ces femmes qui sont dans des milieux très

reculés ont bénéficié d'appui de matériels roulants qui leur permettent d'aller vers les populations et de les assister.

C'est en cela qu'intervient la seconde thématique qu'est la stabilité et la conscience familiale. Avec **RECAFEM**, les communautés d'intervention ont moins été soumises à des cas de divorce. Il y a la stabilité et la conscience familiale au sein des couples à travers le renforcement des services d'écoute qui sont formés pour sensibiliser et réconcilier comme des guides Matrimoniaux.

Le troisième aspect qui découle de ses actions précédentes c'est l'éducation des enfants par des mères. Il faut souligner que parmi les activités inscrites au Plan de Travail Annuel PTA des CPS, le RECAFEM a favorisé le dialogue parents-enfants à travers les nombreuses séances de sensibilisation et de formation des communautés à l'importance des deux parents dans l'éducation des enfants et l'épanouissement des familles.

À travers la thématique maintien des filles à l'école, la Coop Suisse a permis de lutter contre le mariage précoce et les Violences Basées sur le Genre (VBG) en contribuant à leur scolarisation et leur suivi. Les enfants dont les familles sont accompagnées depuis 13 ans se retrouvent en 2019 au secondaire et en fin de cycle.

La cinquième thématique issue de la mise en œuvre de RECAFEM, c'est la réconciliation des foyers. C'est une thématique à travers laquelle les services d'écoute des Centres de Promotion Sociale ont agi sur les familles pour éviter les cas de divorce facteur principal du traumatisme et de la perte des enfants.

Pour apporter une réponse au renforcement de l'autonomisation des femmes en vue d'une meilleure participation au développement au Bénin, le Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale (LARES) avec l'appui de la **Coopération Suisse** ont initié depuis 2000 des programmes de soutien à l'éducation des filles. Cette intervention qui est passé par plusieurs projets a connu des évolutions tant sur le plan de la stratégie, de la zone d'intervention que du niveau d'intervention.

Au terme de 18 ans d'intervention, nous pouvons noter les principaux résultats que sont :

- ❖ la facilitation de l'accès à une éducation pour 6893 filles (scolarisées et déscolarisées vulnérables) tous niveaux confondus (éducation de base, universitaire, formation technique et professionnelle);
- ❖ la facilitation de la création d'au moins 150 micro entreprises locales portées par les bénéficiaires et faisant d'elles des femmes entrepreneures ;

- ❖ le renforcement du leadership féminin et de l'employabilité ayant facilité l'insertion professionnelle à des centaines de jeunes filles les positionnant entre autres à des hautes fonctions de décisions jadis réservées aux hommes (*enseignantes chercheuses, préfet, avocates, maires, commissaires de police, forestières, directrices techniques dans les ministères sectoriels, gestionnaires de grands projets de développement, cadres du développement local etc.*) ;
- ❖ le développement personnel de ces femmes faisant d'elles de grandes actrices de la scène politique ;
- ❖ une forte réduction des facteurs de déperdition scolaire des filles (grossesse, mariages forcés, meilleure responsabilité parentale, meilleure perception de l'importance de l'éducation des filles etc.) ;
- ❖ l'éclosion de bonnes pratiques au niveau communautaire pour la réduction de la déperdition scolaire.

L'UNFPA et le Royaume des Pays Bas ont contribué à la sensibilisation de plus de 3500 jeunes filles et 2350 jeunes garçons en matière d'éducation sexuelle par la connaissance des textes et lois et des cas pratiques.

L'UNFPA accompagne techniquement le gouvernement béninois dans la mise en œuvre du grand projet d'autonomisation des femmes, des filles et dividende démographique, dénommé Projet SWEDD (Sahel Women Empower and Demographic Dividende).

L'ENABEL, par le biais de l'Ambassade de la Belgique accompagne le Ministère dans la formation et la sensibilisation des jeunes filles en entrepreneuriat par l'exploitation des matières premières locales. Plusieurs centaines de filles ont bénéficié d'appuis et de programme d'alphabétisation.

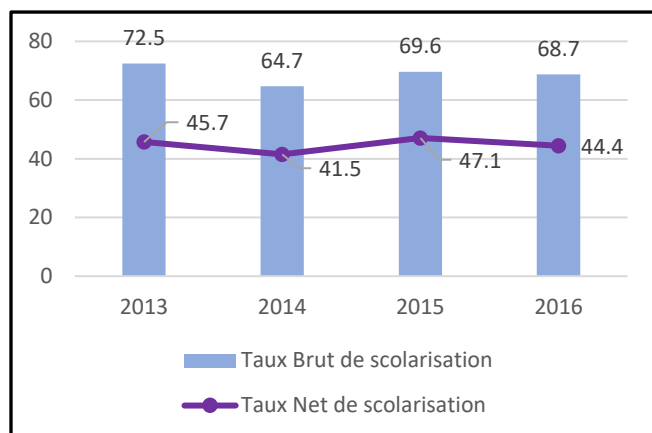
En dehors de ce graphe qui donne un aperçu de l'intégration du genre au Ministère de l'Enseignement Secondaire au niveau central, on peut présenter les données au niveau des collèges comme suit :

Évolution des indicateurs de participation : TBS et TNS

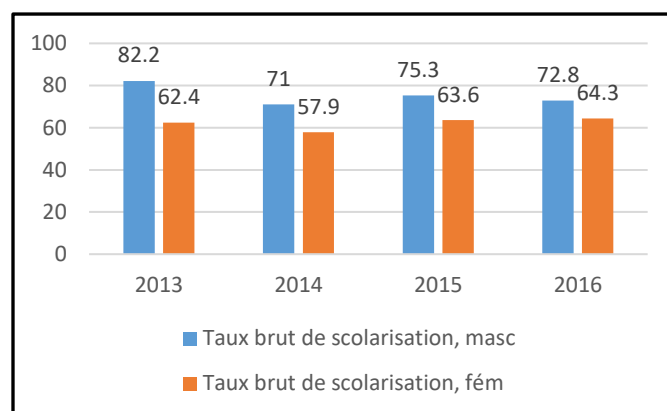
Enseignement secondaire 1^{er} cycle

Enseignement secondaire 1 ^{er} cycle	2013	2014	2015	2016
Taux Brut de scolarisation (%)				
Masculin	82,2	71	75,3	72,8
Féminin	62,4	57,9	63,6	64,3
Total	72,5	64,7	69,6	68,7
Taux Net de scolarisation (%)				
Masculin	51	44,9	50,3	46,5
Féminin	40,1	37,9	43,6	42,2
Total	45,7	41,5	47,1	44,4

Graphique 1 : Taux de scolarisation dans l'ESG 1^{er} cycle



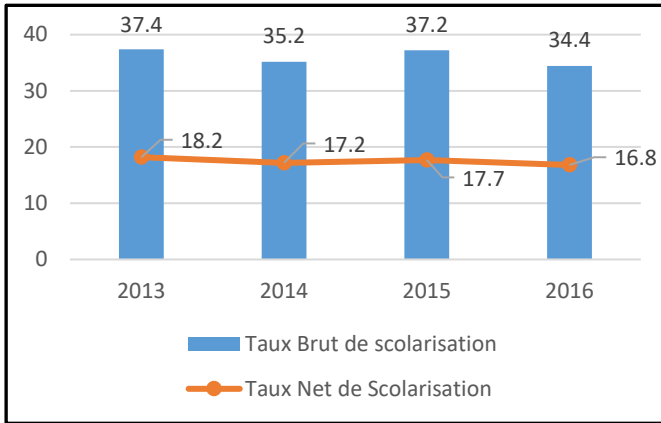
Graphique 2 : Taux de scolarisation par sexe dans l'ESG 1^{er} cycle



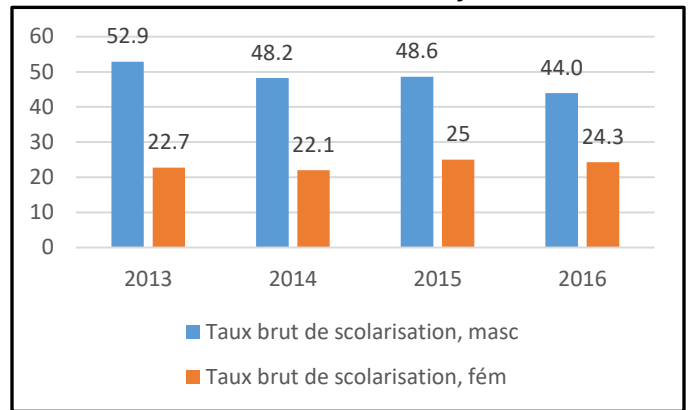
Enseignement secondaire 2nd cycle

Enseignement secondaire 2 nd cycle	2013	2014	2015	2016
Taux Brut de scolarisation (%)				
Masculin	52,9	48,2	48,6	44,0
Féminin	22,7	22,1	25	24,3
Total	37,4	35,2	37,2	34,4
Taux Net de scolarisation (%)				
Masculin	25,1	22,7	22,4	20,8
Féminin	11,6	11,7	12,9	12,5
Total	18,2	17,2	17,7	16,8

Graphique 3 : Taux de scolarisation dans l'ESG 2nd cycle



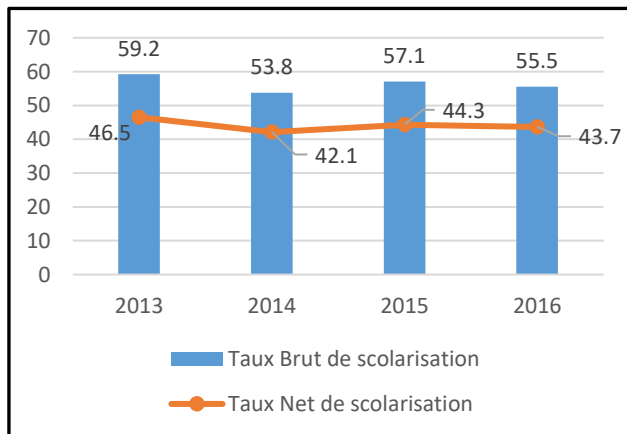
Graphique 4 : Taux de scolarisation par sexe dans l'ESG 2nd cycle



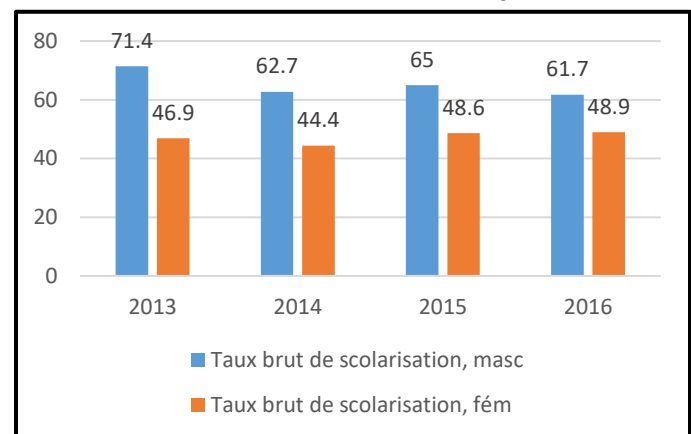
Enseignement secondaire 1^{er} et 2nd cycle

Enseignement secondaire 1 ^{er} et 2 nd cycle	2013	2014	2015	2016
Taux Brut de scolarisation (%)				
Masculin	71,4	62,7	65	61,7
Féminin	46,9	44,4	48,6	48,9
Total	59,2	53,8	57,1	55,5
Taux Net de scolarisation (%)				
Masculin	55,2	48,2	49,4	47,7
Féminin	37,7	35,7	38,9	39,3
Total	46,5	42,1	44,3	43,7

Graphique 5 : Taux de scolarisation dans l'ESG 1er et 2nd cycle



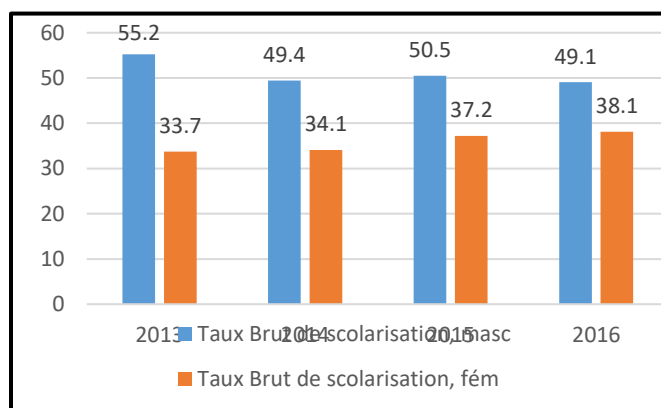
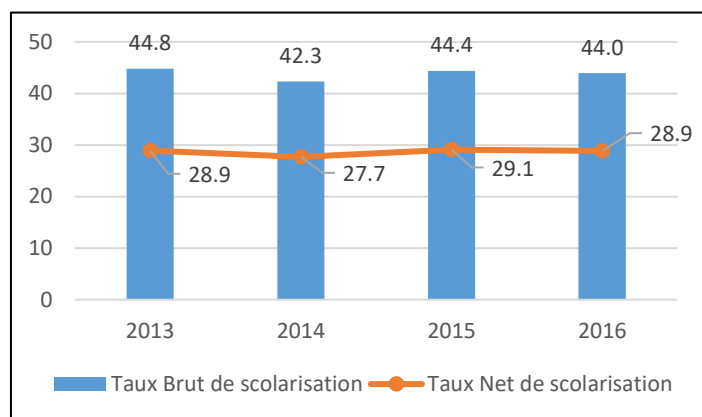
Graphique 6 : Taux de scolarisation par sexe dans l'ESG 1er et 2nd cycle



Graphique 7 : Taux de scolarisation, Commune PME 1er cycle

Communes PME 1er cycle	2013	2014	2015	2016
Taux Brut de scolarisation %				
Masculin	55,2	49,4	50,5	49,1
Féminin	33,7	34,1	37,2	38,1
Total	44,8	42,3	44,4	44,0
Taux Net de scolarisation %				
Masculin	35	31,6	32,4	31,5
Féminin	22,3	23,2	25,3	25,9
Total	28,9	27,7	29,1	28,9

Graphique 8 : Taux de scolarisation par sexe, Communes PME 1er cycle

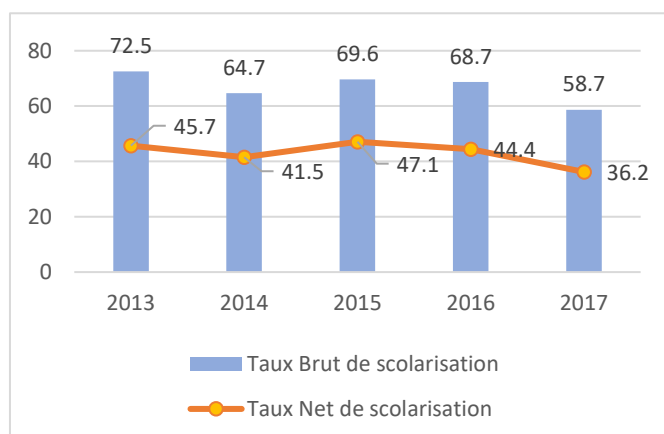


Principaux chiffres de l'Enseignement Secondaire Général, par département et statut établissement 2016-2017

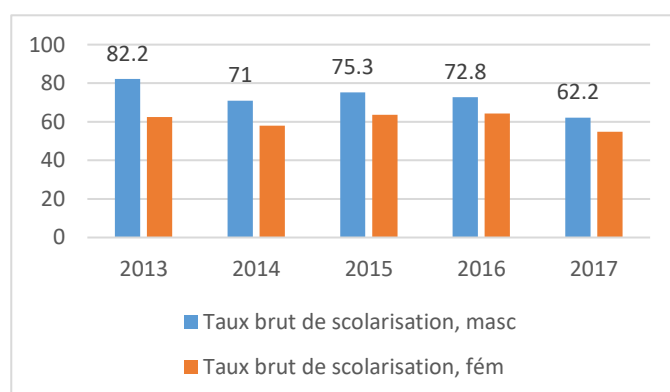
Evolution des indicateurs de participation : TBS et TNS

Enseignement secondaire 1er cycle	2013	2014	2015	2016	2017
Taux Brut de scolarisation %					
Masculin	82,2	71	75,3	72,8	62,2
Féminin	62,4	57,9	63,6	64,3	54,9
Total	72,5	64,7	69,6	68,7	58,7
Taux Net de scolarisation %					
Masculin	51	44,9	50,3	46,5	37,7
Féminin	40,1	37,9	43,6	42,2	34,6
Total	45,7	41,5	47,1	44,4	36,2

Graphique 1 : Taux de scolarisation dans l'ESG 1^{er} cycle



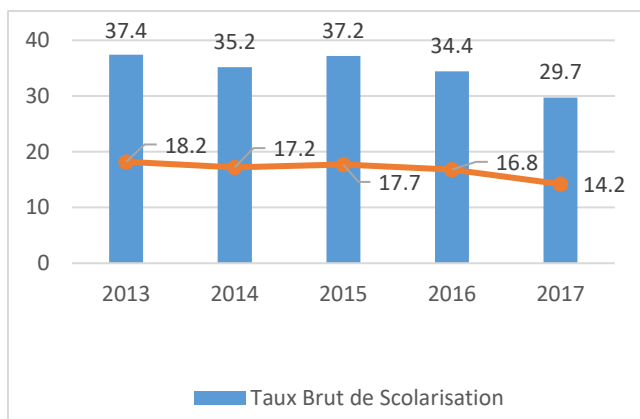
Graphique 2 : Taux de scolarisation par sexe dans l'ESG 1^{er} cycle



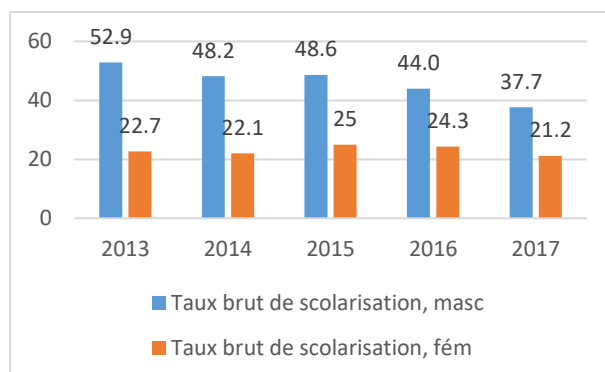
Enseignement secondaire 2nd cycle 2017

Enseignement secondaire 2nd cycle	2013	2014	2015	2016	2017
Taux Brut de scolarisation %					
Masculin	52,9	48,2	48,6	44,0	37,7
Féminin	22,7	22,1	25	24,3	21,2
Total	37,4	35,2	37,2	34,4	29,7
Taux Net de scolarisation %					
Masculin	25,1	22,7	22,4	20,8	17,3
Féminin	11,6	11,7	12,9	12,5	10,9
Total	18,2	17,2	17,7	16,8	14,2

Graphique 3 : Taux de scolarisation dans l'ESG 2nd cycle



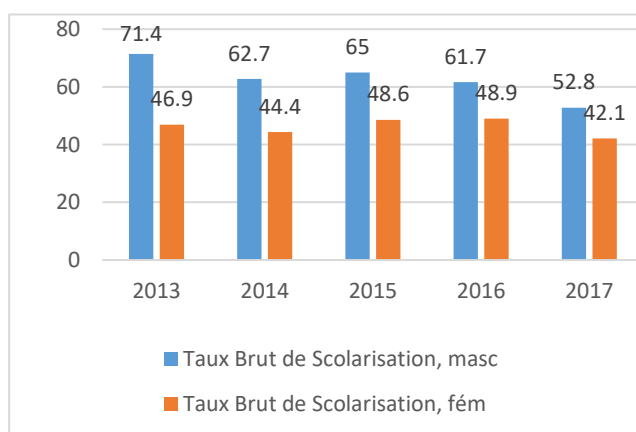
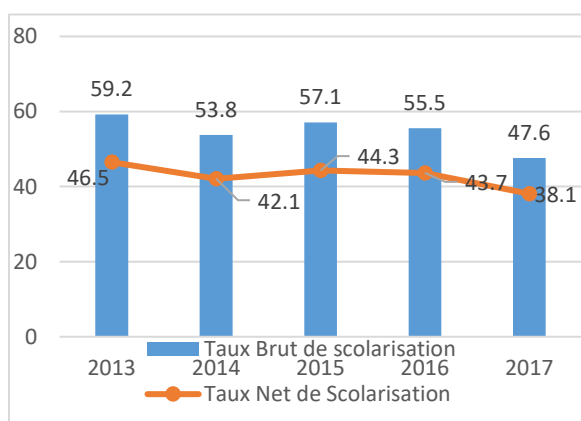
Graphique 4 : Taux de scolarisation par sexe dans l'ESG 2nd cycle



Enseignement secondaire 1er et 2nd cycle

Enseignement secondaire 1er et 2nd cycle	2013	2014	2015	2016	2017
Taux Brut de scolarisation %					
Masculin	71,4	62,7	65	61,7	52,8
Féminin	46,9	44,4	48,6	48,9	42,1
Total	59,2	53,8	57,1	55,5	47,6
Taux Net de scolarisation %					
Masculin	55,2	48,2	49,4	47,7	41,4
Féminin	37,7	35,7	38,9	39,3	34,7
Total	46,5	42,1	44,3	43,7	38,1

Graphique 5 : Taux de scolarisation dans l'ESG 1^{er} et 2nd cycle



Graphique 6 : Taux de scolarisation par sexe dans l'ESG 1^{er} et 2nd cycle

2-3-6- Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire

Ce volet traite de la spécificité des actions à l'endroit des personnes vulnérables qui arrivent difficilement à satisfaire les besoins fondamentaux pour les sortir un tant soit peu de la précarité. **L'analyse de l'interaction entre le marché du travail et la pauvreté révèle un paradoxe béninois.** Au Bénin en 2010, alors que le taux de chômage est faible (0,5%) selon le BIT, le taux de pauvreté monétaire des actifs occupés est relativement élevé (30,1%). Les taux les plus élevés de l'incidence de la pauvreté pour les actifs occupés sont obtenus dans l'agriculture (38,9%) et l'agroalimentaire (31,2%). Cette pauvreté touche davantage les femmes que les hommes. Ceci montre que le marché du travail ne joue pas pleinement son rôle de réduction de pauvreté. Ceci est sans doute le résultat d'un secteur informel prépondérant et du fort taux de sous-emploi. Avec un **taux de pauvreté de 40,1 % en 2015**, un chômage persistant, et un indice de développement humain faible (0,485), la croissance inclusive reste un défi majeur pour le Bénin, indique le rapport de la BAD.

Performances

Entre 2016–2017, la performance économique du Bénin était principalement due aux réformes du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016–2021, intitulé « **Bénin révélé** ». Selon le rapport de la Banque Africaine de Développement (BAD), sur les perspectives économiques 2018 en Afrique, ce programme vise à augmenter les dépenses publiques d'investissement dans les infrastructures, l'agriculture, le tourisme ou les services de base. Des perspectives positives qui devraient également s'expliquer par la considérable augmentation de la production agricole, notamment du coton, estimée à 450 000 tonnes en 2016 ; l'augmentation des capacités de production de l'électricité ; et la reprise économique au Nigeria, dont l'activité commerciale du Bénin est tributaire.

Selon toujours ce rapport, le déficit budgétaire devrait grimper de 5,6% du PIB en 2016 à 5,9% en 2017. Les autorités béninoises exprimant la volonté de mieux contrôler leurs dépenses, ce déficit devrait redescendre à 4,8% en 2018 et 3,1 % en 2019, grâce à une politique fiscale plus restrictive à partir de 2017 visant à atteindre les 3% fixés par l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

En mars 2017, le risque de surendettement est passé de faible à modéré dans une analyse de soutenabilité de la dette du Fonds Monétaire International (FMI). La dette publique est, en effet, passée de 50,3% du PIB en 2016 à 53,4 % en 2017, à cause des dépenses effectuées dans le cadre du PAG. Les efforts de l'État pour mobiliser des ressources grâce à l'émission d'obligations et à des partenariats techniques et financiers devraient permettre de réduire la dette à 51,46% du PIB dès 2019. Grâce à la politique de stabilité

des prix de l'UEMOA ainsi qu'à une bonne campagne agricole et aux faibles prix du pétrole, l'inflation devrait rester inférieure aux 3% définis par l'UEMOA.

Quant au déficit du compte courant, il s'est détérioré entre 2016 (7,3% du PIB) et 2017 (9,5%), mais une légère amélioration est prévue en 2018 et 2019.

Ces dernières années, le gouvernement du Bénin a accentué ses interventions en matière de protection sociale pour les couches les plus vulnérables. Des efforts sont déployés depuis 2017 et continuent en faveur de la mise en place de filets de sécurité sociale pour les personnes les plus vulnérables notamment les femmes. C'est pour amenuiser les difficultés auxquelles sont soumise la tranche de populations qui exercent dans l'agriculture et favoriser l'augmentation des revenus que le Gouvernement a investi plusieurs milliards dans le secteur de l'agriculture.

Plusieurs projets liés à cette thématique sont mis en place pour relever les défis qui s'imposent au gouvernement en matière d'éradication de pauvreté et de sécurité alimentaire. C'est dans ce cadre que des mesures spécifiques sont prises.

Tableau 3: Mesures spécifiques pour éliminer la pauvreté

Élimination de la pauvreté	Amélioration de la protection sociale
<p>L'instauration de la gratuité progressive de l'enseignement avec l'exonération des frais de scolarité pour tous les enfants dans l'enseignement primaire et pour les filles au 1er cycle dans l'enseignement secondaire (2006-2019) ;</p> <p>La prise en charge du tiers des frais de scolarisation des filles inscrites dans les filières techniques, des écoles, lycées et universités (2007-2019) ;</p> <p>l'octroi de bourses aux filles méritantes des différents cycles de l'enseignement technique (2006-2019) sur fonds de la CEDEAO ;</p> <p>La gratuité de la césarienne (2006-2019) ;</p> <p>La mise en œuvre de programmes de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles à travers la</p>	<p>Le programme de microcrédits au plus pauvres dont plus de 98% des bénéficiaires sont des femmes (2006-2019) financé par le Budget National ;</p> <p>Le Fonds d'appui aux Activités Agricoles Rurales (FAAR) qui impacte plus les femmes en milieu rural ;</p> <p>Une stratégie de renforcement des capacités des femmes à travers des modules d'alphabétisation fonctionnelle, de gestion, de spécificité aux AGR identifiées ;</p> <p>Le Programme de Renforcement des Capacités des Femmes (RECAFEM) financé par la Coopération Suisse ;</p> <p>Les différents programmes d'appui et d'octroi de matériels aux groupements féminins (PAPGPS, PLVBG et PAEF-PG);</p>

<p>vulgarisation des textes de lois protégeant la femme dans toute les communes (2009-2019) avec les projets « Empower » 1 et 2 ;</p> <p>Le programme de microcrédits au plus pauvres dont plus 98% des bénéficiaires sont des femmes (2006-2019) ;</p> <p>Le Programme ARCH (Actions pour le Renforcement du Capital Humain) qui prévoit des volets relatifs à la couverture maladie universelle, aux transferts monétaires au profit des plus pauvres, aux allocations retraites aux plus pauvres etc. (en début d'exécution)</p>	<p>Le Programme ARCH (Actions pour le Renforcement du Capital Humain) qui prévoit des volets relatifs à la couverture maladie universelle, aux transferts monétaires au profit des plus pauvres, aux allocations retraites aux plus pauvres etc. (2018) sur le Budget National ;</p> <p>Le programme gouvernemental des cantines scolaires (2016).</p>
---	--

Source : DPGF/MASM 2019

Au-delà des approches citées, il faut faire mention des actions spéciales du Ministère à l'endroit des couches de personnes à besoins spécifiques qui sont les premières cibles touchées par la pauvreté et la sécurité alimentaire.

En cela, dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021), l'accent est particulièrement mis sur le Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et la protection sociale, notamment en son Pilier 3 et son axe stratégique 6.

D'un point de vue législatif, il y a eu un renforcement de l'arsenal juridique en faveur des personnes les plus vulnérables. On peut noter l'adoption de la loi n°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin. Cette loi vise entre autres à garantir le respect de la dignité humaine, les droits et les libertés des personnes handicapées, l'autonomie et l'intégration dans les familles, la participation à la vie sociale, publique et politique, l'exercice des droits civils, économiques et patrimoniaux. En outre, aux termes de l'article 18 de la loi 2017-06 du 29 septembre 2017, il est institué la carte « d'égalité des chances » qui permet à son titulaire de bénéficier des droits et avantages (réduction ou gratuité) en matière d'accès aux soins de santé, à la réadaptation et aux aides financières et techniques (tricycles, cannes blanches, cannes anglaises, fauteuils roulants).

Comme autres actions menées en faveur des personnes handicapées, on peut citer :

- la mise en place d'une Unité de Gestion pour la Réadaptation à Base Communautaire (UGRBC) chargée de la rééducation fonctionnelle des personnes handicapées ;
- la mise en place du **Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale (FASN)** qui a permis d'accompagner les élèves et étudiants handicapés à travers un appui financier à hauteur de cent mille (100.000) FCFA chacun. Ledit Fonds fournit aussi aux personnes handicapées des aides techniques (tricycles, fauteuils roulants, cannes, béquilles, etc.) et un appui en équipements aux apprentis handicapés en fin de formation pour leur première installation ;
- la mise en œuvre des actions de la Politique Nationale de Protection et d'Intégration des Personnes Handicapées (PNPIPH) sur la période (2007-2016) et (2012-2021) ;
- la sensibilisation des chefs d'entreprise sur le droit à l'emploi des personnes handicapées par le Ministère en charge des Affaires Sociales.

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ainsi que les Organisations de la Société Civile (OSC) accompagnent également l'État dans ces sensibilisations à travers plusieurs activités telles que :

- la sensibilisation des élus locaux des communes des départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé, du Plateau, du Zou, des Collines sur les droits des personnes handicapées par la Direction de l'Administration Pénitentiaire et de la Protection des Droits Humains du Ministère de la Justice et de la Législation avec l'appui financier du Bureau Régional Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH/BRAO) ;
- la formation et la sensibilisation des hommes des médias en collaboration avec **RIFONGA Bénin**, sur le traitement des images des personnes handicapées ;
- la formation et la sensibilisation des hommes des médias sur la couverture de l'exercice du droit de vote des personnes handicapées à l'occasion de l'élection présidentielle de 2016 ;
- la sensibilisation des personnes handicapées sur leur droit de vote ;
- la sensibilisation des responsables de l'Office de Radios et Télévisions du Bénin (ORTB) à accorder la traduction des thèmes de campagne électorale dans les langues de signe ;
- la sensibilisation des maires et des chefs d'arrondissements pour la facilitation du vote des personnes handicapées à l'occasion des élections ;
- la sensibilisation de la population sur le mariage des personnes handicapées par l'ONG Œil d'Aujourd'hui avec l'appui financier du **Réseau des Organisations des Femmes d'Afrique Francophone (ROFAF)** ;

- la sensibilisation et la formation des élus locaux et communaux et des organisations de la société civile sur la prise en compte des personnes handicapées dans le développement local financé par la **Coopération Suisse et la Maison de la Société Civile** ;
- la formation des personnes handicapées sur la Convention relative aux Droits des personnes Handicapées financée par **Handicap International** ;
- la sensibilisation et la formation des policiers et magistrats sur les droits des personnes handicapées par la Fédération des Associations des Personnes Handicapées avec l'appui financier de Handicap International ;
- la réalisation de documentaires passés sur la chaîne de télévision nationale pour faire connaître les capacités et la contribution des personnes handicapées au développement national.

Pour l'effectivité du principe de l'accessibilité au profit des personnes handicapées, les actions suivantes sont réalisées ou en cours de réalisation. Il s'agit de :

- la construction et la remise aux normes afin de faciliter l'accès des personnes handicapées aux édifices publics et privés à usage public ;
- la construction de rampes dans quarante (40) centres de vote dans le cadre de la mise en œuvre du projet « accès des personnes handicapées aux élections à travers un changement de comportement des populations » (ADEPT) avec **l'appui financier de l'USAID**, dans les départements du Zou, des Collines, de l'Atlantique et du Littoral;
- la réalisation par Handicap International d'un recueil de normes sur l'accessibilité ;
- la traduction des événements officiels en langues des signes au profit des personnes handicapées ;
- la prise en compte de l'accessibilité des personnes handicapées dans l'élaboration des Plans de Développement Communaux ;
- une tranche horaire de vingt-six (26) minutes par semaine est réservée depuis le 1^{er} août 2015 à l'information en direction des personnes handicapées auditives sur la chaîne de télévision nationale ;
- de plus, les personnes handicapées non auditives animent au profit de leurs pairs sur la radio nationale une émission d'une heure chaque semaine ;
- la traduction en langues de signes des événements nationaux de grandes importances ;
- des aides techniques et équipements scolaires chaque année (cannes blanches, anglaises, tricycles, ouvrages didactiques, sacs...) sont distribuées aux personnes handicapées sur toute l'étendue du territoire national ;

- en 2014, 48 ouvrages pédagogiques ont été traduits en braille, cet appui est passé à 1200 exemplaires en 2018 ;
- l'accessibilité à 40 écoles primaires et secondaires dans 4 départements (Zou-Collines-Atlantique et Littoral) aux personnes handicapées grâce à l'appui financier de l'USAID et du Réseau RIFONGA Bénin ;
- le recrutement de quatre (4) assistants itinéraires dans le cadre du **Programme d'Appui à la Scolarisation des Enfants au Bénin (PASEB)** notamment en son volet Intégration Scolaire des Enfants Handicapés (ISEH) en vue d'accompagner les enseignants titulaires de l'encadrement des personnes handicapées.

Par ailleurs, il existe au Bénin plusieurs centres de formations et d'éducation pour les personnes handicapées. Au titre des établissements publics, on dénombre :

- un collège public spécial pour les personnes handicapées auditives à Cotonou avec un effectif de 36 élèves dont 25 garçons et 11 filles⁵ ;
- une école primaire publique pour les sourds à Vêdoko ;
- trois (03) écoles primaires publiques pour les personnes handicapées de la vue à Cotonou, Parakou et Glazoué ;
- deux (02) centres de formations professionnelles des personnes handicapées à Akassato et Péporyakou ;
- une bibliothèque accessible aux personnes handicapées à la Cour d'Appel de Cotonou.

Au titre des établissements privés, on peut citer :

- des centres de sourds à Bohicon, Parakou, Zê, Péporyakou, Cotonou (Agla) et à Porto-Novo (Louho) ;
- des centres pour aveugles à Parakou, Djanglanmè, Adjohoun, Abomey et à Allada ;
- un programme d'éducation, de formation et d'intégration des personnes handicapées auditives à Louho ;
- des écoles à éducation inclusive à Cotonou (Les Hibiscus, Le Jardin des Oliviers, l'école Sainte Jocelyne) ;
- l'école des sourds de Sénandé et d'Agla à Cotonou ;
- le programme national de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) mis en place depuis 1989 offre des programmes de réadaptation aux personnes handicapées dans trente-trois (33) communes.

- ⁵ source DPP/MESTFP

D'autres initiatives ont été prises au niveau des collectivités locales en vue de la prise en compte de la dimension handicap dans les politiques et programmes de développement communautaires. Celles-ci ont permis entre autres le recrutement des personnes handicapées dans plusieurs communes.

Dans le cadre de la coopération internationale, différentes actions ont été menées avec l'appui de plusieurs partenaires. Il s'agit notamment : d'un partenariat entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest. Dans ce cadre, les activités suivantes ont été menées :

- l'organisation en janvier 2017 d'un atelier d'appropriation sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif au profit d'une trentaine d'acteurs étatiques et non étatiques de promotion et de protection des droits de l'Homme ;

- l'édition, la dissémination et la vulgarisation des textes relatifs à la protection et la promotion des droits des personnes handicapées ;

- l'organisation d'une journée de sensibilisation au profit de cent (100) élus locaux des communes des départements du Zou, des Collines, du Mono, du Couffo, de l'Ouémé, du Plateau, de l'Atlantique et du Littoral en septembre 2017 sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif ;

- l'organisation d'un atelier de collecte de données en vue de l'élaboration du rapport initial du Bénin sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;

- l'organisation de la journée internationale des personnes handicapées par le Ministère en charge de la famille ;

- la sensibilisation de plusieurs conseils communaux sur la prise en compte du handicap dans l'actualisation des plans de développement communaux ;

- l'organisation d'un atelier de validation du rapport initial consolidé sur la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Plusieurs programmes sont en cours afin de réduire les inégalités en matière de santé, et de garantir une offre de soins adaptés aux populations vulnérables. Le ministère de la Santé s'attache à assurer la prévention et le traitement du paludisme auprès des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes. Il cherche en outre à diminuer le taux de mortalité infantile et à améliorer la santé maternelle, en facilitant l'accès aux services de santé et en subventionnant les opérations de césariennes. Il concentre également ses efforts dans la lutte contre les grossesses précoces.

Avec l'appui de l'UNFPA, le Ministère en charge des Affaires Sociales, par le biais de la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre, a organisé des activités de promotion des méthodes innovantes de planification familiale et de lutte contre les VBG. C'est le cas de l'initiative TRO TRO GAHO qui est une plateforme électronique mise à la disposition des femmes et des acteurs multisectoriels pour s'informer et échanger les bonnes pratiques en matière de planification familiale et de lutte contre les VBG. Par ailleurs, le partenariat MASM-UNFPA a permis la mise en place des comités les hommes s'engagent et les comités SOPS qui sont des groupes de veille pour la lutte contre les diverses formes de violences basées sur le genre et de promotion de la femme en matière d'autonomisation économique.

En matière de **protection de la famille, de la mère et de l'enfant**, des mesures significatives sont intervenues ces dernières années. Ces mesures sont en faveur de la protection des femmes et des filles. Elles contribuent également à la promotion du genre. Il s'agit entre autres de :

- l'adoption d'un Code de l'enfant qui renforce les droits substantiels et procéduraux des enfants (droits par ailleurs garantis par le Code des personnes et de la famille ainsi que le Code de procédure pénale) ;
 - la prise du décret n° 2011-029 du 31 janvier 2011 fixant la liste des travaux dangereux interdits aux mineurs ;
 - la mise en place dans deux juridictions pilotes en 2014 de tribunaux «adaptés aux enfants» ;
 - la création de l'Office central de protection des mineurs, de la famille et de la répression de la traite des êtres humains ;
 - l'amélioration de l'arsenal juridique en matière de protection de la femme et de promotion du genre ;
 - l'élaboration et la vulgarisation du rapport de capitalisation des actions des services d'écoute ;
- la vulgarisation des textes de loi relatifs à la protection de la femme et à la promotion du genre ;
- la prise en charge des victimes des violences basées sur le genre notamment par la mise en place et l'opérationnalisation (depuis 2010) des services d'écoute des victimes ;
- la mise en place d'une ligne (téléphonique) d'assistance aux enfants.

En ce qui concerne l'élimination de la pauvreté chez les femmes et les filles de même que l'amélioration de leurs accès à la protection sociale, quelques mesures spécifiques prises ces dernières années par le Gouvernement du Bénin sont énumérées dans le tableau ci-dessous :

2-3-7 Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles

- Depuis 2010, il existe au Bénin 85 services d'écoute et de conseils aux femmes et filles survivantes de violences basées sur le genre (SE/VBG). Ces services ont été mis en place de manière progressive par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance avec l'appui financier de l'Ambassade Royale du Danemark. Leur mission est de garantir l'assistance juridique et de conseils directs aux femmes et filles survivantes de VBG. La considération de l'amélioration de l'accessibilité géographique, juridique et sociale de l'assistance et conseils par les survivantes des VBG est indispensable. La réalisation de cette mission a permis d'obtenir les résultats ci-après : Quatre indicateurs objectivement vérifiables sont considérés. Il s'agit :
 - du nombre de séances de sensibilisation,
 - du nombre de visites dans les CPS en vue d'évaluer la prise de conscience des populations du rôle joué par les CPS et de l'importance du portage de l'information. Le constat fait est qu'il y a eu augmentation du taux de fréquentation physique des SE/VBG (21480 en 2012 et 38 936 en 2018 contre 35 276 en 2017).
 - du nombre de nouveaux cas ouverts,
 - du nombre de cas résolus.

Par ailleurs, pour assurer une visibilité des prestations de ces services, un outil de suivi et d'analyse statistique favorisant l'élaboration des rapports d'activités, a été conçu et expérimenté par la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre (DPFG). Il s'agit du rapport trimestriel des résultats issus des services d'écoute, un service fortement accompagné par **la Coopération Suisse**.

Cependant, une limite essentielle subsiste dans le processus de suivi et de capitalisation des acquis des interventions des (SE/VGB). En effet, les acquis de ces services ne se sont pas inscrits dans un processus institutionnel de durabilité, ce qui entraîne :

- une faible exploitation institutionnelle des informations disponibles ;
- l'absence d'une culture de capitalisation et de valorisation des acquis, leçons apprises et bonnes pratiques.

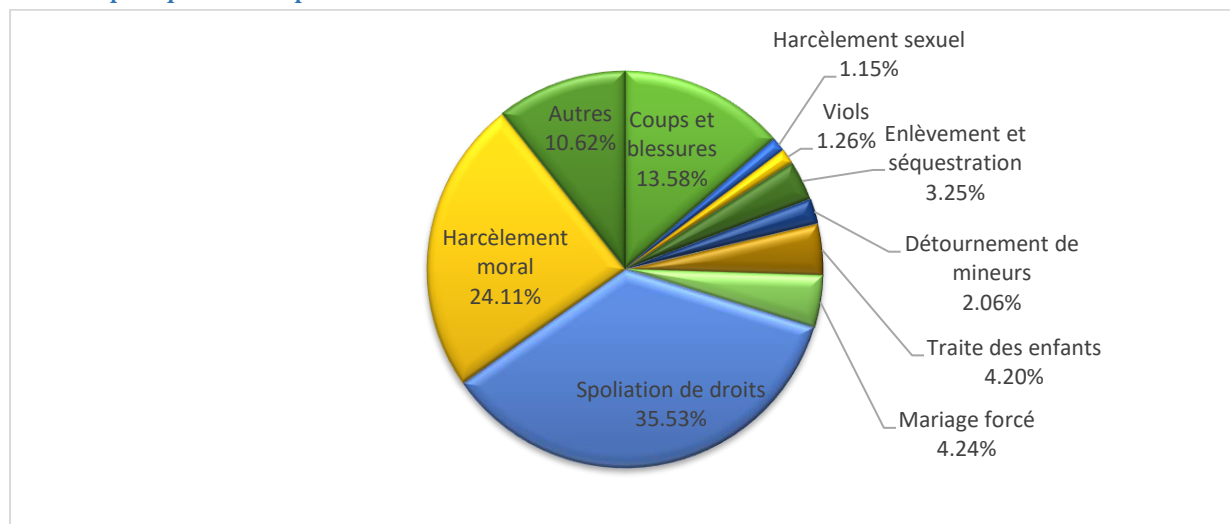
Notons qu'au cours des cinq dernières années, les violences physiques et sexuelles sont celles pour lesquelles des mesures prioritaires ont été ciblées au Bénin avec un appui de **partenaires techniques et financiers tels que la Coopération Suisse et l'UNFPA**.

Dans la volonté de lutter efficacement contre ces formes de violences à l'égard des femmes et des filles, quelques stratégies ont été adoptées comme la pérennisation des services d'écoute pour la lutte contre les VBG dans les CPS, l'édition de la loi 2011-26 du 09 Janvier 2012 portant sur les préventions et répressions des VBG, et l'implantation des Centres Intégrés de Prise en Charge des VBG (CIPEC) dans les départements de

l'Atlantique, du Borgou et du Zou. Ces différentes interventions ont permis l'augmentation de la fréquentation des SE/VBG : de 29719 visites en 2014, on est passé à 35276 visites en 2017. Il en a découlé aussi l'accroissement des nouveaux cas ouverts chaque année au niveau des SE/VBG : de 10 855 ouverts en 2014, on est passé à 12088 en 2018.

En effet, la majorité des femmes béninoises sont victimes de nombreuses violences dont les principales sont représentées sur le graphique suivant.

Graphique1 : Répartition des victimes selon les violences



Source : SE/CPS, 2018

Au niveau national, les violences les plus récurrentes sont : la spoliation des droits (35,53%), le harcèlement moral (24,11%) et les coups et blessures (13,58%). On peut conclure que les violences morales ou psychologiques viennent en tête, suivies des violences physiques et les violences sexuelles. On note également une diminution de la proportion relative à la spoliation des droits et une augmentation de celle relative au harcèlement moral.

Tableau 4: Évolution des violences entre 2017 et 2018 selon les types de violences

Indicateurs	Effectif		Taux
	2017	2018	d'accroissement
Coups et blessures	1 881	2 276	21,00%
Harcèlement sexuel	194	193	-0,52%
Viols	218	211	-3,21%
Enlèvement et séquestration	511	544	6,46%
Détournement de mineurs	326	345	5,83%
Traite des enfants	630	703	11,59%
Mariage forcé	643	711	10,58%
Spoliation de droits	5 976	5 953	-0,38%
Harcèlement moral	2 837	4 040	42,40%
Autres	1 891	1 780	-5,87%
Total Type Violences	15 107	16 756	10,92%

Source : SE/CPS, 2017& 2018

Le tableau ci-dessus montre qu'en moyenne par mois, chaque Centre de Promotion Sociale reçoit au Bénin environ 17 plaintes de VBG dont environ 6 pour spoliation des droits, 4 pour le harcèlement moral et 2 pour les coups et blessures.

Par ailleurs, quelques mesures spécifiques ont été également prises par le gouvernement béninois pour lutter contre les violences à l'égard des groupes spécifiques de femmes confrontées à de multiples formes de discrimination. Ces mesures sont des lois aux politiques, programmes et projets. Le gouvernement en partenariat avec les ONG nationales et avec l'appui technique et financier des partenaires au développement a mis en œuvre un certain nombre de programmes et projets spécifiquement orientés vers les femmes.

Il s'agit par exemple des projets ou programmes pour la lutte contre les mariages forcés, pour le renforcement des capacités et de gestion des candidates ou élues, pour le renforcement des actions en faveur de la représentativité des femmes en politique, la vulgarisation de la loi portant répression des mutilations génitales féminines, pour la promotion de la scolarisation des filles, pour le renforcement du statut juridique et des capacités socio-économiques des femmes, pour le renforcement des capacités des structures locales, pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

La lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles reste un défi majeur pour le gouvernement béninois. À cet effet, plusieurs actions ont été menées en vue de lutter contre ces types de violences. On peut retenir entre autres :

- la mise en service des **Centres Intégrés pour la Prise en Charge des victimes de Violences Basée** (CIPEC-VBG) sur le Genre à Cotonou, Parakou et Abomey en 2015 par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- la conduite d'un plaidoyer de haut niveau par **l'UNICEF en 2016 à l'occasion de la Journée de l'Enfant Africain en vue de l'élimination du mariage des enfants** ;
- l'élaboration, l'édition et la vulgarisation des rapports annuels des services d'écoute pour la lutte contre les VBG avec l'appui technique et financier de la Coopération Suisse ;
- la multiplication et la vulgarisation des textes de loi relatifs à la protection de la femme et à la lutte contre les VBG ;
- l'élaboration des canaux de communication sur les thématiques liées à la fille et à la femme : boîtes à images, cahiers de sensibilisation, kakemonos par le **Programme d'Autonomisation Economique des Femmes et Promotion du Genre** ;
- le lancement de la campagne nationale Tolérance Zéro au mariage des enfants en 2017 sous le leadership du Ministère chargé des Affaires Sociales avec **la participation de l'Union Africaine et de l'UNICEF** ;
- l'organisation de plusieurs ateliers de renforcement des capacités des animateurs des services d'assistance sociale des victimes des violences faites aux femmes et aux filles par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance et le Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme dans le cadre de la mise en œuvre du **Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès à la Justice et de la Reddition des Comptes (PAAAJRC) appuyé par le PNUD** ;
- l'élaboration, l'édition, la multiplication et la vulgarisation du document de Procédures Opérationnelles Standards (SOPS) et du manuel de procédure de prise en charge des VBG par **l'UNFPA** ;
- l'élaboration, la multiplication et la vulgarisation du rapport de capitalisation des actions des services d'écoute ;
- la mise en œuvre de 2014 à 2015 du **projet OPOUTO-KOUNOUDETO pour dénoncer la violence sexuelle sur les filles et leur mariage précoce obligatoire au Bénin par Social Watch Bénin** dans trois communes du Bénin ;
- le partenariat avec l'autorité de régulation des données à caractère personnel ;

le vote et la promulgation de la loi n°2015-08 du 08 décembre 2015 portant code de l'enfant en République du Bénin qui, en son article 181 interdit toutes les pratiques pouvant conduire au mariage précoce ou forcé des enfants. Lesdites pratiques qui sont souvent des mesures coercitives, la pression psychologique, le chantage affectif, la pression sociale et familiale intense, sont interdites par cette loi. L'article 18, de cette loi énumère entre autres que les droits de l'enfant doivent être respectés et protégés par les parents et toute autre personne exerçant l'autorité parentale, sa protection contre toutes formes d'abus, d'exploitation, de violences et contre les pratiques traditionnelles néfastes.

Le projet programme SWEDD a une rubrique de lutte contre les VBG et la formation des enseignants à travers des modules qui seront désormais des supports d'apprentissage afin d'atteindre un nombre important de personnes sensibilisées et aptes à lutter contre ce fléau.

Des rapports périodiques sont envoyés à l'Assemblée Nationale dans le souci de présenter les avancées et les problèmes rencontrés dans ce domaine.

Désormais, des comités sont mis en place pour veiller à la mise en œuvre des décisions et à éradiquer le phénomène au sein des communautés. On parle de **Comité les hommes s'engagent et du Comité SOPs** où se retrouvent toutes les catégories sociales et interprofessionnelles.

LES AVANCEES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

Depuis 2016, avec le programme d'actions du gouvernement, plusieurs actions entrant dans le cadre de la responsabilité sociale liée à la santé ont été développées pour garantir la jouissance de ce droit aux couches défavorisées surtout les femmes et les filles, **entre autres on peut énumérer :**

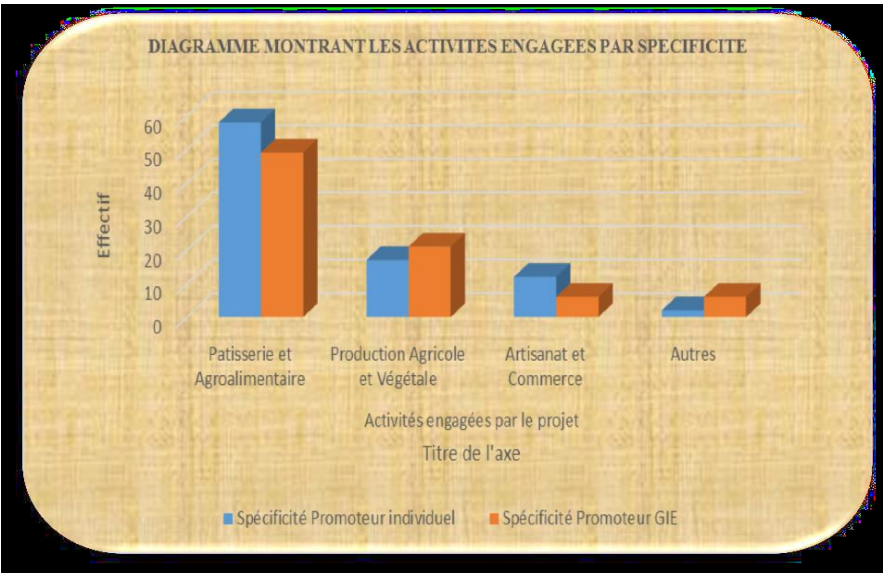
- la gratuité de la césarienne, du traitement du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans, de la dialyse et la mise en service de plusieurs hôpitaux de zone dans tous les départements du Bénin ;
- l'effectivité du programme ARCH l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain dont 4,2 millions de personnes bénéficiaires ;
- la répression de cabinets de plusieurs soins illégaux ;

- la radiation des enseignants et le renvoi des élèves auteurs de grossesse précoces en milieu scolaire ;
- la poursuite juridique des autres auteurs de pédophilie ;
- la construction en 2017 des latrines séparées pour les filles et les garçons par l'UNICEF pour favoriser un environnement adéquat au maintien des filles dans les écoles ciblées ;
- les séances de sensibilisation des jeunes adolescentes en milieu scolaire sur l'hygiène corporelle pendant la menstruation en mai 2019 à l'occasion de la commémoration de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle ;
- la mise en place du Projet ARCH (Assurance pour le Renforcement du Capital Humain) ;
- la grande sensibilisation sur la planification familiale et le dividende démographique ;
- la mise en place du projet « Projet d'autonomisation des femmes et des filles et dividende démographique au Sahel (SWEDD) » à hauteur de 90 millions de dollars.

2-3-9 Accès aux appuis à l'autonomisation

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, plusieurs actions ont été menées en vue d'accroître la productivité agricole et de garantir la sécurité alimentaire aux populations. Entre autres actions, on peut citer :

- la mise en œuvre du Projet d'Autonomisation Économique des Femmes et Promotion du Genre (PAEF-PG) de 2017-2021 par le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- la formation en renforcement des capacités de 100 femmes entrepreneures en gestion et marketing, initiée par le Women Business Promotion Center (WBPC) appuyé par le PNUD en 2016 dans le cadre du projet d'Autonomisation Économique des Femmes et Promotion du Genre (PAEF-PG) 2017-2021 ;
- L'évaluation à mi-parcours du PAEF PG a révélé que :
Les principaux bénéficiaires du Projet sont constitués de femmes constitués en groupements au niveau villageois et/ou en réseaux de groupements.
Ces groupements interviennent dans divers secteurs de l'économie rurale. 63% des bénéficiaires sont dans la transformation des produits agro-alimentaires, dont 34% sont des femmes promotrices individuelles et exerçant hors du cadre de leur groupement ; 21,5% sont dans la production animale et végétale.



La proportion de 10% de femmes promotrices individuelles ; 10,5% évoluent dans l'artisanat et le commerce en promotrices individuelles ; 3,5% des groupements exercent dans l'hygiène et l'assainissement dont 7% en promotrices individuelles ces dernières interviennent dans la propreté des places publiques et dans les marchés et autres lieux au niveau villageois voire communal.

De façon générale, la transformation des produits agricoles et la production animale/végétale constituent les principales activités exercées par la plupart des bénéficiaires du Projet.

De l'évaluation qualitative des besoins, il ressort que, plus de 85% des femmes ont déclaré que les besoins pour lesquels, elles ont sollicité l'appui du Projet sont d'ordre matériel. Par contre 65% ont estimé que leurs besoins étaient à la fois d'ordre matériel et financier (fonds de roulement). De l'analyse croisée des besoins, il résulte globalement que 75% des bénéficiaires estiment, les appuis obtenus du Projet, sont en parfaite accord avec leurs problèmes et besoins identifiés au départ et ont jugé satisfaisants les appuis en matériels/équipements apportés par le Projet.

- la mise en œuvre du Projet Femmes Sol et Énergie (FSE) par l'Aide au Développement Gembloux (ADG) en partenariat avec Eco-Bénin et l'Association Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin (ANAF) depuis octobre 2016 sous le financement de l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat ;
- l'accompagnement des femmes dans les Activités Génératrices de Revenus par la **Coopération Suisse à travers l'ONG Internationale CARE BÉNIN** et l'ONG Yara Obiri sur le programme RECAFEM ;
- le **PNUD** n'a pas manqué d'accompagner les communautés à travers l'initiative de femmes productrices et transformatrices de Bonou ;
- le **Canada**, avec le PASSEFRED accompagne un grand nombre de femmes agricultrices dans la région du plateau ;
- **L'UNFPA** a choisi d'initier les cases de femmes où les bénéficiaires se forment, et échanges sur les stratégies dans le Mono-Couffo ;
- le **Ministère de l'emploi, des Petites et Moyennes Entreprises**, à travers le Fonds National pour les Jeunes Entrepreneurs (**FNPEJ**) a accompagné près de **600 jeunes femmes dans leurs initiatives de chef d'entreprise**;
- par ailleurs, au Bénin, quatre ménages sur cinq utilisent le charbon ou le bois de chauffe pour la cuisson des repas. Cette pratique est non seulement destructrice pour l'environnement, mais aussi nuisible à la santé. **Grâce à l'appui technique et financier du Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le cuiseur Solar Mivo fait la révolution dans les ménages.** Il utilise de

l'énergie solaire et permet de recycler des déchets agricoles, les coques de noix de palme, utilisées comme combustibles.

- **Le Fonds National pour la Microfinance, (FNM) est mis en place par le gouvernement** pour corriger cette disparité et tenir compte de l'approche genre dans le programme en cours d'élaboration. Dans ce cas, il s'avère important d'intégrer désormais l'idée d'une composante ayant trait à l'aspect facilitation de l'accès à un crédit typique qu'on peut dénommer « Crédit Spécial aux logements sociaux ». Cette ligne sera destinée majoritairement aux femmes cheffes de ménages ayant un revenu moyen, entrepreneurs et autres. Ce crédit permettra d'acquérir les logements et de rembourser sur une période allant de cinq(05) à dix(10) ans par exemple. La description de cette composante mettra l'accent dès la conception, sur les indicateurs du genre orientés vers les femmes tels que le pourcentage de logements sociaux à acquérir par les femmes.

POURQUOI LA FINANCE DIGITALE ?

A l'évaluation du MCPP on s'est rendu compte de certains problèmes notamment

1. Les crédits débloqués ne sont pas toujours reçus par les femmes. Des détournements s'opèrent à certains niveaux. Mais après ont déclaré que les femmes ont reçu.
2. Les remboursements faits par certains bénéficiaires ou certaines femmes ne sont pas reversés dans les caisses du MCPP. Des détournements s'opèrent à certains niveaux et après ont dit que c'est les femmes qui n'ont pas remboursés et qui sont en impayés
3. Certaines femmes lorsqu'elles reçoivent les crédits, sont braquées sur le chemin de retour vers leurs maison parce que le village sait qu'il y a eu déboursement et les femmes sont allées chercher des sous. Il n'y avait pas de discrétion.
4. Certaines femmes, arrivées à la maison, se voient déposséder de leurs sous par leur mari parce qu'il n'y avait pas de discrétion autour des remises de prêts.

COMMENT LA FINANCE DIGITALE VA FONCTIONNER

Lorsqu'une femme aura été sélectionnée pour bénéficier de crédit du FNM auprès d'un SFD, après avoir rempli les formalités, le jour de la remise des prêts elle n'aura pas à se déplacer pour que tout le monde sache où elle va. Le crédit tombera sur son téléphone portable comme le Mobile Money et elle ira discrètement retirer les sous auprès d'une agence Mobile Money ou d'un agent marchand du SFD recruté et formé.

Le jour du remboursement, elle ira auprès d'une agence Mobile Money ou auprès d'un agent marchand du SFD pour rembourser. Quand elle rembourse, un message sera envoyé sur son téléphone portable.

LES AVANTAGES DE LA FINANCE DIGITALE

Par rapport aux déboursements en espèce qui étaient faits, les changements suivants seront notés:

1. Les opérations laisseront des traces à plusieurs niveaux sur les plateformes et on ne peut plus mentir sur les bénéficiaires de crédit.
2. On saura avec précision qui sont ceux qui ont reçu effectivement les crédits, à quelle date, et qui sont ceux qui n'ont pas reçus
3. Les femmes ne seront plus braquées quand elles reçoivent les crédits
4. Les hommes ne pourront plus déposséder leurs femmes des crédits reçus car on n'invitera plus les femmes à des séances de remise de prêts de masse dont les dates sont connues de tous.
5. On saura avec précision ceux qui ont remboursés car chaque fois que vous remboursez un message vous sera renvoyé.

La mise en place de cette mesure a commencé à impacter significativement plusieurs indicateurs sur l'approche genre dans l'élaboration du programme Economique et Social. Elle permettra également au Gouvernement de contribuer à l'atteinte de deux objectifs de Développement Durables notamment l'objectif n° 5 relatif à "l'égalité entre les sexes" et le n° 10 qui a trait aux "inégalités réduites".

Mais il faut relever qu'en matière d'autonomisation des femmes, le Ministère de l'agriculture et celui du Commerce sont les meilleurs coordonnateurs de l'autonomisation des femmes en matière de production agricole. que le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance accompagne.

Photo 1 : Femmes cultivatrices de retour des champs



Source : Photo, Eco-Bénin, 2016

Le constat général fait est qu'il y a plus de femmes dans certaines filières agricoles ce qui préoccupe le gouvernement. Dans le souci de résorber les difficultés y afférentes, il y a la stratégie de Promotion et de structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée (CVA) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires au profit des Hommes et des Femmes.

De façon précise, voici quelques exemples de composantes et de projets à partir desquelles le volet genre est implémenté et impacté dans le secteur agricole :

Composante 2.1: Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché

Composante 2.2 : Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales

Composante 2.3 : Identification et valorisation des opportunités d'affaires

Composante 2.4 : Mise en place des Indications Géographiques

Composante 2.5 : Renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise

Composante 2.6 : Renforcement du Partenariat Public Privé (PPP)

Le PNIASAN 2017 -2021 est un PNIA de deuxième génération ; il est défini comme étant le cadre de planification et de coordination stratégique pour le secteur de l'Agriculture 5 durable et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Il prend en compte les besoins, les acquis, les besoins additionnels de financement (gap) à couvrir pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur une période de cinq ans (2017 -2021). Le PNIASAN fédère l'ensemble des Projets et Programmes en cours et en perspective dans le secteur (État et Privés). Il prend en compte les ressources intérieures de l'Etat, les financements des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les contributions du secteur privé et de la société civile. Il vise notamment à mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre effective du PAG volet Agriculture et des mesures d'accompagnement, dans une stratégie de territorialisation du développement agricole et de décentralisation. Le PNIASAN génère la chaîne PPBS (Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi) dans le domaine couvert par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et permet d'informer l'ensemble des parties prenantes sur les progrès accomplis dans le secteur. Le PNIA de deuxième génération est donc un outil de portée globale, formulé au cours d'un processus participatif et inclusif. Il est structuré en cinq axes prioritaires, 23 composantes et 93 actions. Le PNIASAN prend en compte les domaines transversaux tels que les dimensions genre, environnementale et sociale pour assurer la durabilité des réalisations.

Structure du PNIASAN du Bénin Axes stratégiques Composantes Axe 1: Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires Composante 1.1: Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales et halieutiques).

Tableau 6 : Axes et composantes du PNIASAN

AXES	COMPOSANTES
Axe 1: Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	Composante 1.1 : Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales et halieutiques) Composante 1.2 : Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants Agricoles Composante 1.3 : Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes Composante 1.4 : Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes Composante 1.5 : Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux et infrastructures de désenclavement
Axe 2 : Promotion et Structuration équitables des chaines de valeurs ajoutées	Composante 2.1: Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marche Composante 2.2 : Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales Composante 2.3 : Identification et valorisation des opportunités d'affaires Composante 2.4 : Mise en place des indications géographiques Composante 2.5: Renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise Composante 2.6: Renforcement du Partenariat Public Privé (PPP)
Axe 3: Renforcement de la résilience face aux changements climatiques	Composante 3.1: Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation Composante 3.2: Gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques pour les hommes et les femmes

et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	Composante 3.3: Sécurisation et gestion de l'accès au foncier au profit des hommes et des femmes Composante 3.4:Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes
Axe 4: Amélioration de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Composante 4.1: Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP Composante 4.2: Amélioration du système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi évaluation et coordination du secteur) Composante 4.3: Professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes Composante 4.4: Promotion du genre dans le secteur agricole
Axe 5: Mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs	Composante 5.1: Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) Composante 5.2: Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole Composante 5.3: Gestion des calamités dans le secteur agricole Composante 5.4: Renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)

Source : MAEP 2019

Les programmes prioritaires inscrits de 2017 à 2021 sont évalués à plus de 500 milliards en vue d'accompagner des initiatives individuelles et celles de groupes de femmes en Activités Génératrices de Revenus et en culture de matières premières.

2-3-10 Formation des femmes à la participation aux instances de prise de décision

Le Gouvernement du Bénin multiplie de plus en plus les initiatives en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes dont la situation est globalement marquée par ces pesanteurs socioculturelles.

En effet, il a fallu des années de mobilisation et de sensibilisation, de recherches et de publications pour une prise de conscience timide de l'importance de la promotion de

l'accès des femmes aux sphères de prise de décision au Bénin. Les initiatives à citer en la matière portent notamment sur le renforcement du cadre légal et institutionnel, avec cependant des résultats mitigés.

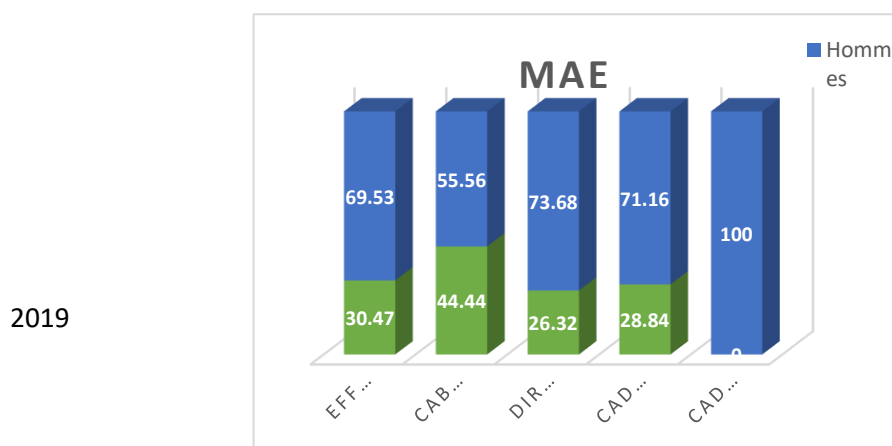
C'est ainsi que de plus en plus on assiste à l'instauration d'un cadre juridique favorable à la participation des femmes aux instances décisionnelles. En effet, la Constitution du 11 décembre 1990 confère aux hommes et aux femmes les mêmes droits. En ce sens elles sont électrices et éligibles aux différentes élections. La coopération Suisse, pendant 13 ans, a accompagné le Bénin dans les questions d'éducation-instruction et de participation des femmes. A travers le programme de Renforcement des Capacités des Femmes, plus de 500 jeunes dames ont été formées aussi bien pour leur participation aux instances de prise de décision.

Cependant, malgré les manifestations d'intention de tous les gouvernants qui se sont succédé au Bénin en affirmant leur volonté d'améliorer la situation des femmes, ces dernières demeurent encore très peu nombreuses à occuper des postes de responsabilité au niveau des hautes institutions juridiques du pays, des pouvoirs exécutif, législatif et dans les partis politiques.

Depuis 2001 à ce jour, la proportion des femmes ayant siégé au niveau des hautes institutions juridiques du Bénin (la Cour Constitutionnelle, la Cour Suprême et la Haute Cour de Justice) est respectivement de 0,29 % à 28,57% pour la Cour Constitutionnelle, de 32,26% pour la Cour Suprême et de 7,69 à 15,38% pour la Haute Cour de Justice. Les graphes ci-dessous illustrent fort bien la prise en compte de la question genre par quelques Ministères sectoriels.

En matière de promotion des femmes à des postes de responsabilités et de décision, les différents graphes permettent une appréciation des constats.

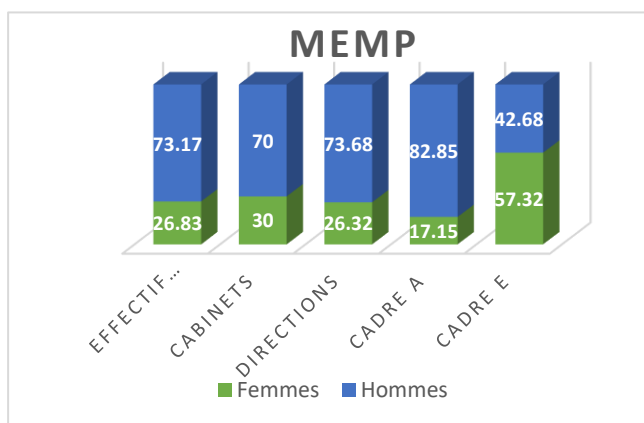
Graphique 2 : Prise en compte du genre au MAE



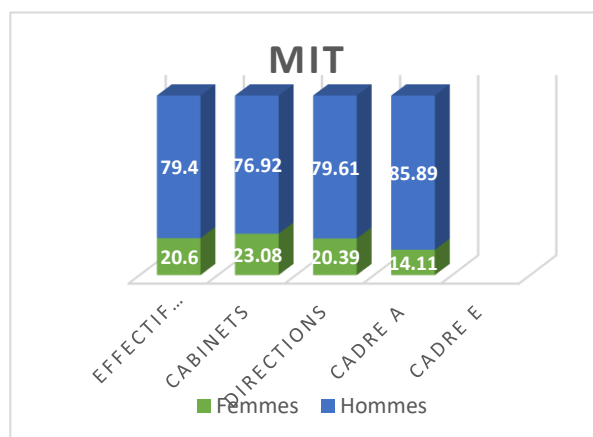
Source : Données de l'étude,

2019

Graphique 3 : Prise en compte du genre au MEMP

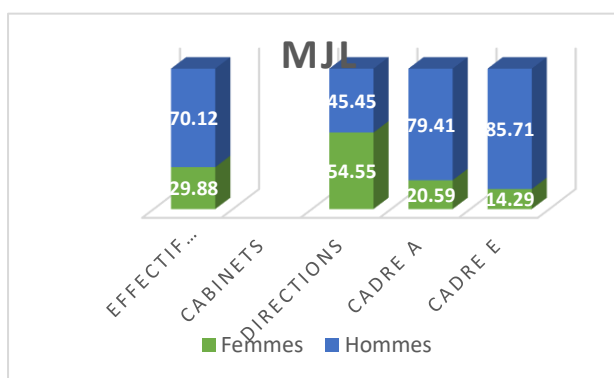


Graphique 4 : Prise en compte du genre

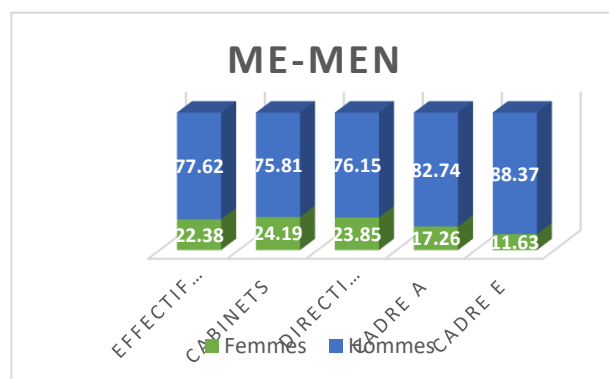


Source : Données de l'étude, 2019

Graphique 5 : Prise en compte du genre au MJL



Graphique 6 : Intégration genre au ME-MEN

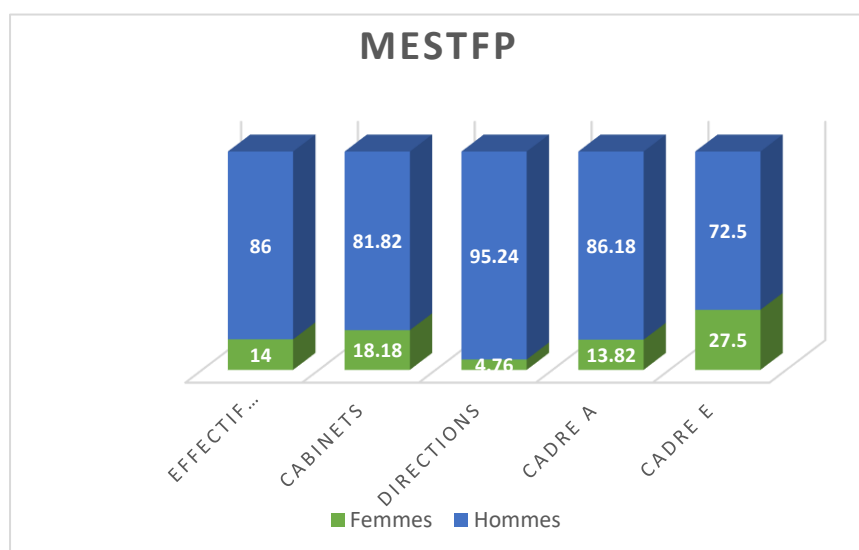


Source : Données de l'étude, 2019

Prise en compte du genre au Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance :

Le constat fait à ce niveau est un renversement de tendance. Quand bien même elles ne sont pas nombreuses aux postes décisionnels, les femmes occupent les ¾ du personnel total. Mais des mesures sont en train d'être prise pour corriger et faire nommer autant d'hommes que de femmes en vue d'un équilibre.

Graphique 7 : Prise en compte du genre au MESTFP



Source : Données de l'étude, 2019

Tableau 7 : Évolution de la représentativité des femmes au niveau des postes de prise de décision

Evolution de la représentativité des femmes au niveau des postes nominatifs

Mandat	Total	Hommes	Femmes	%Femmes	Période de référence	observations
Postes nominatifs						
Haute Cour de Justice						
2013-2018	13	11	2	15,38	5ème mandature	
2018-2023	13	12	1	7,69	6ème mandature	
Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication						
2009-2014	9	9	0	0	4e mandature	
2014-2019	9	7	2	28,57	5e mandature	
Préfecture						
31 déc 2015	6	5	1	16,66		
Juil.2016	12	11	1	8,33		

Mandat	Total	Hommes	Femmes	%Femmes	Période de référence	observations
Postes nominatifs						
Cour Constitutionnelle						
2013-2018	7	5	2	28,57	5ème mandature	
2018-2023	7	6	1	14,28	6ème mandature	

Des chiffres qui parlent !

Mandat	Total	Hommes	Femmes	%Femmes	Période de référence	observations
Postes nominatifs						
Gouvernement						
2014-2015	27	23	4	14,81	20 août 2014-18 juin 2015	
Oct 2017	22	18	4	18,18	2 ^{ème} Gouvernement	
Assemblée Nationale						
2011-2015						
2015-2019	83	76	7	8,43		
Conseil Economique et Social						
2009-2014	30	27	3	10	4e mandature	
2014-2019	30	27	3	10	5e mandature	

Source : Données de l'étude 2019

En ce qui concerne le pouvoir exécutif, depuis l'ère démocratique, la représentation des femmes a connu de manière générale une tendance à la hausse sans pour autant jamais atteindre le seuil minimal de 33% retenu par la conférence de Beijing. Entre 1990 et 2003, la proportion des femmes dans le Gouvernement s'est progressivement améliorée en passant de 5,5% en 1991 à 23,81% en 2003. Entre 2003 et 2007 ce taux est demeuré stationnaire et a connu une forte baisse allant jusqu'à 13,33% en 2010. En 2011, huit

femmes furent nommées ministres sur un nombre total de 26 ministres, soit un taux record de 30,76%. Depuis cette date, des remaniements sont intervenus et se sont traduits par une réduction progressive de ce taux jusqu'à 14,28% au premier gouvernement de l'ère de la Rupture, puis à 18,18% pour le gouvernement nommé en octobre 2017.

Au niveau du pouvoir législatif, malgré des tentatives pour accroître la participation des femmes dans la vie politique depuis la Conférence Nationale de février 1990, leur représentation dans les différentes législations demeure encore insuffisante. Ainsi, la proportion de femmes occupant un siège au parlement reste encore très faible. Au niveau du Parlement, 7 femmes occupent des sièges de députés sur 83 élus, soit 8,4%.

Pour les conseils communaux, la proportion de femmes élues maires aux élections municipales de 2015 est de 2,3% soit 3 femmes sur les 77 communes que compte le Pays. Il est dénombré 64 femmes élues conseillères sur un total de 1 435 élus locaux, soit 4,45%.

Au niveau des partis politiques et de la participation aux diverses échéances électorales, de l'analyse des différentes élections déjà organisées au Bénin, il ressort que les femmes sont rarement titulaires sur les listes. Elles sont souvent suppléantes. Elles sont rarement positionnées en tête de listes mais sont à des positions qui ne leur permettent pas d'avoir accès aux instances de décisions ou d'être élues. Les femmes ne sont pas dans les arènes de décision pour décider de leur bon positionnement sur les listes électorales. Les partis politiques sont généralement financés par les hommes qui sont souvent détenteurs des moyens financiers.

De plus, de nombreuses femmes ne se portent pas candidates parce qu'elles ne sont pas familières avec le processus. Les partis politiques eux-mêmes ne sont pas pleinement conscients des obstacles qu'ils posent à la candidature des femmes. L'ONG RIFONGA-BENIN a mis en œuvre des actions visant à corriger cette situation. Avec l'appui technique et financier de la Coopération Suisse, elle a formé 250 jeunes femmes béninoises sur le leadership et l'engagement en politique. Par ailleurs, très peu de femmes se retrouvent dans les instances de décision au niveau des structures décentralisées. En matière d'emploi, on constate une présence majoritaire des femmes dans les différents pôles de croissance. Toutefois, le taux de salarisation des actifs hommes (16,8%) est trois fois supérieur à celui des femmes (5,0%) et les femmes (2,8%) subissent plus le chômage que les hommes (2,4%). De même, le sous-emploi affecte beaucoup plus les femmes (65,4%) que les hommes (41,5%) et ces dernières ont un taux d'activité plus bas que les hommes (EMICoV 2011).

Le Bénin dispose d'une fonction publique à dominance masculine, soit 73,23% d'hommes contre 26,77% de femmes (EMICoV 2011). Les femmes, en plus d'être

minoritaires par leur effectif, ont par rapport aux hommes, un accès inégal aux postes de responsabilité.

Outre ces contraintes, la population elle-même ne semble pas être préparée à la prise de pouvoir par les femmes. De nombreuses femmes sont persuadées qu'elles n'ont pas le droit de participer à la prise de décision publique, politique et se conforment à « des vertus » telles que l'obéissance et la soumission. La sphère politique est largement perçue comme un domaine réservé aux hommes.

Il se pose de façon manifeste un problème d'accompagnement des femmes au cœur du processus et des instances de prise de décisions. En effet, la femme, socle de la famille et active dans les activités de la gestion domestique, est presque absente dans les instances du processus de prise de décision, malgré la disposition constitutionnelle et les différents instruments juridiques ratifiés par le Bénin qui confèrent des droits égaux à l'homme et à la femme.

Les instruments internationaux, les manifestations de prise de conscience et les institutions spécialement établies restent pour le moment sans très grande portée pour des femmes qui n'ont pas accès aux mécanismes et qui ignorent les lois conçues pour les faire respecter, malgré les énormes efforts consentis par les différents acteurs travaillant sur cette thématique.

Face à ce tableau peu reluisant sur la situation de la femme au sein des instances de prise de décisions politiques, il importe de faire comprendre aux différents acteurs que la participation et la responsabilisation de tous les citoyens aux tâches de développement demeurent une nécessité absolue. L'agenda 2030 et ses ODD exhortent toutes les Nations à ne « Laisser personne pour compte ».

Pour relancer cette préoccupation nationale et contribuer à améliorer la représentativité féminine, particulièrement dans les instances de prise de décisions politiques, le compendium des compétences féminines du Bénin a été mise en place en août 2018 par la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance, avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

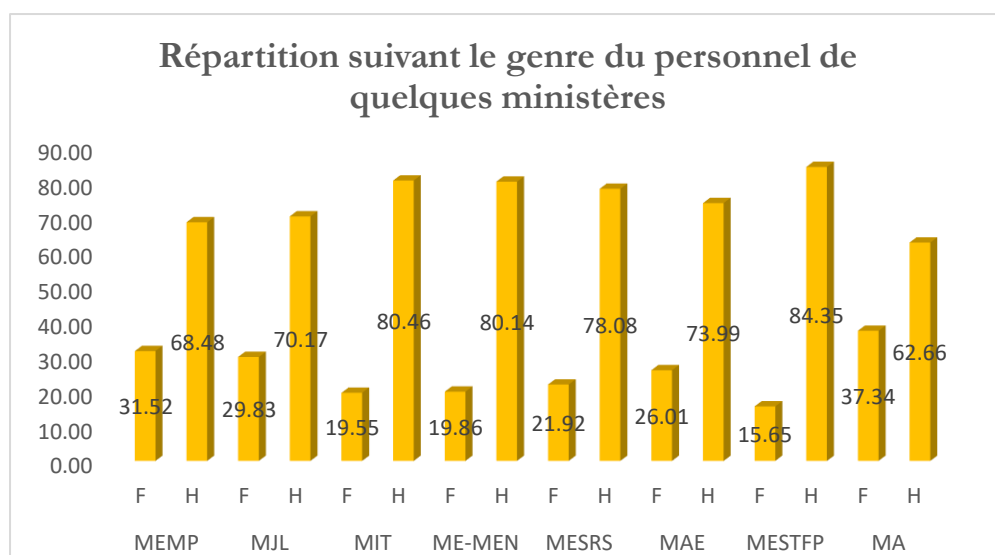
Le compendium des compétences féminines du Bénin est une plateforme électronique, une base de données, un outil d'aide à la prise de décisions exceptionnelles relatives à la nomination des femmes béninoises aux postes de responsabilité, à leur positionnement sur les listes des partis politiques. C'est un outil de facilitation de la participation des femmes compétentes à la gestion des affaires publiques étatiques et locales.

En 2019, la vulgarisation du compendium des compétences féminines du Bénin a été faite par la Direction de la Promotion de la Femme et du Genre dans tous les départements du

Bénin. Cette direction a également organisé une formation sur la certification pour la promotion de l'égalité et de l'équité de genre au profit des points focaux genre des ministères et institutions de l'État avec l'appui technique et financier du PNUD. Avec le soutien de la Coopération Suisse et de l'UNFPA, elle a renforcé la capacité de différents acteurs (cadres des ministères, points focaux genre, acteurs du milieu scolaire) sur des thématiques relatives à l'équité et l'égalité de genre et au développement.

Signalons que dans le souci d'améliorer la participation des femmes à la gestion des affaires publiques et leur représentation aux postes de responsabilité, le Bénin a élaboré une loi sur la participation des femmes à la vie politique. Ledit texte de loi est en attente d'adoption. Parallèlement à cette initiative, le Bénin a entrepris de modifier sa loi fondamentale en vue d'améliorer, entre autres, la représentativité des femmes au sein de l'Assemblée Nationale. Graphique

8 : Répartition suivant le genre du personnel de quelques ministères



Source : Données de l'étude

2-3-11 Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement

Le droit à l'environnement est consacré par les articles 27 à 29 de la constitution béninoise. Divers documents de politiques globales et sectorielles sur l'environnement sont élaborés. Les aspects relatifs au genre et à la participation des femmes sont pris en compte dans la conception et la mise en œuvre de ces stratégies et programmes.

Ainsi en est-il entre autres des actions menées par le Ministère du Cadre de vie et qui entrent désormais dans la considération et l'implication du genre à ses politiques et des actions du Ministère de l'Énergie. Si au niveau du Ministère de l'Énergie il y a eu la mise en place du Cadre de Concertation Genre et Inclusion sociale avec l'appui du MCA II, le

Ministère de l'Énergie a désormais confié la promotion des actions genre du secteur à la cellule focale genre installée en juin 2019.

Comme autres dispositions prenant en compte la dimension genre dans le sous-secteur de l'environnement, on peut citer entre autres :

- la Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité (SPANB) 2011-2020, la formulation concertée de la nouvelle vision de cette s'est inscrite dans une démarche visant à indiquer le statut vers lequel le Bénin pourrait ;
- la promotion de la diversité biologique à l'horizon 2020, pour contribuer au progrès vers l'atteinte des objectifs de la CDB avec l'implication de toutes les catégories sociales dont les femmes en milieu rural ;
- l'agenda spatial de février 2016 ;
- l'amélioration du climat d'affaire à travers l'adoption de diverses dispositions réglementaires (les réformes de l'APIEX) dans ce secteur;
- la lutte contre la corruption sous toutes ses formes dans ce secteur ;
- la loi sur le partenariat public/privé ;
- l'amélioration de l'environnement sécuritaire.

4- DEFIS A RELEVER EN MATIERE D'EGALITE DES SEXES

Il est à rappeler que l'évaluation de 2014 réalisée par le Bénin sur la mise en œuvre du Programme d'Actions de Beijing (PAB), éclaire sur les différents défis à relever pour un développement inclusif et une prospérité partagée. Ces différents défis sont entre autres :

Malgré les différentes mesures sus énoncées qui ont été prises dans les domaines critiques du Programme d'actions de Beijing, il subsiste encore beaucoup de défis à relever. On peut citer :

- ❖ la persistance des pesanteurs socioculturelles et la discrimination à l'égard des femmes ;
- ❖ le fort taux d'analphabétisme des populations et surtout l'analphabétisme chez les femmes ;
- ❖ l'insuffisance de culture du respect des droits de l'Homme en général et les droits des femmes et des filles en particulier ;
- ❖ la faiblesse des ressources allouées aux activités de promotion du genre dans le budget national ;
- ❖ l'absence de loi sur la parité ne favorisant pas l'institutionnalisation du genre comme principe de gouvernance et de gestion des politiques publiques ;
- ❖ la faible représentation des femmes dans les instances de gouvernance et dans l'administration publique (en dessous des 30% instaurés comme norme à l'international) ;

- ❖ les défauts de capitalisation des différentes interventions en vue de l'élimination des doublons dans les interventions des différents PTFs ;
- ❖ l'insuffisance de ressources financières provenant des PTFs pour la mise en œuvre de certains programmes ;
- ❖ la corruption qui entrave la réalisation de certains programmes porteurs d'avenir malgré les mécanismes mis en place pour lutter contre ce fléau ;
- ❖ la nécessité d'évaluer et d'actualiser la Politique Nationale de Promotion du Genre et son Plan d'Action 2010-2015 ;
- ❖ la faible connaissance du droit et des questions du genre par les populations ;
- ❖ les difficultés relatives à la mise en place de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) ;
- ❖ les contraintes liées à la coordination de toutes les actions et initiatives en ce qui concerne la protection de la femme et la promotion du genre ;
- ❖ l'insuffisance de formations spécialisées sur les questions du genre et surtout sur l'approche de la Budgétisation Sensible au Genre.
- ❖ faibles ressources allouées aux activités de promotion du genre dans le budget national ;
- ❖ absence de loi sur la parité qui ne favorise pas l'institutionnalisation du genre comme principe de gouvernance et de gestion des politiques publiques ;
- ❖ faible positionnement /représentation des femmes dans la gouvernance et les administrations publiques ;
- ❖ difficultés relatives à la mise en place de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) au Bénin ;
- ❖ difficultés à assurer la coordination effective de toutes les initiatives et actions dans le domaine de protection de la femme et de promotion du genre ;
- ❖ faible capitalisation des différentes interventions en vue de l'élimination des doublons ;
- ❖ instabilité institutionnelle et la faiblesse des ressources disponibles.

5. PERSPECTIVES ET STRATEGIES DANS LES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D' ACTIONS DE BEIJING

Face aux défis suscités, les perspectives suivantes se dégagent :

- ✚ les diagnostics sectoriels en genre à travers la mise en place d'un système d'informations lié aux opérations de paix ;
- ✚ la poursuite de l'amélioration des conditions d'accès des femmes aux crédits ainsi que le renforcement de leurs capacités en gestion.

- ✚ la poursuite des actions pour l'autonomisation effective des femmes et l'accroissement de leur accès aux facteurs de production ;
- ✚ l'intensification des actions d'implication des hommes dans la promotion des femmes dans les instances de prise de décision ;
- ✚ la prise des textes pour l'équité dans l'accès aux fonctions nominatives et électives ;
- ✚ la vulgarisation des textes juridiques nationaux existant dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
- ✚ le renforcement des capacités des acteurs pour la prise en charge et le suivi des victimes (hommes, femmes et enfants) en rapport avec les VBG ;
- ✚ la prise des mesures pour le maintien des filles scolarisées dans le système éducatif ;
- ✚ l'augmentation à 1% de la part du budget accordé à l'alphabétisation dans le budget national avec un appui spécifique aux mesures destinées à assurer l'éducation des filles déscolarisées et l'alphabétisation des femmes ;
- ✚ l'élaboration du plan d'actions national sur la résolution 1325 des Nations Unies sur l'implication des femmes dans toutes les étapes des opérations de maintien de la paix ;
- ✚ l'adoption d'une loi définissant les conditions et modalités de participation des troupes béninoises dans les opérations de paix ;
- ✚ intensification des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation dans le domaine de la promotion du genre et de la protection de la femme ;
- ✚ intégration de modules sur les droits des femmes et sur l'approche genre dans tous les ordres d'enseignements et les formations professionnelles des forces armées, des forces de sécurité publique et assimilés ;
- ✚ introduction des thématiques de spécialités sur la protection des groupes spécifiques et sur la budgétisation sensible au genre dans les curricula de formation des cadres planificateurs, des assistants sociaux et autres cadres supérieurs de l'administration publique ;
- ✚ traduction en langage facile et en langues nationales les lois et textes réglementaires relatifs à la protection des femmes et à la promotion du genre ;
- ✚ mise en place et opérationnalisation d'une base centrale de données sur les domaines critiques du Programme d'actions de Beijing ;
- ✚ élaboration des différents documents de politique et leurs plans d'action ;
- ✚ évaluation et actualisation de la Politique Nationale de Promotion du Genre et son Plan d'Action 2010-2015 ;
- ✚ augmentation de l'allocation des ressources financières affectées à la mise en œuvre des différentes politiques et programmes relatifs à la protection de la femme et à la promotion du genre ;

- ✚ renforcement des actions de coopération avec les mécanismes internationaux et régionaux de protection de la femme et de promotion du genre ;
- ✚ institutionnalisation d'une véritable stratégie visant à sensibiliser toutes les catégories sociales de la population sur la matière des droits des femmes et la question de l'approche genre ;
- ✚ plaider auprès des pouvoirs publics pour l'augmentation des ressources affectées aux actions de promotion du genre ;
- ✚ mobilisation des ressources complémentaires auprès des PTF ;
- ✚ plaider et lobbying en direction des parlementaires pour le vote d'une loi sur la parité au Bénin ;
- ✚ plaider auprès des PTF pour un accompagnement plus important pour la mise en œuvre effective de la BSG au Bénin ; opérationnalisation du mécanisme de coordination du Groupe Technique Genre et Protection Sociale ;
- ✚ réaliser des études dans le domaine du Genre, par exemple « l'Évaluation Genre et VIH » sous le leadership du Conseil National de Lutte contre le sida, la Tuberculose, le Paludisme et les épidémies (CNLS-TP) dont le MASM fait partie.

6. Institutions et processus nationaux d'instauration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

6.1 Mécanismes institutionnels de mise en œuvre du Programme d'Action de Beijing et du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030

Indépendamment des nombreux efforts entrepris depuis 2005 par le gouvernement béninois pour réduire les inégalités entre l'homme et la femme, il continue à faire de la promotion de la femme et du genre son cheval de bataille. En effet, la problématique du genre reste posée au Bénin et les cibles de l'ODD 5 retenues prioritaires permettent de poursuivre les efforts engagés dans le cadre des OMD.

C'est à cet effet que le gouvernement du Bénin continue à renforcer les dispositifs juridique et institutionnel de promotion des droits des femmes et pour la promotion du genre au Bénin. Cela transparait clairement dans le Programme d'Action du Gouvernement inspiré des Objectifs du Développement durable. Les objectifs des cibles concernées par ces ODD visent à (i) mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles et (ii) garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

6-2 Processus national pour la mise en œuvre des ODD

Le Gouvernement du Bénin a mis en place, un cadre institutionnel composé (i) d'un comité d'orientation dirigé par le Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement et

composé de tous les membres du Gouvernement ainsi que des partenaires techniques et financiers et les représentants des organisations de la société civile et (ii) d'un comité technique de pilotage.

Ce comité de pilotage est composé de tous les cadres techniques et opérationnels représentant l'administration ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF), les Organisations de la Société Civile (OSC) et le secteur privé.

Les activités de ce comité technique de pilotage sont coordonnées par la direction générale chargée de la coordination et du suivi des ODD, qui en assure le secrétariat permanent. Cet arrangement institutionnel est une innovation du Gouvernement du Bénin qui vise à créer les conditions appropriées et susciter toute l'attention des parties prenantes autour de l'objectif de la réalisation des ODD.

La feuille de route d'opérationnalisation des ODD se présente comme suit :

- mise en place du système de suivi-évaluation et de reporting (MER) axés sur les résultats de développement et les évidences couvrant tous les secteurs clés y compris l'environnement et les changements climatiques ;
- détermination de la situation de référence des indicateurs des cibles prioritaires en 2015 et projection de ces cibles en 2020, 2025 et 2030 ;
- élaboration du document de plaidoyer pour la mobilisation des ressources pour le financement des actions en faveur du développement durable ;
- information et sensibilisation des acteurs nationaux et locaux sur les cibles prioritaires et les principes de l'Agenda 2030.

En termes de perspective, le Bénin entend se doter d'un document de plaidoyer et de mobilisation de ressources pour le financement des actions en faveur du développement durable. Ceci passe par une évaluation des coûts de mise en œuvre des cibles prioritaires.

Soulignons que des programmes tels que le PAG, le PND et le PC2D permettent d'opérationnaliser les ODD. Ainsi, le processus de costing des ODD associé au PND disponible permettra de définir les besoins en ressources pour réaliser les cibles des ODD prioritaires du Bénin d'ici 2030.

Si l'ODD 5 : « égalité des sexes » est spécifiquement dédié au genre, sept autres ont mis l'accent sur l'égalité homme-femme dans l'atteinte de leur cible et sont en liaison avec l'ODD 5. Il s'agit des ODD 1, 2, 3, 4, 8, 10 et 16 relatifs à l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim, l'accès à la santé, l'accès à une éducation de qualité, l'accès à l'emploi décent, la réduction des inégalités et la Justice et la paix.

6.3. Mécanisme national actuel adopté par le Bénin pour instaurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Ministère en charge des affaires sociales, dans sa mission de mise en œuvre de la politique de l'État en matière de protection sociale, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, dispose d'une multitude de documents de politiques. À chacun de ces documents de politique, est rattaché un mécanisme de coordination propre à lui. Ces mécanismes dans leur fonctionnement ne permettent pas de rendre compte de façon efficace des différentes actions menées au sein du secteur. On y note alors une insuffisance de coordination des interventions et la non exhaustivité du point des réalisations lors de l'élaboration des rapports. C'est pour pallier cette insuffisance qu'un mécanisme fédérateur a été mis en place et est dénommée : « Commission Nationale de Coordination des actions du Secteur Genre et Protection Sociale ».

En effet, la Commission Nationale de Coordination des actions du Secteur Genre et Protection Sociale est composée comme suit :

Président : le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance

Rapporteur : le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance

Membres :

- les Secrétaires Généraux des Ministères en charge du développement, des finances, de l'agriculture, de l'éducation, de la justice, de la sécurité, du travail, de la décentralisation et des affaires étrangères ;
- le Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- le Directeur de la Maison de la Société Civile ;
- un Représentant du Conseil Économique et Social (CES),
- le Président de l'Institut National de la Promotion de la Femme (INPF) ;
- le Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) ;
- la Commission Nationale de Coordination des actions du Secteur Genre et Protection Sociale (CNGPS) a pour missions de coordonner, d'orienter et de capitaliser les actions réalisées dans la mise en œuvre des politiques, des programmes et projets du secteur.

Le Comité technique est coordonné par le Directeur Général de la Famille et des Affaires Sociales (DGFAS).

Il est composé :

- du Directeur Général de la Microfinance ;
- du Directeur Général de l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant,
- du Directeur de l'Administration et des Finances ;
- du Directeur Général du Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale ;
- du Directeur Général du Fonds National de la Microfinance ;

- du Directeur de la Promotion de la Femme et du Genre ;
- du Directeur des Affaires Sociales ;
- du Directeur de la Programmation et de la Prospective ;
- du Directeur du Système d'Information ;
- du Représentant du directeur de la Maison de la Société Civile chargé des questions de protection sociale et du genre ;
- des Partenaires Techniques et Financiers (chargés de programmes protection sociale et genre) ;
- et d'un représentant de l'Agence Nationale pour la Protection Sociale.

Le comité technique est chargé de faire la synthèse des actions et des réflexions des sous-groupes genre et protection sociale et des cadres de concertation et de transmettre le fruit de son travail à la Commission nationale de coordination genre et protection sociale. À ce titre, les sous-groupes et les cadres de concertation sont composés des points focaux du mécanisme de coordination dans leurs structures respectives.

Le Secrétariat du Mécanisme est une unité dotée d'une autonomie administrative et financière. Il veille et centralise les décisions de la commission nationale du mécanisme. À ce titre, il est chargé entre autres :

- d'assurer les contacts entre les différents acteurs du mécanisme ;
- de renforcer les liens de coopération ;
- de faciliter la visibilité des actions du mécanisme ;
- de rendre disponible les informations liées aux activités des différents organes du mécanisme ;
- de veiller à l'exécution correcte de toutes les tâches entre deux sessions de la commission.

Par délégation, il met en œuvre les activités relatives aux missions du Commission Nationale de Coordination des actions du Secteur Genre et Protection Sociale et lui rend compte. Le secrétariat s'appuie au niveau national sur le Comité Technique qui met à sa disposition toutes les informations nécessaires.

La Cellule Départementale Genre et Protection Sociale est composée :

- du Secrétaire Général de la Préfecture qui assure la présidence de la cellule départementale ;
- du Directeur Départemental chargé Affaires Sociales et du Genre qui assure le secrétariat de la Cellule Départementale, ;
- des autres Directeurs Départementaux des ministères concernés (Agriculture, Santé, Développement, Éducatifs, Travail, Sécurité) ;
- du Directeur départemental de la Police Républicaine ;

- des Organisations de la Société Civile (les Directeurs exécutifs ou des représentants des OSC exerçant dans le secteur) ;
- du Président de la Cour d'Appel ;
- du Directeur du Centre des Œuvres Universitaires et Sociales, pour les départements qui en disposent.

La Cellule Départementale Genre et Protection Sociale a pour mission de mettre en œuvre les décisions de la Commission Nationale au niveau départemental. Elle discute des actions de protection sociale et de genre et reverse les informations quantitatives et qualitatives au Comité Technique.

La Cellule Communale Protection Sociale et Genre est composée :

- du Secrétaire Général de la Mairie qui assure la présidence ;
- du Responsable du CPS, secrétaire de la Cellule communale ;
- du Président du tribunal ;
- des Responsables des Organisations de la Société Civile œuvrant dans le domaine et qui interviennent dans la commune ;
- des Représentants des PTF-GPS intervenant dans la commune ;
- des Responsables des Ministères sectoriels (médecin chef, Chef de la circonscription scolaire, responsable de la police républicaine...).

Elle a pour mission de mettre en œuvre les décisions de la Commission Nationale au niveau communal. Elle discute des actions de genre et protection sociale et reverse les informations quantitatives et qualitatives à la cellule départementale qui à son tour reverse les informations au comité technique.

Comme nous pouvons le constater, il existe un lien entre les différents niveaux de ce mécanisme comme l'illustre la figure suivante.

Figure 1 : Présentation du mécanisme de coordination Genre et Protection Sociale

RECOMMANDATIONS

À l'endroit des Partenaires au développement

- ✚ appuyer le Ministère dans la mise en œuvre des recommandations à l'international ;
- ✚ appuyer le Ministère dans l'organisation d'un forum sur les stratégies de promotion du genre pour un impact conséquent ;
- ✚ appuyer le Ministère dans la mise en œuvre réelle et efficace de la budgétisation sensible au genre.
alargir leurs zones d'interventions afin que tous les départements bénéficient de leurs appuis ou coordonner leurs actions thématiques de façon à faire mener les mêmes actions par différents partenaires dans les 12 départements. Cela permettra de développer les mêmes thématiques partout en vue des échanges généralisés.

À l'endroit des ONG

- ✚ mettre en place les faîtières des ONG/OSC par thématique en vue de couvrir le territoire national et être efficaces ;
- ✚ contribuer véritablement à l'élaboration du rapport pays en matière de genre ;
- ✚ promouvoir le leadership et la participation des femmes et des jeunes dans toute leur diversité ; collaborer avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance dans la mise en œuvre de leurs plans d'action ;

RESOLUTIONS / STRATEGIES ET PERSPECTIVES DU GOUVERNEMENT

Suite aux différents constats, le Bénin s'engage à :

- ✚ la prise de lois complémentaires pour la protection de la femme et la promotion du genre au Bénin ;
- ✚ la prise des décrets d'applications des différentes lois promulguées en faveur des processus nationaux d'instauration de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- ✚ évaluer et actualiser la Politique Nationale pour la Promotion du genre ;
- ✚ vulgariser le contenu de la Politique Nationale pour la Promotion du Genre ;
- ✚ disséminer et faire approprier du PAN 1325 et consorts ;
- ✚ la mettre en œuvre la budgétisation sensible au genre ;
- ✚ étendre le compendium des compétences féminines ;
- ✚ réaliser la certification genre ;

- ✚ renforcer l'autonomisation des femmes à travers la duplication des bonnes pratiques ;
- ✚ renforcer la promotion des femmes fonctionnaires, enseignantes artistes, artisanes et de divers domaines ;
- ✚ former des jeunes filles par rapport à leur implication au développement de la nation ;
- ✚ former des filles et leur sensibilisation sur les risques et enjeux des réseaux sociaux ;
- ✚ former des jeunes notamment des filles par rapport aux textes et lois relatifs à la participation active des femmes aux instances de prise de décision ;
- ✚ renforcer et consolider la synergie entre les points focaux des Ministères ;
- ✚ impliquer les leaders d'opinion et les communicateurs à tous les niveaux à toutes les activités et plus particulièrement aux actions de CCC/IEC ;
- ✚ Poursuivre et renforcer les sensibilisations et informer l'opinion publique particulièrement le corps enseignant sur l'approche genre ;
- ✚ former et renforcer les animateurs de la vie publique, politique et éducative sur la dynamique du groupe en genre ;
- ✚ réviser et mettre en application les textes qui régissent l'apprentissage des métiers au Bénin ;
- ✚ promouvoir des publications et des programmes radiophoniques et télévisuels pour valoriser et faire connaître les textes, lois et conventions qui régissent et promeuvent la femme ;
- ✚ poursuivre la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation et de post alphabétisation des femmes et des jeunes filles ;
- ✚ réaliser des études de milieu pour identifier et mettre en œuvre les actions visant à assurer l'éducation sexuelle des enfants par les femmes ;
- ✚ renforcer la sensibilisation des communautés sur l'initiative «Zéro femme en prison » et développer des programmes complémentaires y afférent. ;
- ✚ assurer l'autonomisation des femmes détenues à travers des activités génératrices de revenus dans les prisons ;
- ✚ augmenter le nombre de Centre de Promotion Sociale (CPS) dans les communes à plus de 200 000 habitants.
- ✚ élaborer un Plan Stratégique qui permette de relever les différents défis ;
- ✚ poursuivre et renforcer les services intégrés de santé de la reproduction, de prévention des IST/VIH/Sida et des Violences Basées sur le Genre ;
- ✚ dynamiser le site internet du MASM pour la promotion du genre.

CONCLUSION

L'examen national de la mise en œuvre par le Bénin de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing (PAB) a mis en exergue les progrès réalisés dans les domaines critiques dudit programme. Si ces progrès sont non négligeables, des défis restent néanmoins à relever en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au Bénin.

L'étude des progrès réalisés depuis la Conférence de Nairobi fait apparaître des problèmes particulièrement préoccupants dans certains domaines qui sont de ce fait des domaines prioritaires où l'action s'impose d'urgence.

La protection des femmes dépend de l'implication des communautés au sein desquelles elles vivent et dont la mentalité reste encore à l'étape primaire, c'est-à-dire la conservation des préjugés de la tradition qui font de la femme l'être le plus faible et l'être à ridiculiser. Il est donc indispensable que les textes et lois concernant la protection, la promotion et la participation des femmes aux instances de prise de décision soient connus et maîtrisés de la plupart des acteurs et même des femmes qui sont concernées.

Tous les acteurs devraient axer leurs actions et leurs ressources sur les objectifs stratégiques dans ces domaines critiques, qui sont nécessairement liés entre eux, interdépendants et prioritaires. Ils devront créer et utiliser des mécanismes de vigilance qui rendront compte de ce qui aura été fait dans chacun de ces domaines critiques.

Nous avons le devoir de reconnaître à l'unanimité que les femmes ont des devoirs certes, mais elles ont des droits que toute nation digne doit respecter en vue de sa stabilité, de son ancrage social, de son épanouissement et de son développement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET AUTRES SUPPORTS

- 1- Les documents de politique genre au niveau national
- 2- Le Programme d'Action du Gouvernement
- 3- La priorisation des ODD
- 4- Les rapports de quelques ONGs (RIFONGA, ROAJELF, WANEP, FEWA...)
- 5- Les rapports d'activités du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
- 6- Les rapports d'activités des Partenaires avec le Ministère
- 7- Les supports envoyés par les Ministères sectoriels
- 8- Rapport de l'Indice de Développement des Inégalités entre les sexes au Bénin, 2015
IDISB_2015
- 9- Dr. Bongiwe Njobe, Dr. Susan Kaaria (FAO) : Les femmes et l'agriculture : Le potentiel inexploité dans la vague de transformation
- 10- SOULE Bio Goura, BELLO Rafiou , OROU B. M. ABDOULAYE , GIBIGAYE Moussa :
Artisanat alimentaire, sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté en Afrique : le cas du Bénin 83 p
- 11- Etude sur la discordance entre le poids économique des femmes et leurs rôles dans les sphères de prise de décision 2004, 51p
- 12- Rapport de Performance du Secteur Agricole, Gestion 2013 47 p
- 13- Tandem N°26 magazine Autonomisation socioéconomique des femmes béninoises
mars 2015 20 p

ANNEXES

Entretien adressé au point focal genre Ministère des finances

Dans le cadre de l'évaluation quinquennale du plan d'action de Beijing, nous avons été mandatés par le ministère des affaires sociales pour collecter des informations auprès de votre structure en vue de l'élaboration du rapport Beijing+25. Les données collectées seront traitées dans la stricte confidentialité. Merci de nous consacrer quelques minutes de votre précieux temps.

1. Notre pays a-t-il instauré des mesures d'austérité ou de consolidation fiscale, comme des réductions des dépenses publiques ou des effectifs dans le secteur public, au cours des cinq dernières années ?

OUI/ NON

Si Oui, leur incidence sur les femmes et les hommes a-t-elle été évaluée ?

- Oui, l'impact des mesures sur les femmes et les hommes a été estimé avant leur mise en place
- Oui, l'impact a été évalué après la mise en place des mesures
- Non, l'impact sur les femmes et les hommes n'a pas été évalué.

Si OUI, veuillez décrire les conclusions de cette évaluation (1 à 2 pages).

Entretien adressé au point focal genre Ministère de l'économie numérique

Dans le cadre de l'évaluation quinquennale du plan d'action de Beijing, nous avons été mandatés par le ministère des affaires sociales pour collecter des informations auprès de votre structure en vue de l'élaboration du rapport Beijing+25. Les données collectées seront traitées dans la stricte confidentialité. Merci de nous consacrer quelques minutes de votre précieux temps.

1. Quelles sont les mesures prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour combattre les images négatives des femmes et des filles, la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias ?

- Mise en œuvre, renforcement et application de réformes juridiques pour lutter contre la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias
- Mise en place d'une réglementation contraignante pour les médias, y compris pour la publicité.
- Soutien du secteur des médias pour élaborer des codes de conduite volontaires.
- Formation aux professionnels des médias pour encourager la création et l'utilisation d'images non stéréotypées, équilibrées et diversifiées des femmes et des filles dans les médias
- Promotion de la participation et du leadership des femmes dans les médias

- Mise en place et renforcement de services de protection des consommateurs pour leur permettre de recevoir et examiner les plaintes relatives au contenu des médias ou à la discrimination ou aux préjugés sexistes dans les médias
 - Autre
2. Veuillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations (conf tableau)

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	Budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

3. Quels sont les progrès réalisés et les défis à relever ?

Entretien adressé au point focal genre Ministère de l'économie numérique

Dans le cadre de l'évaluation quinquennale du plan d'action de Beijing, nous avons été mandatés par le ministère des affaires sociales pour collecter des informations auprès de votre structure en vue de l'élaboration du rapport Beijing+25. Les données collectées seront traitées dans la stricte confidentialité. Merci de nous consacrer quelques minutes de votre précieux temps.

4. Quelles sont les mesures prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour combattre les images négatives des femmes et des filles, la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias ?
- Mise en œuvre, renforcement et application de réformes juridiques pour lutter contre la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias
 - Mise en place d'une réglementation contraignante pour les médias, y compris pour la publicité.
 - Soutien du secteur des médias pour élaborer des codes de conduite volontaires.
 - Formation aux professionnels des médias pour encourager la création et l'utilisation d'images non stéréotypées, équilibrées et diversifiées des femmes et des filles dans les médias
 - Promotion de la participation et du leadership des femmes dans les médias
 - Mise en place et renforcement de services de protection des consommateurs pour leur permettre de recevoir et examiner les plaintes relatives au contenu des médias ou à la discrimination ou aux préjugés sexistes dans les médias
 - Autre

5. Veuillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations (conf tableau)

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	Budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

6. Quels sont les progrès réalisés et les défis à relever ?

Entretien adressé au point focal genre Ministère des enseignements secondaire et supérieur

Dans le cadre de l'évaluation quinquennale du plan d'action de Beijing, nous avons été mandatés par le ministère des affaires sociales pour collecter des informations auprès de votre structure en vue de l'élaboration du rapport Beijing+25. Les données collectées seront traitées dans la stricte confidentialité. Merci de nous consacrer quelques minutes de votre précieux temps.

1. Quelles sont les mesures prises par le Bénin au cours des cinq dernières années pour améliorer les résultats de l'éducation et des compétences des femmes et des filles ?
- Mesures prises pour augmenter l'accès des filles à l'éducation, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnelles (EFTP) et aux programmes de développement des compétences, mais aussi pour les maintenir dans ces programmes et les terminer.
 - Renforcement de programmes éducatifs pour accroître la sensibilité au genre et éliminer les préjugés à tous les niveaux
 - Formation en matière d'égalité des sexes et des droits de l'homme pour les enseignants et autres professionnel de l'éducation
 - Promotion d'environnements éducatifs sûrs, inclusifs pour les femmes et les filles et sans harcèlement.

- Amélioration de l'accès aux compétences et à la formation dans des domaines nouveaux et émergents, en particulier les STIM (Science, Technologie, Ingénierie et Mathématique) et à la maîtrise et la culture numériques.
 - Accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûr et facilitation de la gestion de l'hygiène menstruelle, en particulier dans les écoles et autres lieux d'enseignement ou de formation.
 - Renforcement de mesures visant à prévenir les grossesses chez les adolescents et à leur permettre de poursuivre leur éducation en cas de grossesse et/ou maternité.
 - Autres.
2. Veuillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires (confer tableau).

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

3. Quels sont les progrès réalisés et les défis à relever ?

Entretien adressé au point focal genre Ministère des enseignements secondaire et supérieur

Dans le cadre de l'évaluation quinquennale du plan d'action de Beijing, nous avons été mandatés par le ministère des affaires sociales pour collecter des informations auprès de votre structure en vue de l'élaboration du rapport Beijing+25. Les données collectées seront traitées dans la stricte confidentialité. Merci de nous consacrer quelques minutes de votre précieux temps.

4. Quelles sont les mesures prises par le Bénin au cours des cinq dernières années pour améliorer les résultats de l'éducation et des compétences des femmes et des filles ?
- Mesures prises pour augmenter l'accès des filles à l'éducation, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnelles (EFTP) et aux programmes de développement des compétences, mais aussi pour les maintenir dans ces programmes et les terminer.
 - Renforcement de programmes éducatifs pour accroître la sensibilité au genre et éliminer les préjugés à tous les niveaux
 - Formation en matière d'égalité des sexes et des droits de l'homme pour les enseignants et autres professionnel de l'éducation

- Promotion d'environnements éducatifs sûrs, inclusifs pour les femmes et les filles et sans harcèlement.
- Amélioration de l'accès aux compétences et à la formation dans des domaines nouveaux et émergents, en particulier les STIM (Science, Technologie, Ingénierie et Mathématique) et à la maîtrise et la culture numériques.
- Accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûr et facilitation de la gestion de l'hygiène menstruelle, en particulier dans les écoles et autres lieux d'enseignement ou de formation.
- Renforcement de mesures visant à prévenir les grossesses chez les adolescents et à leur permettre de poursuivre leur éducation en cas de grossesse et/ou maternité.
- Autres.

5. Veuillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires (confer tableau).

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

6. Quels sont les progrès réalisés et les défis à relever ?

QUESTIONS AFFAIRES SOCIALES ET MICROFINANCE

Guide d'entretien adressé à l'Institut National de la Promotion de la Femme

Dans le cadre de l'évaluation quinquennale du plan d'action de Beijing, nous avons été mandatés par le ministère des affaires sociales pour collecter des informations auprès de votre structure en vue de l'élaboration du rapport Beijing+25

Les données collectées seront traitées dans la stricte confidentialité. Merci de nous consacrer quelques minutes de votre précieux temps.

Section 1 : Priorités, réalisations, problèmes et échecs

1. Quels ont été les réalisations, les problèmes et les échecs les plus importants en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au cours des cinq dernières années ?
 - 1.1 Réalisations
 - 1.2 Problèmes
 - 1.3 Echecs

2. Expliquer pourquoi le Bénin considère les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes comme importantes ?
 - 2.1 Comment traitez-vous les difficultés rencontrées ?
 - 2.2 Quels sont les facteurs qui ont permis de faire des progrès ou entraîné des échecs dans chaque cas (3 à 5 pages) ?

3. Parmi les priorités suivantes, quelles sont les cinq grandes priorités qui ont permis, au cours des cinq dernières années, d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles dans votre pays par le biais de lois, de politiques et/ou de programmes ? (veuillez cocher les catégories concernées)
 - Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice
 - Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles
 - Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire
 - Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles
 - Accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation
 - Participation et représentation politiques
 - Droit au travail et droits sur le lieu de travail (p. ex., écart salarial entre les sexes, ségrégation des emplois, progression de carrière)
 - Esprit d'entreprise chez les femmes et entreprises dirigées par des femmes
 - Service de soins et travaux domestiques non rémunérés ou conciliation entre vie professionnelle et vie de famille (p. ex., congé de maternité ou congé parental rémunéré, services de soins)
 - Protection sociale sensible à l'égalité des sexes (p. ex., couverture maladie universelle, transfert monétaires, allocations de retraite)
 - Services et infrastructures de base (eau, installations sanitaires, énergie, transport, etc.)
 - Renforcer la participation des femmes au développement durable
 - Budgétisation favorable à l'égalité des sexes

- Inclusion numérique et financière des femmes
- Réduction des risques de catastrophes favorables à l'égalité des sexes et renforcement des capacités d'adaptation
- Évolution des normes sociales négatives et des stéréotypes sexistes
- Autre

Veillez nous faire part brièvement de vos remarques sur la manière dont le Bénin a traité ces priorités (3 à 5 pages).

4. Au cours des cinq dernières années, y a-t-il des mesures spécifiques prises en faveur des catégories suivantes? (veuillez cocher les catégories concernées)

- Femmes vivant dans des régions isolées et rurales
- Femme autochtones
- Femmes appartenant à une minorité raciale, ethnique ou religieuse
- Femmes handicapées
- Femmes atteintes du VIH/SIDA
- Femmes ayant une orientation sexuelle et une identité sexuelle différente
- Jeunes femmes
- Femmes âgées
- Migrantes
- Femmes réfugiées et déplacées
- Femmes dans des situations de crise humanitaire
- Autre

Veillez fournir des détails sur trois exemples de mesures concrètes au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Le cas échéant, veuillez fournir des données permettant d'appuyer vos réponses (2 pages maximum).

5. Parmi les priorités suivantes, quelles sont, selon vous, les cinq grandes priorités qui permettront dans les cinq prochaines années d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles dans notre pays par le biais de lois, de politiques et de programmes ? (Veillez cocher les catégories concernées)

- Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice

- Education de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles
- Eradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire
- Elimination de la violence à l'égard des femmes et des filles
- Accès aux soins de santé de qualité et abordables, y compris la santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation
- Participation et représentation politiques
- Droit au travail et droits sur le lieu de travail (p.ex., écart de salaire entre les sexes, ségrégation des emplois, progression de carrière)
- Esprit d'entreprise chez les femmes et entreprises dirigées par les femmes
- Services de soins et travaux domestiques non rémunérés ou conciliation entre vie professionnelle et vie de famille (par ex. congé de maternité ou congé parental rémunéré, services de soins)
- Protection sociale sensible à l'égalité des sexes (p. ex. : couverture maladie universelle, transferts monétaires, allocations de retraite)
- Service et infrastructures de base (eau, installations sanitaires, hygiène, énergie, transport, communication, etc.)
- Renforcer la participation des femmes au développement durable
- Budgétisation favorable à l'égalité des sexes
- Inclusion numérique et financière des femmes
- Prévention et réduction des risques de catastrophes favorables à l'égalité des sexes et renforcement des capacités d'adaptation
- Évolution des normes sociales négatives et des stéréotypes sexistes
- Autre

Veillez nous faire part brièvement de vos remarques sur la manière dont vous prévoyez de traiter ces priorités (3 à 5 pages).

Section 2 : Progrès réalisés dans les 12 domaines critiques

La présente section couvre les progrès réalisés dans les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Pour faciliter l'analyse, les 12 domaines critiques ont été regroupés en six grands volets mettant en évidence l'alignement du PAB sur le Programme 2030. Cette approche vise à faciliter l'analyse de la mise en œuvre des deux cadres qui se renforcent mutuellement pour accélérer les progrès en faveur de toutes les femmes et les filles.

Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent

6. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour promouvoir l'égalité des sexes en ce qui concerne le rôle des femmes dans le travail rémunéré et l'emploi ?

- Renforcement et application de lois, de politiques, et de pratiques sur le lieu de travail interdisant la discrimination lors du recrutement, maintien en fonction et promotion des femmes dans les secteurs publics et privé et mise en place d'une loi sur la rémunération égale
- Mise en place et renforcement des politiques actives sur le marché du travail relatives à l'égalité des sexes (p. ex. : éducation et formation, compétences et subventions)
- Mesures prises pour prévenir le harcèlement sexuel, y compris sur le lieu de travail
- Renforcement du droit foncier de propriété
- Amélioration de l'inclusion financière et accès au crédit, y compris pour les travailleuses indépendantes
- Amélioration de l'accès aux technologies modernes (y compris les technologies intelligentes sur le plan climatique), aux infrastructures et aux services (y compris la vulgarisation agricole)
- Soutien à la transition entre le travail informel et le travail formel, notamment grâce à des mesures juridiques et politiques qui profitent aux femmes travaillant dans le secteur informel
- Conception de mécanismes pour une participation égale des femmes aux instances de prise de décisions économiques (p. ex., au sein des ministères du commerce et des finances, des banques centrales et des commissions économiques nationales)
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leurs portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires.

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	Budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées
----------------	-----------	--------------------	-------------------	--------	---------------------	---------------

Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 4. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

7. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour reconnaître, réduire et/ou redistribuer les soins et travaux domestiques non rémunérés et promouvoir la conciliation travail-famille ?

- Inclusion des soins et travaux domestiques non rémunérés dans les statistiques et la comptabilité nationales (p. ex., enquêtes sur l'utilisation du temps, exercices d'évaluation et comptes satellites)
- Développement de services de garde ou de disposition prises pour rendre les services existants plus abordables
- Développement du soutien aux personnes âgées fragiles et aux personnes nécessitant des formes de soins intenses
- Mise en place ou renforcement du congé maternité/paternité/parental ou des autres types de congés familiaux
- Investissement dans des infrastructures qui permettent d'économiser du temps et du travail, comme les transports publics, l'électricité, l'eau et l'assainissement, afin de réduire le fardeau des soins et travaux domestiques non rémunérés sur les femmes
- Promotion d'un travail décent pour les travailleuses domestiques rémunérées, y compris les travailleuses migrantes
- Campagne ou activités de sensibilisation visant à encourager la participation des hommes et des garçons aux tâches familiales et domestiques non rémunérées

- Modification de la législation concernant la répartition des biens matrimoniaux ou des droits à la pension après le divorce, afin de reconnaître la contribution non rémunérée des femmes à la famille pendant le mariage
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3.

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	Budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

8. Notre pays a-t-il instauré des mesures d'austérité ou de consolidation fiscale, comme des réductions des dépenses publiques ou des effectifs dans le secteur public, au cours des cinq dernières années ?

OUI/ NON

Si Oui, leur incidence sur les femmes et les hommes a-t-elle été évaluée ?

- Oui, l'impact des mesures sur les femmes et les hommes a été estimé avant leur mise en place
- Oui, l'impact a été évalué après la mise en place des mesures
- Non, l'impact sur les femmes et les hommes n'a pas été évalué.

Si OUI, veuillez décrire les conclusions de cette évaluation (1 à 2 pages).

Elimination de la pauvreté, protection sociale et services sociaux

9. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour réduire ou éliminer la pauvreté chez les femmes et les filles ?

- Promotion de l'accès des femmes pauvres à un travail décent, par le biais de politiques actives sur le marché du travail (p. ex., la formation professionnelle, les compétences, les subventions à l'emploi, etc.) et prise de mesures ciblées
- Élargissement à l'accès aux terres, aux logements, au financement, à la technologie et/ou aux services de vulgarisation agricole
- Soutien de l'entrepreneuriat et des activités de développement des entreprises des femmes
- Mise en place ou renforcement de programme de protection sociale pour les femmes et les filles (p. ex., les transferts monétaires pour les femmes avec enfants, les plans publics de garantie de l'emploi pour les femmes en âge de travailler, les pensions pour les femmes âgées)
- Mise en place ou renforcement de services juridiques peu coûteux à l'intention des femmes vivants dans une situation de pauvreté
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et filles.

Mesures prises	Objectifs	Portée des mesures	Population cibles	Budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

10. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer l'accès des femmes et des filles à la protection sociale ?

- Mise en place ou renforcement de la protection sociale pour les femmes sans emploi, assistance (p. ex., allocations de chômage, programmes publics en faveur de l'emploi, assistance sociale)
- Mise en place ou renforcement de transferts monétaires conditionnels
- Mise en place ou renforcement de transferts monétaires inconditionnels
- Mise en place ou renforcement de pensions sociales non contributives
- Réforme des régimes protection sociale contributifs pour renforcer l'accès des femmes et les niveaux d'allocation
- Amélioration de l'accès aux mesures susmentionnées pour des populations spécifiques (p. ex., les femmes travaillant dans les secteurs informel, y compris les travailleuses domestiques, les immigrantes et les réfugiées et les femmes dans des contextes humanitaires)
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et filles, telles que celles énumérées à la question 4.

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

11. Quelles sont les mesures prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer les résultats en matière de santé des femmes et des filles ?

- Promotion de l'accès des femmes aux services de santé à travers l'extension de la couverture sanitaire universelle ou des services de santé publics
- Développement des services de santé spécifiques aux femmes et aux filles, y compris des services de santé sexuelle et procréative, des services de santé mentale, de santé maternelle et de lutte contre le VIH
- Campagne de sensibilisation du public et de promotion de la santé spécifiques en matière d'égalité des sexes
- Formation relative à la sensibilité au genre pour les prestataires de soins de santé
- Renforcement de l'éducation sexuelle complète dans les écoles ou par le biais de programmes communautaires
- Accès aux services de santé sexuelle et procréative pour les femmes et les filles réfugiées, et pour les femmes et les filles dans des contextes humanitaires
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et filles. Dans la mesure du possible tellement que énumérées dans la question 4,

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

Veillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

12. Quelles sont les mesures prises par le Bénin au cours des cinq dernières années pour améliorer les résultats de l'éducation et des compétences des femmes et des filles ?

- Mesures prises pour augmenter l'accès des filles à l'éducation, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnelles (EFTP) et aux programmes de développement des compétences, mais aussi pour les maintenir dans ces programmes et les terminer.
- Renforcement de programmes éducatifs pour accroître la sensibilité au genre et éliminer les préjugés à tous les niveaux
- Formation en matière d'égalité des sexes et des droits de l'homme pour les enseignants et autres professionnel de l'éducation
- Promotion d'environnements éducatifs sûrs, inclusifs pour les femmes et les filles et sans harcèlement.
- Amélioration de l'accès aux compétences et à la formation dans des domaines nouveaux et émergents, en particulier les STIM (Science, Technologie, Ingénierie et Mathématique) et à la maîtrise et la culture numériques.
- Accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûr et facilitation de la gestion de l'hygiène menstruelle, en particulier dans les écoles et autres lieux d'enseignement ou de formation.
- Renforcement de mesures visant à prévenir les grossesses chez les adolescents et à leur permettre de poursuivre leur éducation en cas de grossesse et/ou maternité.
- Autres.

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires.

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et des filles, telles que celles énumérées à la question 4.

Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages maximum).

Libérer de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes

13. Au cours des cinq dernières années, quelles sont les formes de violence à l'égard des femmes et des filles pour lesquelles vous avez ciblé des mesures prioritaires et dans quels contextes spécifiques ?

- La violence entre partenaires intimes ou la violence conjugale y compris la violence sexuelle et le viol conjugal.
- Le harcèlement sexuel et la violence dans les lieux publics, en milieu scolaire et sur les lieux du travail.
- La violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (p.ex., la cyber violence ou le harcèlement en ligne).
- La fémicide
- La violence à l'égard des femmes en politique
- Les mariages d'enfants et les mariages précoces et forcés
- La mutilation génitale féminine
- Autres pratiques préjudiciables
- La traite des femmes et des filles
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

14. Quelles sont les mesures auxquelles notre pays a donné la priorité au cours des cinq dernières années pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles ?

- Mise en place ou renforcement des lois relatives à la violence à l'égard des femmes et renforcement de leur application et de leur mise en œuvre.
- Mise en place, actualisation ou enrichissement de plans d'action nationaux pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Mise en place ou renforcement de mesures visant à améliorer l'accès des femmes à la justice (P.ex., la création de tribunaux spécialisés, la formation du personnel judiciaire et de la police, les ordonnances de protection, les voies de recours et de réparation, y compris pour les cas de fémicide)
- Mise en place ou renforcement de services pour les victimes de violence (p. ex., les refuges, les services d'assistance téléphonique, les services de santé spécialisés, les services juridiques ou de justice, le conseil ou le logement).
- Mise en place ou renforcement de stratégies visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles (p., ex., dans le secteur de l'éducation, dans les médias, la mobilisation communautaire, l'action menée auprès des hommes et des garçons).
- Contrôle et évaluation de l'impact, y compris la production de données probantes et la collecte de données, notamment en ce qui concerne des groupes particuliers de femmes et de filles.
- Mise en place ou renforcement de mesures pour améliorer la compréhension des causes et des conséquences de la violence à l'égard des femmes parmi les responsables de la mise en œuvre de mesures visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Autre

Veillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

15. Quelles sont les stratégies adoptées par notre pays au cours des cinq dernières années pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles ?

- Sensibilisation du public et évolution des attitudes et des comportements
- Action sur l'enseignement primaire et secondaire, y compris en instaurant une éducation sexuelle complète
- Mobilisation au niveau local et communautaire
- Changement de la représentation faite des femmes et des filles dans les médias
- Actions menées auprès des hommes et des garçons
- Programmes à l'intention des auteurs d'actes de violence
- Autre

Veillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

--	--	--	--	--	--	--

16. Quelles sont les mesures prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles, facilitée par la technologie (harcèlement sexuel en ligne, partage non consenti d'images intimes) ?

- Mise en place ou renforcement de dispositions légales et réglementaires
- Mise en œuvre des initiatives de sensibilisation visant le grand public et les jeunes femmes et hommes dans les milieux éducatifs
- Collaboration avec des fournisseurs de technologie pour définir et respecter de bonnes pratiques commerciales
- Autre

Veillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

17. Quelles sont les mesures prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour combattre les images négatives des femmes et des filles, la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias ?

- Mise en œuvre, renforcement et application de réformes juridiques pour lutter contre la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias
- Mise en place d'une réglementation contraignante pour les médias, y compris pour la publicité.
- Soutien du secteur des médias pour élaborer des codes de conduite volontaires.
- Formation aux professionnels des médias pour encourager la création et l'utilisation d'images non stéréotypées, équilibrées et diversifiées des femmes et des filles dans les médias
- Promotion de la participation et du leadership des femmes dans les médias

- Mise en place et renforcement de services de protection des consommateurs pour leur permettre de recevoir et examiner les plaintes relatives au contenu des médias ou à la discrimination ou aux préjugés sexistes dans les médias
- Autre

Veillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

18. Le Bénin a-t-il pris au cours des cinq dernières années des mesures spécifiquement conçues pour lutter contre la violence à l'égard des groupes spécifiques de femmes confrontés à de multiples formes de discrimination ?

Oui/ non

Si oui, veuillez fournir la liste de ces mesures ainsi que trois exemples concrets de mesures prises, notamment leur objectif et leur portée, la population cible, le budget, les évaluations d'impacts, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes cibles de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

Participation, responsabilisation et institutions favorables à l'égalité des sexes

19. Quelles sont les mesures prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour promouvoir la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions ?

- Réforme de la constitution, des règlements favorisant la participation des femmes à la vie politique, en particulier au niveau de la prise de décision, y compris la réforme du système électoral, l'adoption de mesures spéciales temporaires comme les quotas, les sièges réservés, les critères de référence et les objectifs
- Mise en œuvre du renforcement des capacités, du développement des compétences et autres mesures
- Encourager la participation des minorités et des jeunes femmes, notamment par le biais de programmes de sensibilisation et de mentorat

- Possibilités de mentorat, de formation en leadership, en prise de décisions, en prise de parole en public, dans l'affirmation de soi et en matière de campagnes politiques
- Mesures prises pour prévenir, enquêter, poursuivre et punir la violence à l'égard des femmes en politique
- Collecte et analyse de données sur la participation politique des femmes, y compris des postes où elles sont soit nommées soit élues
- Autre

Veillez fournir des détails sur trois exemples concrets au maximum, notamment les objectifs et la portée des mesures prises, la population cible, le budget, l'évaluation des répercussions, les enseignements tirés et les liens pour obtenir de plus amples informations. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

Mesures prises	objectifs	Portée des mesures	Population cibles	budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

20. Quelles sont les mesures prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer l'accès des femmes à l'expression et à la participation à la prise de décision dans les médias, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ?

- Renforcement de l'offre d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) formels dans les médias et les TIC, y compris dans les domaines de la gestion et du leadership
- Mesures prises pour améliorer l'accès, l'accessibilité financière et l'utilisation des TIC pour les femmes et les filles (p. ex., des hubs wifi gratuits, des centres technologiques communautaires).
- Mise en place de réglementations visant à promouvoir l'égalité de la rémunération, le maintien et la progression professionnelle des femmes dans le domaine des médias et des TIC
- Collaboration avec les employeurs du domaine des médias et des TIC pour améliorer les politiques internes et les pratiques de recrutement sur une base volontaire
- Appui aux réseaux et organisation des femmes sur les médias
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, l'évaluation d'impact, les enseignements tirés

et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

21. Suivez-vous la part du budget national qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (budgétisation favorable à l'égalité des sexes) ?

Oui/ non

Si oui, quelle est la part approximative du budget national qui est investi dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ?

Veuillez fournir des informations sur les domaines spécifiques dans lesquels ces ressources ont été investies, ainsi qu'une analyse sur les réalisations et les défis rencontrés pour rendre les budgets favorables à l'égalité des sexes.

22. Le Bénin en tant que pays bénéficiaire, effectue-t-il un suivi de la part de l'aide publique au développement (APD) qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et dans l'autonomisation des femmes (budgétisation favorable à l'égalité des sexes) ?

Oui/ non

Si oui, veuillez fournir des informations supplémentaires sur la méthodologie, l'étendue du suivi, les tendances passées et la part actuelle des investissements.

23. Le pays dispose-t-il d'une stratégie ou d'un plan d'action national valide pour l'égalité des sexes ?

Oui/ non

Si oui, veuillez indiquer le nom du plan et la période couverte, ses priorités, son financement et son alignement sur le programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de l'ODD5. Le plan d'action national a-t-il été chiffré et des ressources suffisantes ont-elles été allouées au budget actuel pour sa réalisation ?

24. Le pays a-t-il un plan d'action et un échéancier pour la mise en œuvre des recommandations du comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (dans le cas d'un Etat partie) ou des recommandations de l'examen périodique universel ou d'autres mécanismes des droits de l'homme des Nations-Unies, pour lutter contre l'inégalité de genre et la discrimination à l'égard des femmes ?

Oui/ non

Si oui, veuillez fournir quelques points importants des plans d'action et de l'échéancier pour la mise en œuvre.

25. Existe-t-il une institution nationale des droits de l'homme dans votre pays ?

Oui/ non

Si oui, dispose-t-elle d'un mandat spécifique pour se pencher sur l'égalité des sexes ou la discrimination fondée sur le sexe et le genre ? Veuillez fournir jusqu'à trois exemples de la manière dont l'INDH a promu l'égalité des sexes (2 pages max).

Des sociétés pacifiques et inclusives

26. Quelles sont les mesures prises par notre pays prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour instaurer et maintenir la paix, promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable et mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité ?

- Adoption et/ou mise en œuvre un plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité
- Intégration des engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité dans les principaux cadres relatifs à la politique, la planification et le suivi nationaux et interministériels
- Utilisation de stratégies de communication, notamment les réseaux sociaux, pour mieux faire connaître le programme pour les femmes, la paix et la sécurité
- Augmentation des allocations budgétaires pour la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité
- Mesures prises pour réduire les dépenses militaires excessives et/ou contrôler la disponibilité des armements
- Réaffectation des fonds des dépenses militaires au développement social et économique, notamment pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Appui d'une analyse des conflits et des mécanismes d'alerte précoce et de prévention inclusifs et sensibles à l'égalité des sexes
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, l'évaluation d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

27. Quelles sont les mesures prises par notre pays prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour renforcer le leadership, la représentation et la participation des femmes à la prévention et au règlement de conflits, à la consolidation de la paix, aux actions humanitaires et aux réactions aux crises, au niveau de la prise de décisions, dans des situations de conflits, y compris les conflits armés et dans des contextes fragiles ou de crise ?

- Promotion et soutien de la participation significative des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords de paix

- Promotion de la participation égale des femmes aux actions humanitaires et de réponse aux crises, à tous les niveaux, en particulier au niveau de la prise de décisions
- Intégration d'une perspective de genre dans l'action humanitaire et la réaction aux crises
- Protection des espaces de la société civile et des défenseuses des droits des femmes
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, l'évaluation d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

28. Quelles sont les mesures prises par votre pays prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour renforcer la responsabilité judiciaire et non judiciaire concernant les violations du droit international humanitaire et les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles lors des conflits armés, ou lors d'action humanitaire et de réaction aux crises ?

- Mise en œuvre d'une réforme juridique et politique pour réparer et prévenir les violations des droits des femmes et des filles
- Renforcement des capacités institutionnelles, notamment du système judiciaire et des mécanismes de justice transitionnelle, le cas échéant, en cas de conflit et de réaction à une crise
- Renforcement des capacités des institutions du secteur de la sécurité en matière de droits de l'homme et renforcement de la prévention de la violence sexuelle et sexiste, mais aussi de l'exploitation et des abus sexuels
- Amélioration de l'accès des femmes victimes du conflit, les réfugiés ou déplacées à des services de prévention et de protection contre la violence
- Mesures prises pour lutter contre le trafic d'armes
- Mesures prises pour lutter contre la traite des femmes et des enfants
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, l'évaluation d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

29. Quelles sont les mesures prises par notre pays prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour lutter contre la discrimination à l'égard des petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux ?

- Mesures prises pour lutter contre les normes et les pratiques sociales négatives et faire mieux connaître les besoins et le potentiel des petites filles
- Renforcement de l'accès des filles à une éducation, à un développement de compétences et à une formation de qualité

- Lutte contre les désavantages sur le plan de la santé en raison de la malnutrition, de la maternité précoce (l'anémie p. ex.) et de l'exposition au VIH/SIDA et à d'autres maladies sexuellement transmissibles
- Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à réduire et à mettre fin au mariage d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés
- Mise en œuvre de politiques et de programme visant à éliminer la violence à l'égard des filles, notamment la violence physique et sexuelle et les pratiques préjudiciables
- Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à mettre fin au travail des enfants et aux niveaux excessifs des soins et travaux domestiques non rémunérés effectués par les filles
- Promotion de la sensibilisation des petites filles et de leur participation à la vie sociale, économique et politique
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, l'évaluation d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles, telles que celles énumérées à la question 3. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement

30. Quelles sont les mesures prises par notre pays prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour intégrer les perspectives et les préoccupations de genre dans les politiques gouvernementales ?

- Soutien de la participation et du leadership des femmes dans la gestion et la gouvernance des ressources environnementales et naturelles
- Renforcement des preuves et/ou sensibilisation accrue aux dangers environnementaux et sanitaires liés au genre (p. ex., les produits de consommation, les technologies, la pollution industrielle)
- Amélioration de l'accès des femmes à la terre, à l'eau, à l'énergie et aux autres ressources naturelles et amélioration de leur contrôle à ces égards
- Promotion de l'éducation des femmes et des filles en sciences, en ingénierie, en technologie et dans d'autres disciplines liés à l'environnement naturel
- Amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures durables permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre (p. ex., l'accès à l'eau potable et à l'énergie) et aux technologies agricoles climatiques rationnelles
- Mesures prises pour protéger et préserver les connaissances et les pratiques des femmes dans les communautés autochtones et locales liées aux médecines traditionnelles à la diversité biologique et aux techniques de conservation
- Mesures prises pour faire en sorte que les femmes bénéficient équitablement d'emplois décents dans l'économie verte
- Contrôle et évaluation de l'impact des politiques environnementales et des projets d'infrastructure durable sur les femmes et les filles
- Autre

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, l'évaluation d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

31. Quelles sont les mesures prises par notre pays prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour intégrer les perspectives de genre dans les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophes, de résilience au changement climatique et d'atténuation de ce dernier ?

- Soutien de la participation et du leadership des femmes, y compris celles touchées par les catastrophes, dans les politiques, programmes et projets de réduction des risques de catastrophes et de résilience au changement climatique et d'atténuation de ce dernier
- Renforcement des données concrètes de base et sensibilisation accrue à la vulnérabilité disproportionnelle des femmes et des filles face aux conséquences de la dégradation de l'environnement et des catastrophes environnementales
- Promotion de l'accès des femmes touchées par une catastrophe à des services tels que les prestations de secours, l'assurance contre les catastrophes et l'indemnisation
- Mise en place ou renforcement de lois et de politiques favorables à l'égalité des sexes dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes, de la résilience au changement climatique et de l'atténuation de ce dernier (p. ex., des lois applicables en cas de catastrophes, qui tiennent compte de la vulnérabilité des femmes lors des catastrophes).

Veillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, l'évaluation d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires. Veillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des données pour appuyer vos réponses (2 pages max).

Section 3 : institutions et processus nationaux

32. Quel est le mécanisme national actuel adopté par le Bénin pour instaurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ? Veuillez le nommer et décrire son positionnement au sein du gouvernement.

33. La personne responsable du mécanisme national est-elle membre du processus institutionnel de mise en œuvre des ODD (p. ex., bureau de coordination interministériel, commission ou comités) ?

Oui/Non

Il n'y a pas de processus national pour la mise en œuvre des ODD

Si oui, veuillez fournir des informations supplémentaires

34. Existe-t-il des mécanismes formels permettant aux différentes parties prenantes de participer à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du programme d'action de Beijing et du programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

Oui/Non

Si oui,

- a) Parmi les parties prenantes suivantes, quelles sont celles qui participent officiellement aux mécanismes de coordination nationaux mis en place pour contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration et du programme d'action de Beijing et du programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

Déclaration et programme d'action de Beijing Programme de développement durable à l'horizon 2030

- Organisation de la société civile
- Organisation des droits des femmes
- Milieu universitaire et groupes de réflexion
- Organisations confessionnelles
- Parlements/commissions parlementaires
- Secteurs privé
- Système des Nations-Unies
- Autres acteurs, veuillez préciser

- Organisation de la société civile
- Organisation des droits des femmes
- Milieu universitaire et groupes de réflexion
- Organisations confessionnelles
- Parlements/commissions parlementaires
- Secteurs privé
- Système des Nations-Unies
- Autres acteurs, veuillez préciser

Entretien adressé au point focal genre Ministère du cadre de vie

Dans le cadre de l'évaluation quinquennale du plan d'action de Beijing, nous avons été mandatés par le ministère des affaires sociales pour collecter des informations auprès de votre structure en vue de l'élaboration du rapport Beijing+25. Les données collectées seront traitées dans la stricte confidentialité. Merci de nous consacrer quelques minutes de votre précieux temps.

Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement

1. Quelles sont les mesures prises par notre pays prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour intégrer les perspectives et les préoccupations de genre dans les politiques gouvernementales ?
 - Soutien de la participation et du leadership des femmes dans la gestion et la gouvernance des ressources environnementales et naturelles
 - Renforcement des preuves et/ou sensibilisation accrue aux dangers environnementaux et sanitaires liés au genre (p. ex., les produits de consommation, les technologies, la pollution industrielle)
 - Amélioration de l'accès des femmes à la terre, à l'eau, à l'énergie et aux autres ressources naturelles et amélioration de leur contrôle à ces égards
 - Promotion de l'éducation des femmes et des filles en sciences, en ingénierie, en technologie et dans d'autres disciplines liés à l'environnement naturel
 - Amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures durables permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre (p. ex., l'accès à l'eau potable et à l'énergie) et aux technologies agricoles climatiques rationnelles
 - Mesures prises pour protéger et préserver les connaissances et les pratiques des femmes dans les communautés autochtones et locales liées aux médecines traditionnelles à la diversité biologique et aux techniques de conservation
 - Mesures prises pour faire en sorte que les femmes bénéficient équitablement d'emplois décents dans l'économie verte
 - Contrôle et évaluation de l'impact des politiques environnementales et des projets d'infrastructure durable sur les femmes et les filles
 - Autre
2. Veuillez fournir des précisions sur trois exemples concrets de mesures prises, notamment leurs objectifs et leur portée, la population cible, le budget, l'évaluation d'impact, les enseignements tirés et les liens vers des informations complémentaires (confer tableau)

Mesures prises	Objectifs	Portée des mesures	Population cibles	budget	Evaluation d'impact	Leçons tirées

3. Veuillez également fournir des informations sur les actions pour des groupes spécifiques de femmes et de filles.

4. Quelles sont les mesures prises par notre pays prises par notre pays au cours des cinq dernières années pour intégrer les perspectives de genre dans les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophes, de résilience au changement climatique et d'atténuation de ce dernier ?
 - Soutien de la participation et du leadership des femmes, y compris celles touchées par les catastrophes, dans les politiques, programmes et projets de réduction des risques de catastrophes et de résilience au changement climatique et d'atténuation de ce dernier
 - Renforcement des données concrètes de base et sensibilisation accrue à la vulnérabilité disproportionnelle des femmes et des filles face aux conséquences de la dégradation de l'environnement et des catastrophes environnementales
 - Promotion de l'accès des femmes touchées par une catastrophe à des services tels que les prestations de secours, l'assurance contre les catastrophes et l'indemnisation
 - Mise en place ou renforcement de lois et de politiques favorables à l'égalité des sexes dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes, de la résilience au changement climatique et de l'atténuation de ce dernier (p. ex., des lois applicables en cas de catastrophes, qui tiennent compte de la vulnérabilité des femmes lors des catastrophes).

5. Quelles sont les difficultés rencontrées et les stratégies de contournement ?

6. Quels sont les défis qui restent à relever ?